

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND SOCIAL SCIENCES (IRHSS)

Volume 12, numéro 12, Janvier 2026



VARIA

Janvier 2026



RISHS ISSN version papier :1966-5199
RISHS ISSN version électronique : 2664-732X



REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND SOCIAL SCIENCES (IRHSS)

Volume 12, numéro 12, Janvier 2026



Janvier 2026

VARIA



RISHS ISSN version papier :1966-5199
RISHS ISSN version électronique : 2664-732X



Directeur de publication :

Pr MFORTEH Stephen AMBE, Chef du Centre National d'Éducation

Comité scientifique :

MFORTEH Stephen AMBE, Professeur, Université de Yaoundé 1; Carole Valérie NOUAZI KEMKENG, Directeur de recherche, CNE, MINRESI; Anyang Sarah AGBOR, Professor, University of Yaoundé I; Titanji Peter FON, Professor, University of Bamenda; Samuel EFOUA MBOZO'O, Professeur, Université de Yaoundé 1; André TASSOU, Professeur, Université de Yaoundé 1; Nathan ONANA NOAH, Professeur, Université d'Ebolowa; Alexis TAGUE KAKEU, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1; Faustin KENNE, Maître de Conférences, Université de Yaoundé 1; Zacharie SAHA, Maître de Conférences, Université de Dschang; Raphaël BATENGUENE ASSIL, Maître de Conférences, Université de Douala; Albert JIOTSA, Maître de Recherche, CNE, MINRESI; Williams POKAM KAMDEM, Maître de Conférences, Université de Dschang; FOMBE Lawrence, Professeur, Université de Buea; FOUOPI Constant, Professeur, Université de Yaoundé II; GONNE Bernard Professeur, Université de Maroua; GUIMDO DONGMO Bernard-Raymond, Professeur, Université de Dschang; HAMADOU ADAMA, Professeur, Université de Ngaoundéré; KUM AWA, Professor, Université de Yaoundé I; LAMBI Cornelius, Professeur, Université de Buea; LEKA ESSOMBA Armand, Professeur, Université de Yaoundé I; MACHIKOU NGAMENI Nadine, Professeur, Université de Dschang; MAYI Marc Bruno, Professeur, Université de Yaoundé I; MIMCHE Honoré, Professeur, Université de Yaoundé II; NJIEUNDE Germain, Professeur, Université de Yaoundé II; NJIKAM NJIFOTIE Abdou Rahman, Maître de recherche, CNE/MINRESI; SOURNA LOUMTOUANG Erick, Maître de Recherche, EHODE ELAH Raoul, Maître de Recherche – Centre National d'Éducation, MANGA KALNIGA José Donadoni, Maître de Recherche; Norah ASONGU, Maître de Recherche, NGOÉ FRITZ, Maître de Recherche, ZOA ZOA Yves Joseph, Maître de Recherche, MAHINI Bertrand-Michel, Maître de Recherche, Centre

National d'Éducation, ABOUBAKAR ADAMOU, Maître de Recherche
– Centre National d'Éducation, BESSALA NDZANA BILOA Gaston,
Maître de Recherche ; FOSSO SIMUN Reine, Maître de Recherche,
NOGO MARIE Désiré, Maître de Recherche ; NZINO MOUNONGO
Victorine, Maître de Recherche, TASSAH Ivo, Maître de Recherche,
ISMAILA ADAMOU, Maître de Recherche.

Comité de Rédaction

Rédacteur en Chef : EHODE ELAH Raoul, Maître de Recherche

Rédacteur adjoint : SOURNA LOUMTOUANG Erick, Maître de
Recherche,

Membres :

José Donadoni MANGA KALNIGA (CNE-MINRESI) ; Gaston
BESSALA (CNE-MINRESI) ; Raoul EHODE ELAH (CNE-
MINRESI) ; Reine FOSSO SIMUN (CNE-MINRESI) ; MUSIMA OKIA
Timothy (CNE-MINRESI) Terence KIWOHI (Université de Buéa) ;
Protais NKENGUE ABEGA (CNE-MINRESI) ; Saliou ABBA (CNE-
MINRESI) ; Marie Désirée NOGO (CNE-MINRESI) ; Daniel Georges
NANA KOMEY (CNE-MINRESI) ; Ivo TAWÉ TASSAH (CNE-
MINRESI) ; TEGUIA BOGNI (CNE-MINRESI) ; Timothy Musima
OKIA (CNE-MINRESI) ; TEGUIA BONI Frédéric (CNE-MINRESI) ;
Moïse MBEY MAKANG (CNE-MINRESI) ; Victorine NZINO
MOUNONGO (CNE-MINRESI) ; Alain Hugues OBAME (CNE-
MINRESI).

Secrétariat de rédaction / Montage et édition / Mise en ligne :

Bayie Kamanda Anyi Mukep Massa, PhD. Chargé de recherche

NSHIOM HOPE Chenwi, Informaticien

Les opinions exprimées dans les articles de ce numéro n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position du Centre National d'Éducation (CNE).

The opinions expressed in this journal are those of the authors and do not necessarily represent those of the National Centre for Education.

SOMMAIRE

La CAPLAME et le développement sociocommunautaire : essor et limites d'une coopérative caféière (1975-1994)1

Timothy Musima OKIA, EHODE ELAH Raoul et JIOTSA Albert

L'engagement des entreprises en matière de responsabilité sociétale et environnementale à l'aube des procès climatiques.....25

OUMBA Parfait et NZINO MUNONGO Victorine Ghislaine

Du divertissement à la pédagogie : une école du soir de Sembène Ousmane54

MBIDA BIKANA Pierre Crépin et NOGO Désiré

L'assistance humanitaire aux réfugiés de Gado-Badzéré : entre planification institutionnelle et aspirations communautaires.....80

SANDJOL A. S. Michèle, OVONO ZOA Alain T. et ZOA ZOA J. Yves

Tourisme et insécurité : les effets socioéconomiques de Boko Haram sur la destination de Rhumsiki (2012-2020) 100

Moïse MOUSSA

La CAPLAME et le développement sociocommunautaire : essor et limites d'une coopérative caféière (1975-1994)

Timothy Musima OKIA, EHODE ELAH Raoul et JIOTSA Albert

Résumé :

Cet article scientifique a pour objectif principal de montrer comment la CAPLAME (Coopérative Agricole des Planteurs de la Menoua) a contribué au développement économique et social de Dschang. Une coopérative peut s'entendre comme étant un regroupement de personnes qui conjuguent ensemble leurs efforts, leurs différentes expertises et leurs moyens financiers dans le but de promouvoir le bien-être de tous et de chacun. Dans toute société-coopérative, l'entraide, le développement communautaire et le bien-être collectif priment sur l'individualisme. La CAPLAME s'inscrit dans cette dynamique, notamment dans le domaine de la lutte pour la culture libre du café, se positionnant alors à l'avant-garde du développement socio-économique des populations de la Menoua. Se référant à la théorie de l'asymétrie conceptuelle entre la doctrine coopérative et la coopération agricole et à travers une méthode diachronique et synchronique des faits, il ressort de nos analyses que, de la date de création de ladite coopérative à 1994, la CAPLAME a réalisé, dans le département de la Menoua, une œuvre économique et sociale très importante, contribuant ainsi à la croissance du capital social, à l'intégration sociale, à la densification du tissu économique local, à la lutte contre la pauvreté et à la réduction du chômage.

Mots clés : CAPLAME, coopérative, développement socio-communautaire, Menoua.

Abstract:

A cooperative can be understood to be an enterprise where a group of people with the same interest combine all their efforts, their different expertise and resources in order to promote the well-being of all. This means that in any cooperative society, self-help, community development and social well-being prevail over individualism and other egoistic tendencies. The CAPLAME (agricultural cooperative for farmers of Menoua Division) is mainly part of the dynamics of struggle for free coffee culture and is positioned at the forefront of socio-economic development of Menoua. The purpose of this scientific study is to show how CAPLAME contributed to the economic and social development of Dschang since its establishment. It is clear from our analysis that from the creation of the cooperative to 1994, we have realized in the Menoua Division a very important economic and social work. Through a diachronic and synchronic method of the facts, we aim to show how its organizational structure and its socio-economic objectives have enabled the CAPLAME to contribute to the growth of social capital, social integration, strengthening of local economy fabric the fight against poverty and unemployment reduction.

Keywords: CAPLAME, cooperative, community development, Menoua.

Introduction

L'histoire de la CAPLAME remonte au début des années 1920. En effet, c'est vers 1923 que l'ingénieur agronome français, Marcel Lagarde, arrive à Dschang, une ville agricole par excellence (Tchio Noubessi, 2008). Soucieux du développement de cette ville, il créa la toute première pépinière de café arabica qui connut par la suite une grande expansion dans toute la région. L'introduction de la caféiculture par les colonisateurs français au Cameroun en général et dans la région bamiléké en particulier, avait été suivie par la création des structures d'encadrement des planteurs. C'est dans ce sillage que naquit la CAPBCA (Coopérative Agricole des Planteurs Bamiléké du Café Arabica), basée à Dschang et chargée des opérations de collecte et d'usinage du café dans toute la région (Tchio Noubessi, 2008). Cependant, l'action limitée de cette coopérative poussa les planteurs des autres régions à réclamer leurs propres coopératives locales. L'Assemblée Générale de la CAPBCA tenue en décembre 1957, marqua la décentralisation coopérative avec la naissance de la CAPLAME en 1975, posant ainsi les jalons d'une société agricole nouvelle dans la Menoua. (Tchio Noubessi, 2008).

Au regard des rôles socioéconomiques assignés aux coopératives, la CAPLAME réalisa une ascension fulgurante malgré les débuts difficiles. Cette ascension lui permit de contribuer significativement au développement économique et à la promotion sociale des populations de la Menoua. Malheureusement, comme des coups de massues, la chute des cours du café, la libéralisation de la filière café, la disparition du FONADER et la mauvaise gestion vinrent mettre à mal les activités de la structure et par-là, son implication au projet de développement socioéconomique de la Menoua au point où, elle n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Cet article entend répondre à la double question de recherche suivante : quelles ont été les principales réalisations socioéconomiques de la CAPLAME en faveur des populations de la Menoua ? Quelles ont été les contraintes majeures auxquelles elle a fait face ainsi que les mutations qui s'en suivirent ? L'objectif

terminal de cette étude étant de procéder à un bilan des réalisations de la CAPLAME en faveur du développement socioéconomique des populations de la Menoua.

Pour répondre à la question de recherche précédente, notre analyse se fonde non seulement sur la théorie de l'asymétrie conceptuelle entre la doctrine coopérative et la coopération agricole (A. Lopes-Cardoso : 1964), mais aussi et surtout sur une méthodologie de recherche active et participative de type exploratoire.

Pour ce qui est de la théorie de l'asymétrie conceptuelle entre la doctrine coopérative et la coopération agricole (A. Lopes-Cardoso : 1964), il importe de souligner que la doctrine coopérative, encore appelée coopérativisme, fait littéralement corps avec le concept de coopération agricole en ce sens que tous les deux promeuvent la suppression du profit individualiste tout en assurant la sauvegarde de l'intérêt général et du bien-être collectif. C'est dans ce sillage que la CAPLAME, au regard de ses missions et réalisations, s'apparente à la fois à une société-coopérative de production « où les adhérents se groupent en tant qu'apporteurs de travail », et à « une coopérative agricole où les associés se groupent en qualité d'exploitants » (A. Lopes-Cardoso, 1964 : 20). Toutefois, de nombreuses réalisations socioéconomiques de la CAPLAME, en faveur de toute la population en général et non simplement de ses adhérents, font de celle-ci une société coopérative à vocation sociale.

S'agissant de la méthodologie de recherche active et participative de type exploratoire, il convient de relever que la méthode d'enquête semi-directive couplée à la recherche documentaire aura permis d'identifier les principales réalisations de la CAPLAME. Les différentes méthodes de collectes des données ont porté sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain réalisées particulièrement à travers les entretiens semi-directifs auprès des membres et acteurs du mouvement coopératif agricole (administrateurs de société-coopérative, planteurs ou agriculteurs, vendeurs) dans la Menoua. Cette étude s'articule autour de deux grands axes : d'une part, nous faisons une présentation

des réalisations économiques et sociales de la CAPLAME en faveur du bien-être des populations de la Menoua et d'autre part, nous analysons les contraintes majeures auxquelles elle a fait face tout en y relevant les mutations qui s'en suivirent.

1. La contribution de la CAPLAME au développement économique et social des populations de la Menoua

La CAPLAME qui existe depuis 1975 a réalisé d'importantes œuvres socioéconomiques jusqu'en 1994, date à laquelle elle devint la SCAPLAME avec l'application de la loi libérale sur les coopératives¹. L'existence de cette société aura ainsi marqué matériellement la localité de Dschang de manière générale et le département de la Menoua en particulier.

1. 1. Les apports économiques de la CAPLAME dans la Menoua

Au lendemain des indépendances des pays africains, on assiste à l'africanisation des coopératives existantes. C'est alors que la gestion de ces coopératives amène désormais à penser prioritairement aux questions de l'heure et aux besoins qui minent les sociétés. La CAPLAME ne fut pas en reste dans cette éclosion de nouvelles initiatives et pour cela, elle se lança dans un vaste programme d'ajustement économique. Ceci était d'autant plus réaliste que, à en croire Munkner, Hans-H (1977).

Si le rôle des coopératives a évolué, c'est tout simplement parce qu'initialement créées sous les auspices des gouvernements coloniaux, elles ont maintenant pour mission de mettre en œuvre les programmes de développement économique et social des pays africains (Munkner, Hans-H. 1977 : 50).

C'est dans une telle optique que la CAPLAME entreprit la réalisation des œuvres économiques comme elle ne l'avait encore fait par le passé. Toutes ces actions s'inscrivaient dans la dynamique de la « recherche de la promotion des intérêts

¹Archives de la CAPLAME, Dschang, le 06 août 2012.

économiques de ses adhérents » (Munkner, Hans-H. 1977 : 50). Les multiples réalisations de la CAPLAME étaient financées par un prélèvement annuel qui était effectué sur les excédents avant la distribution des ristournes (Guekam Tiokou. 2004 : 85). Cet acte était prévu par le décret n°70-168/COR du 17 août 1970 (portant statut de la coopération dans le Cameroun Oriental) qui situait ce retrait à 15% (Ikeng Henga. 1974 : 3). La loi n°73/15 du 07 décembre 1973 (portant statut des sociétés coopératives au Cameroun) avait porté ce prélèvement sur les excédents à 20% (Ikeng Henga, 1974 : 3). C'est dans ce cadre que la CAPLAME entreprit d'importantes œuvres économiques.

1. 1. 1. La CAPLAME : levain de la productivité agricole dans la Menoua

Dans tout le département de la Menoua, la CAPLAME avait l'apanage de la vente des produits chimiques et du matériel agricole. Elle excellait également dans le traitement phytosanitaire gratuit. C'est ainsi que 300 agents pulvérisateurs ont été gratuitement formés entre 1983 et 1984. La CAPLAME œuvrait aussi et surtout dans le domaine de création et d'entretien des plantations de cultures vivrières.

Il existait dans le département de la Menoua de nombreuses distorsions liées à l'insuffisance des infrastructures routières. Pourtant, ces infrastructures constituaient un stimulant pour une amélioration de la production des denrées agricoles. C'est ainsi que dans le but d'accroître la production caféière, la CAPLAME entreprit l'entretien de nombreuses pistes de collecte. La route Dschang-Fondonera fut aménagée dans ce cadre² Ainsi, il appert que l'épineux problème « d'évacuation des produits » (Ikeng Henga. 1974 : 12) faisait partie des préoccupations majeures de cette mouvance coopérative. Il fallait donner la possibilité aux camions de marque Mercedes-Benz de sillonner, sans embûches,

² Entretien avec Joseph Zébazé, ancien directeur adjoint de la CAPLAME, 59 ans, Dschang, 16 août 2012.

tous les villages environnants de la coopérative, pour la collecte des récoltes (Guekam Tiokou. 2004 : 86). En outre, la CAPLAME devait beaucoup s'investir dans cette manœuvre, et de ce fait, elle finançait la construction des magasins de stockage dont environ soixante-dix-huit dans la région de Dschang.³ Cet investissement n'était pas une œuvre gratuite pour la CAPLAME car, cela découlait du montant des réserves destinées à cette opération. C'est ainsi que chaque année, après les ventes de son café, la CAPLAME prélevait une valeur de 6749727 francs soit 14% sur les réserves, afin d'entreprendre les travaux d'entretien du réseau routier.⁴ Parmi les villages qui ont bénéficié des travaux (aménagement routiers et construction des ponts), figurent en bonne place Bafou, Foto, Fondonera, Fongo-Tongo et Bamendou.

Afin de faciliter l'évacuation des produits agricoles et le désenclavement de certaines zones rurales, l'UCCAO procéda dès 1978 à la réfection et à la création des pistes et ponts. Au début du Projet de développement rural de la province de l'Ouest, l'UCCAO à travers la CAPLAME avait voté un crédit de 20 millions de francs CFA pour la création des pistes de collecte dans la Menoua.⁵ Cet argent fut prélevé sur les réserves légales de la coopérative.

Le département de la Menoua est une zone disséquée fortement arrosée et coupée de part et d'autre par des cours d'eau. En saison des pluies comme en saison sèche, ces cours d'eau ne rendent pas faciles l'évacuation des produits, surtout ceux de fortes teneurs dont le transport nécessite la présence des voitures et surtout des camions (Guekam Tiokou. 2004 : 87). C'est ainsi que la CAPLAME s'est également investie dans la construction de nombreux ponts tels que celui situé au quartier haoussa au voisinage de la CAPLAME sur la route menant dans la zone F4 (Fondonera-Fongo-Ndeng, Fossong-Wentcheng et

³ Entretien avec Victor Gninpieba Sa'aton, ancien administrateur de la CAPLAME, environ 72 ans, Bafou, le 22 août 2009.

⁴ *Idem.* Il convient de préciser que ce prélèvement se faisait sur la valeur des ventes de chaque membre ou sur la vente totale du café reçu par la CAPLAME.

⁵ Archives de l'UCCAO, Projet de développement rural de la province de l'Ouest : un outil de développement en zone rurale.

Fotetsa)⁶, le pont de Santchou le plus onéreux car ayant coûté à la CAPLAME environ 125.000.000 de francs CFA.⁷

La création des emplois figure également parmi les réalisations économiques de la CAPLAME. Elle était en effet la seule société dans la région qui employait un nombre n'important de personnes. Celles-ci étaient réparties dans divers services de collecte, d'usinage, de gestion, d'information et de communication (Guekam Tiokou. 2004 : 89). Autour de la CAPLAME, il y a eu un développement important d'activités de petits métiers (vendeuses de denrées alimentaires) ; ceci avait donné naissance à la création d'un petit marché autour de la coopérative, appelé à juste titre « marché de la CAPLAME » (Guekam Tiokou. 2004 : 89). Pendant la pause, les ouvriers de la coopérative se rendaient dans les petits restaurants qui s'étaient développés autour de ce marché (Guekam Tiokou. 2004 : 89). Par ailleurs, de nombreux emplois étaient créés au sein de la CAPLAME pour les enfants et les femmes dans le tri manuel du café. Les images suivantes sont fort évocatrices de cette situation.

Tâches rémunératrices offertes par la CAPLAME aux populations



Source : Archives privées de Joseph Zébazé, Août 2012

⁶ Entretien avec Joseph Zébazé, ancien directeur adjoint de la CAPLAME, 59 ans, Dschang, 16 août 2012.

⁷ *Idem.* « Si la CAPLAME a déployé tant d'argent pour l'aménagement de ce pont, c'est pour faciliter l'accès à la zone de Santchou qui à travers son sol argileux est le lieu par excellence du café robusta. Il favorise également l'évacuation des produits de la zone F4 pour les planteurs qui se trouvent sur l'autre flanc de la montagne ».

Le recrutement des enfants dans ces usines à café ne se faisait pas suivant une procédure administrative formelle. Les mesures ou les mécanismes de recrutement étaient quelque peu arbitraires et traditionnels. On peut parler à ce niveau d'un mode de recrutement volontaire dans la mesure où les enfants désireux de se faire recruter se présentaient eux-mêmes à la société pendant les temps de congés ou de vacances. Les premiers venus étaient largement favorisés, car le nombre de place était limité ; et les retardataires devaient parfois négocier avec les chefs trieurs pour espérer gagner une place. Cependant, cette procédure de recrutement n'était pas la même partout dans les sociétés coopératives :

Aucune offre d'emploi n'est lancée. Dès qu'ils sont mis en vacances, les enfants qui veulent trier le café se précipitent dans les coopératives à l'effet de solliciter une place. A la CAPLAME, les premiers venus occupent directement le hangar de triage sans avoir besoin d'autorisation. Ils savent eux-mêmes que ces places leur sont destinées à des périodes de vacances parce que la coopérative a besoin d'eux. C'est par la suite, lorsque les places deviennent rares, que les négociations commencent. C'est à ce niveau que se situe la première forme de l'exploitation de l'enfant : pour obtenir une place, il lui faut donner « quelque chose » aux responsables de triage appelés « chefs trieurs ». Ce « quelque chose » est généralement de l'argent (500, 1.000F)⁸.

Une fois recrutés, ces enfants, pour la plupart, originaires des campagnes, devaient parcourir entre 5 et 15 kilomètres pour se rendre à leur lieu de service. Au cours des années 1970-1980, ces enfants étaient transportés gratuitement dans des camions des sociétés coopératives. Le directeur adjoint de la CAPLAME nous a ainsi révélé qu'un camion de 12 tonnes pouvait embarquer plus de 100 enfants⁹. À la fin des années 1980, après la suspension du transport des enfants, ces derniers quittaient les campagnes avant le lever du jour, pour ne rentrer qu'au crépuscule, ou à la tombée de la nuit. Le nombre d'heure de travail

⁸⁸ *Idem.*

⁹ Zébazé Joseph, 56 ans, directeur adjoint de la CAPLAME, Dschang, le 22 octobre 2012.

par jour dépendait de l'enfant et non de l'employeur.¹⁰ C'est ainsi que les enfants atteignaient fréquemment 11 à 12 heures par jour. Tout dépendait de la visibilité : tant qu'il faisait jour, on pouvait trier son café.¹¹ C'est l'obscurité qui imposait l'arrêt du triage. Les enfants qui étaient en quête d'argent nécessaire au financement de leurs études, exploitaient au maximum leur temps. C'est ce qui explique qu'ils travaillaient toute la journée et ne voyageaient que dans la Nuit (Temgoua, 1994 : 7). Le tableau suivant résume ces variables liées à la fois au mode de transport, volume horaire de travail, type de recrutement et à la distance moyenne entre l'usine et lieu d'habitation.

Tableau 1 : présentation du volume horaire des enfants en processus de ralliement de l'usine

ANNÉES	Mode de transport	Nombre d'enfant	Nombre d'heures de Travail par jour	Distance moyenne entre l'usine et le lieu de résidence	Recrutement
1970 à 1980	Par Camion GRATUIT	100 transportées	11 h à 12 heures	15 kms en moyenne	Volontariat assortie d'une motivation magasinier (500-1000) FCFA
1980 ...	À pied	Variable fonction de la force de l'enfant			

Source : synthèse des auteurs à partir des données du terrain.

1. 1. 2. La CAPLAME, gage du bien-être et de l'épanouissement du planteur

« La CAPLAME au service du développement économique et social des populations de la Menoua ». C'est pour répondre à cet idéal publicitaire figurant

¹⁰ Momo Benoît, 62 ans, ancien chef de service du triage, Dschang, le 07 Août 2009.

¹¹ *Idem*.

sur tous les calendriers qu'il convient de dire que la CAPLAME aidait ses planteurs à bénéficier du fruit de leur travail et à améliorer leur niveau de vie. Cette aide passait par la collecte, le paiement de la ristourne, l'octroi des crédits, la lutte contre le coxage, la vente des produits de première nécessité et des matériaux de construction.

Tableau 2 : évolution du prix d'achat au planteur par kg de café de 1976 à 1987 en Fcfa

Années	Café lavé / bons grains	Café nature / bons grains
1975-1976	150	145
1976-1977	180	165
1977-1978	275	250
1978-1979	300	280
1979-1980	330	310
1980-1981	340	320
1981-1982	350	330
1982-1983	370	350
1983-1984	410	390
1984-1985	450	430
1985-1986	475	440
1986-1987	475	440
1987-1988	457	440

Source : Rapports financiers de la CAPLAME des années mentionnées.

Le tableau ci-dessus met en exergue l'évolution des prix pratiqués par CAPLAME de 1975 à 1988 dans le processus d'achat du café lavé et du café nature. Sur l'ensemble de la période, on peut affirmer que les prix ont connu une hausse régulière sur toute la période. C'est donc dire que les activités économiques se portaient bien c'est-à-dire que l'offre du café trouvait la

demande et donc les agriculteurs pouvaient à chaque étape de leurs activités s'assurer de faire les ventes de leur production.

Toutefois, il faut noter que lorsque le prix d'un bien augmente, on peut penser que soit la demande a davantage augmenté, soit que l'offre a diminué. Ou alors, l'État intervient pour garantir aux producteurs un minimum de gain capable de garantir leur satisfaction. Quelle que soit la stratégie en vigueur sur toute cette période, il convient juste de noter que les agriculteurs ont pu vendre leur production à meilleur prix et que leur bien-être a été acquis. Néanmoins, le café nature a toujours été vendu à un prix plus faible par rapport au café lavé sur toute la période considérée. Avec une différence de 100F CFA en moyenne, l'écart observé suscite des interrogations. Par ailleurs, la hausse continue du paiement moyen au planteur à l'achat du café a commencé à stagner à partir de 1986, date qui marque le début de la crise économique ainsi que la période noire des coopératives agricoles.

1. 2. La dimension sociale de l'action coopérative

Sur le plan social, la structure s'est investie dans les programmes de promotion de l'enseignement, en contribuant à la construction des salles de classe dans les établissements publics, mais aussi à l'électrification des campagnes, sans oublier l'attribution des dons et assistances divers.

1. 2. 1. L'œuvre productrice de la CAPLAME en milieu rural

Le maintien d'une certaine harmonie entre le niveau de vie en villes et celui des campagnes était d'un intérêt primordial. Ceci avait pour finalité d'éviter une rupture fondamentale entre la civilisation urbaine et la civilisation rurale, rupture dont les conséquences seraient graves (Ikeng Henga, 1974 : 17). C'est fort de cette logique que la CAPLAME a réalisé d'importantes œuvres sociales surtout dans les zones rurales.

Conformément aux décrets N°70/168/COR du 17 août 1970 et N°73/15 du 7 décembre 1973 portant fixation des taux de prélèvement de 15 à 20% sur les avantages de la coopérative qui doivent servir au fonds de réserve de l'éducation générale et coopérative, la CAPLAME n'était pas en reste (Ikeng Henga, cité par Guekam Tiokou, 2004 : 90). En appliquant à la lettre les termes de ces décrets, elle prélevait ainsi de 15 à 20% sur ses réserves dont 5% pour les fonds d'éducation ; ce qui lui permit de réaliser d'importantes œuvres dans le domaine scolaire. En 1990, l'école publique bilingue de Santchou avait bénéficié d'un bâtiment construit par la CAPLAME. D'autres écoles ont également bénéficié de la construction de nombreuses salles de classe. C'est le cas de l'école publique de Baleng, dans l'arrondissement de Dschang et de l'école publique de Bafouchefferie¹². À cette importante œuvre scolaire s'ajoute l'électrification des campagnes.¹³

La CAPLAME a installé de nombreux postes de transformation du courant électrique dans plusieurs villages traversés par les poteaux électriques. Même si ceci avait pour but d'éclairer les dépôts, les paysans ont profité de ces installations pour éclairer leurs maisons. À Bafou par exemple, l'électrification qui se faisait jadis à la lampe se transforma peu à peu avec l'utilisation par quelques personnes d'éclairage électrique (Ndongmo, 1982 : 48). La CAPLAME avait contribué à l'électrification de Bamendou entre 1980-1986. Ce fut également le cas dans la zone F4 où elle avait débloqué une somme de 100 millions de francs pour l'électrification des villages (Guekam Tiokou, 2004 : 12). En plus de la construction des écoles et de l'électrification des campagnes, la CAPLAME avait aussi joué un rôle de premier plan dans le domaine de la santé. C'est ainsi qu'une somme de 5378250 francs CFA soit 10% de ses réserves avait permis de construire le bâtiment haut standing de l'hôpital de district de

¹² Ces deux écoles appartiennent aujourd'hui à l'arrondissement de Nkong-Ni.

¹³ Rapport annuel de l'exercice 1980/81, 1981/82, 1982/83, 1983/84, 1984/85, 1985/86, Archives de l'UCCAO.

Dschang.¹⁴ Ce bâtiment a contribué à résoudre l'épineux problème de structures hospitalières auquel était confronté l'hôpital de district de Dschang.

Pour ce qui est du développement de l'hydraulique villageoise, les archives de la CAPLAME révèlent que de 1981 à 1983, une vingtaine de points d'eau a été créée ou aménagée dans la Menoua.

1. 2. 2. Autres missions de responsabilité sociale de la CAPLAME

L'un des arguments fondamentaux dans l'organisation des coopératives rurales est que pour parvenir au développement rural, il faut, sur le plan du travail, recruter un maximum d'ouvriers locaux (IRNUDS, 1976 : 16). Étant donné qu'elle comptait parmi les trois premières en nombre d'employés de toutes les coopératives de l'UCCAO, cette mission fut bien remplie par la CAPLAME. En 1986 par exemple, des 2953 employés de l'UCCAO, la CAPLABAM en comptait 892, la CAPLANOUN en comptait 598, La CAPLAME en comptait 539, la CAPLAMI en comptait 503, l'UCCAO en comptait 220, la CAPLAHN en comptait 101 et la CAPLANDE en comptait 100.¹⁵

Tableau 3 : Situation du personnel de la CAPLAME en 1986

Agents de maîtrise	Expatriés	Cadres camerounais	Ouvriers	Saisonniers	Total
19	04	11	188	321	539

Source : Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1985/1986.

En dépit d'une aide incontestée de la CAPLAME à l'ensemble des populations de la Menoua, son objectif ultime était particulièrement de donner plus de bien-être et de confort à ses adhérents. La matérialisation d'un intérêt supporté par une structure de sa trame s'était vite fait palpable dans ce département. Ce bien-être concernait entre autres l'amélioration de la santé familiale, la scolarisation des jeunes, la modernisation de l'habitat. À l'image des autres coopératives, la

¹⁴ Gninpieba Sa'aton Victor, environ 72 ans, ancien Président du Conseil d'administration de UCCAO, Dschang, Août 2009.

¹⁵ Rapport consolidé des coopératives de l'UCCAO de l'exercice 1984-1985.

CAPLAME adopta une politique d'amélioration qualitative et quantitative de l'éducation des fils de planteurs en général et de ses adhérents en particulier. Pour cela, elle procédait à la paie de ses planteurs en trois tranches.¹⁶ La troisième tranche était plus consistante que les deux premières parce qu'additionnée à la ristourne, elle se réglait en début de rentrée scolaire, au mois de septembre.¹⁷ Ceci permettait aux parents-planteurs de consacrer la plus grande partie de leurs revenus dans la scolarisation des enfants. Ainsi, grâce à cette politique, au crédit-entrée scolaire donné par le FONADER et aux revenus tirés de la vente de sa production, le planteur pouvait assurer la scolarisation de sa descendance tant il était évident pour lui que l'école était un tremplin sûr pour accéder à la connaissance et aux fonctions administratives les plus élevées (Signié, 2006 : 323).

2. La coopérative à l'épreuve des contraintes et de la concurrence.

La vie de la CAPLAME est conditionnée par le milieu dans lequel s'insère son activité. Ainsi, elle entretient des relations profondes et permanentes avec son environnement, lequel peut être soit micro soit macro-économique.

2. 1. Les contraintes et mutations liées à l'environnement macro-économique

Le macro-environnement de la CAPLAME renvoie à un ensemble de facteurs ayant une influence sur la vie de l'entreprise sans que celle-ci ne puisse les influencer en retour. Ces facteurs se sont présentés à l'entreprise davantage sous forme de menace que d'opportunité. Il s'agit notamment de la chute des produits de rente : une conséquence de la politique de libération du secteur coopératif.

¹⁶ Gninpieba Sa'aton Victor, environ 72 ans, ancien Président du Conseil d'administration de UCCAO, Dschang, Août 2009.

¹⁷ *Idem.*

2.1.1. Les effets de la libéralisation du secteur coopératif et le défi sur le plan managérial

La libéralisation du secteur coopératif en 1994 a amené l'État à se désengager des services d'encadrement et de soutien tels que l'audit, la supervision et le management (Jiotsa *et al*, 2015). Cette situation a négativement affecté les sociétés-coopératives dans la mesure où la corruption et la mauvaise gouvernance sont devenues des pratiques érigées en règle de gestion, entraînant ipso facto la décrépitude desdites sociétés-coopératives (Jiotsa *et al*, 2015). Cependant, il convient de souligner que l'efficacité et la transparence sur le plan managérial constituent l'une des stratégies qui ont permis aux sociétés-coopératives dans les hautes terres montagneuses de l'Ouest-Cameroun en général et à la CAPLAME en particulier de surmonter les difficultés rencontrées. À ce titre, le capital social des coopératives est souscrit par leurs membres. Ce sont également ces membres qui assurent la gestion par l'intermédiaire de leurs élus. Dans toutes les coopératives-membres de l'UCCAO telle que la CAPLAME, les planteurs de chaque circonscription envoient, proportionnellement à leur nombre, des délégués au chef-lieu de leur département pour constituer l'assemblée générale de la coopérative départementale¹⁸. Cette assemblée élit en son sein un conseil d'administration et un président et, ce sont ces organismes élus qui déterminent la politique de la coopérative.

Cette transparence managériale se perçoit également au niveau des conditions ou des modalités d'adhésion à la coopérative (Jiotsa *et al*, 2015). C'est ainsi que selon la loi de 1992, tout adhérent à la coopérative doit avoir un livret de planteur. Sur le livret de planteur figurent le nom et le prénom, la profession de l'adhérent, la date de son inscription, le numéro de sa carte nationale d'identité, le nom de la coopérative qui la délivre, son siège social, le nombre et le montant de ses parts souscrites et, le cachet de la coopérative (Ndouta, 1980). Tous ces

¹⁸ Entretien avec M. Gninpieba Sa'aton Victor, ancien PCA de l'UCCAO, Dschang, 12 Août 2009.

mécanismes faisaient ainsi partie des stratégies managériales qui permettaient aux coopératives de la région de l'Ouest en général et à la CAPLAME en particulier, non seulement de bien identifier les planteurs, mais aussi et surtout d'éviter toute erreur susceptible d'affecter l'opération de paiement de ces planteurs et qui pourrait fragiliser en même temps la politique de gestion de la structure.¹⁹ Cette efficacité en matière de gestion traduit clairement la vocation première d'une société coopérative. C'est ainsi que pour Jean Soyinzoga (1985), une coopérative « doit être une association de personnes ayant un revenu limité, qui se sont volontairement groupées en vue d'atteindre un but commun, par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement en fournissant une quote-part du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise au fonctionnement de laquelle les membres participent activement » (Soyinzoga, 1985 : 1).

2.1.2. La chute des prix des produits de rente et la revalorisation des produits vivriers

L'absence de l'ONCPB (Office National de Commercialisation des Produits de Base) au début des années 1990 a conduit les agriculteurs à sentir et à subir négativement les coups et contrecoups de la fluctuation des prix des produits de rentes sur le marché mondial tandis que les produits vivriers ou produits marchands connaissaient plutôt une hausse des prix. Chose qui, de l'avis de Jean Louis Dongmo (1985), devait stimuler agréablement les promoteurs de produits locaux (Jiotsa *et al*, 2015). Au cours de la période allant de 1984 à 2010, les prix des produits agricoles en général ont connu une évolution en trois phases. La première phase dite de stabilité des prix a été enregistrée entre 1984 à 1988. En ce moment même, si les prix étaient stables, les produits de rente enregistraient malgré tout, les coûts les plus bas contrairement à ceux des produits vivriers.

¹⁹ *Idem*.

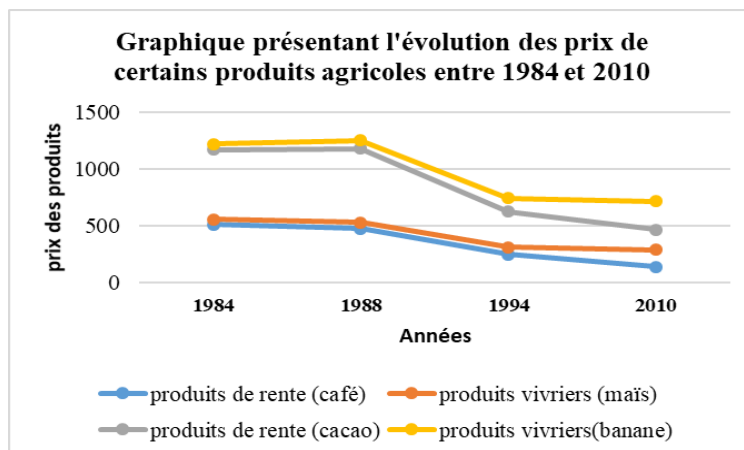
Parce que les agriculteurs étaient producteurs des deux catégories de biens, le poids de la différence des prix ne se faisait pas ressentir.

Au cours de la deuxième phase comprise entre 1988 et 1994, on observe la chute drastique des prix sur le marché. Cette baisse concernait aussi bien les prix des produits vivriers que ceux des produits de rente. C'est d'ailleurs à partir de cette période que la crise économique battait son plein essor, les activités économiques étaient au plus bas de leur performance. Le découragement envahissait les agriculteurs, l'encadrement des agriculteurs par les coopératives agricoles battait de l'aile. Le secteur le plus touché fut les produits de rente comme le café et le cacao qui, désormais, manquaient d'acheteur. Quant aux produits vivriers comme le maïs, la consommation locale constituait le centre des débouchés pour les producteurs et qui tant bien que mal, pouvait écouler la totalité de sa production. Le fait majeur de cette période est la mise en œuvre de la politique d'ajustement structurel. Ce fait politique visait le désengagement total de l'Etat dans le domaine de la production. C'est dire que l'État, jadis exportateur du Café après achat auprès des agriculteurs, devient observateur sur le marché et résolument engagé dans le processus de privatisation des entreprises étatiques. La phase trois, dite de relance, se situe entre 1994 et 2010. Cette relance traduit, d'une part le début de la sortie de la crise économique soutenu par la dévaluation de 50% du Franc CFA.

En effet, la dévaluation du franc CFA a entraîné une augmentation de la masse monétaire dans l'économie et donc la liquidité jadis rare, devient disponible et les échanges commerciaux ont repris. C'est pourquoi sur la figure ci-dessous, on va observer une tendance vers la hausse des différentes courbes représentatives des prix des produits étudiés. Avec cette reprise économique, l'agriculture vivrière devient donc la principale activité des Camerounais en général et ceux de notre champ d'étude en particulier. En fait, les ventes desdits produits se

portent bien, le retour sur investissement est rendu possible et les gains assortis sont énormes.

Le graphique suivant nous fait état de cette situation :



Source : synthèse à partir des données du terrain.

La réalité des chiffres telle que présentée par ce graphique indique l'option qu'il y a désormais à s'investir « aussi » dans la culture des produits vivriers. Au regard de ces chiffres qui se révèlent plutôt flatteurs pour les milieux socio-productifs locaux, on peut clairement affirmer que la diversification des produits des sociétés-coopératives est une option prometteuse qui s'appuie ainsi sur le développement de la culture des produits vivriers et maraîchers (Dongmo, 1985).

2.2. Les contraintes et mutations liées à l'environnement micro économique

L'environnement micro économique regroupe tous les facteurs qui ont une influence directe sur la CAPLAME, mais sur lesquels elle peut également exercer une influence.

2.2.1. La CAPLAME face au défi de la concurrence

La contrainte économique majeure à laquelle les coopératives font face est bel et bien la concurrence. En effet, suite à la libéralisation du secteur du cacao et du café au début des années 1990, la plupart de ces coopératives ont eu du mal à

s'imposer et à garder la confiance de leur communauté d'autant plus que certaines multinationales se sont intéressées à leurs affaires (Dongmo, 1985). Cette faillite des coopératives qui s'est accélérée avec la fin des subventions de l'État se justifie par la crise économique de la fin des années 1980 (Fongang, 2008). Cette crise a gravement affecté les sociétés-coopératives au Cameroun en général, entraînant la chute des prix des produits de rente qui étaient jusque-là les principales productions et sources de revenus des coopératives agricoles (Abdou, 2011).

L'une des stratégies actuellement préconisée aussi bien par les pouvoirs publics que par les promoteurs de coopératives porte sur la relance progressive de la filière cacao-café (Abdou, 2011). La relance de la caféiculture par exemple n'est pas un terme nouveau dans l'univers caféicole du Cameroun (Guekam Tiokou, 2004). Elle date pourtant des années 1980 dès les premiers signes du fléchissement de la production du café. La vision stratégique pour le développement de la filière dégagée à l'issue de la réflexion menée par les différents acteurs du secteur en 2008, vise à passer d'une filière de subsistance à une filière professionnalisée et durable, économiquement profitable pour l'ensemble des maillons des acteurs de la chaîne que sont principalement les sociétés-coopératives²⁰.

D'après les membres et/ou acteurs du mouvement coopératif enquêtés dans la Menoua, cette vision d'ensemble se décline en un certain nombre d'objectifs à savoir l'augmentation du volume de la production et de l'amélioration de la qualité, la professionnalisation des opérateurs et l'assainissement de la commercialisation interne, le développement de nouveaux débouchés avec plus de compétitivité (Jiotsa *et al*, 2015). Pour que ces objectifs soient atteints, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est dans

²⁰ Document de stratégie de développement de la filière café, p.13.

une phase de mise en œuvre de quelques mesures d'implémentation de cette relance telles que le programme de protection du Verger cacao-café, le programme semencier cacao-café et le programme de réforme du sous-secteur engrais (Jiotsa *et al*, 2015).

2.2.2. La nécessité d'une bonne coordination de service entre les différents maillons du capital humain

Au sein de la CAPLAME, les relations humaines sont restées fortement solidifiées. C'est cette solidarité sans faille qui visait à satisfaire la production du travail. Cependant, l'autre défi de la CAPLAME dans l'ère néo-libérale actuelle est le manque de coordination entre la coopérative centrale et les agriculteurs. En effet, depuis l'aube des années 1990, l'entreprise n'a plus suffisamment de moyens pour assumer sa responsabilité sociale envers les agriculteurs, ce qui est à l'origine de l'exclusion de ces derniers des activités des coopératives. C'est pour faire face à cette situation que la CAPLAME avait créé des unités de base disséminées dans tous les arrondissements et villages du département de la Menoua, avec pour vocation majeure d'inciter les planteurs à rester fidèles à leur coopérative.

Cependant, ces unités de base n'étaient pas équitablement réparties par circonscription car elles dépendaient de la forte production du café dans la zone. Dans chaque unité de base se trouvait un délégué qui était le représentant des planteurs et qui servait d'intermédiaire entre la coopérative et les planteurs.²¹ Toutes ces actions et stratégies ont attiré de nombreux agriculteurs vers cette coopérative parce que l'adhésion dans une coopérative est généralement fonction de son alignement avec les intérêts du peuple et de la prestation des services nécessaires aux membres.

²¹ Confer l'article 18 du statut de la CAPLAME (statut datant du 23 décembre 1993), p.11.

Conclusion

De l'analyse qui précède, il apparaît que la CAPLAME a fait face à plusieurs défis, notamment en raison de la libéralisation de la filière-café. Toutefois, elle a pris des mesures strictes pour surmonter ces contraintes. Grâce à sa structure organisationnelle ainsi qu'à ses objectifs socio-économiques, la CAPLAME, quoique moribonde, a contribué et continue de contribuer à la croissance du capital social, à l'intégration sociale, à lutter contre la pauvreté et le chômage. Toutes ces performances lui ont permis d'avoir la place de meilleure coopérative de l'année 1988/1989 par *Editorial Office* dont le siège se trouve à Madrid en Espagne. Pour qu'elle puisse mieux accomplir ses missions, elle est appelée à surmonter efficacement les nouvelles contraintes auxquelles elle est confrontée en apportant plus de stratégies novatrices pour s'arrimer au changement de l'heure. Pour cela, elle « devrait repenser son identité, son projet, et partant son objet et ses activités. Elle doit aussi revoir sa relation avec ses adhérents...afin d'impulser une dynamique d'amélioration significative de ses performances » (Fongang Fouepe, 2017 : 1).

Toutefois, Dans un contexte particulièrement marqué par la précarité de toute sorte et davantage par l'insécurité alimentaire, il nous semble que les coopératives agricoles devraient diversifier leurs activités pour s'ouvrir également à la production des produits de grande consommation. La CAPLAME semble encore avoir compris cette logique dans la mesure où il y a été créé, tout récemment, un service consacré à la ferme avicole chargé d'assurer la bonne conduite des poulets en suivant leur nutrition, leur santé et leur milieu de vie. De nos jours, cette ferme contient des milliers de poulets-pondeuses de race « lohman Brown ».

Sources et références bibliographiques

1. Sources d'archives

ANY (Archives Nationales de Yaoundé), APA (Affaires Politiques et Administratives), 1AA 177, Activité de la coopérative des planteurs de café d'Arabie.

Budget d'investissement pour l'exercice 1986/87, Archives de l'UCCAO.

Document de stratégie de développement de la filière café.

Journal officiel du 21 janvier 1949 portant réorganisation du contrôle des coopératives et des sociétés de prévoyance.

Rapport annuel de l'exercice 1980/81, 1981/82, 1982/83, 1983/84, 1984/85, 1985/86, Archives de l'UCCAO.

Rapport financier de l'exercice 1980/81, 1985/86, 1986/87, Archives de l'UCCAO.

UCCAO (1985) : Rapport d'achèvement du projet de développement rural de la province de l'Ouest, 10 janvier 1985, Archives de l'UCCAO.

Rapport de la mission MCS, Archives du Ministère de l'Agriculture.

2. Sources orales

Gninpieba Sa'aton Victor, 72 ans, ancien Président du Conseil d'administration de UCCAO, Dschang, Août 2009.

Léonard Nguéna, 40 ans, comptable à l'UCCAO, Bafoussam, avril 2012.

Méfindja François, 55 ans, ancien contrôleur et actuel directeur général de l'UCCAO, Bafoussam, avril 1999.

Momo Benoît (2009). ancien chef de service du triage à la CAPLAME, Dschang, le 07 Août 2009.

Zebazé Joseph (2012). 58 ans, ancien directeur adjoint de la CAPLAME, Dschang, Août 2012.

3. Références bibliographiques

3.1. Ouvrages généraux

Carles, H. (1965). *Evolution actuelle du mouvement coopératif au Cameroun*, CIDEP.

Dongmo, Jean Louis (1981). *Le dynamisme bamiléké, La maîtrise de l'espace agraire*, volume I, Yaoundé, CEPER.

Gentil, Dominique (1984). *Pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, éditions ouvrières.

IRNUDS (1976). *Rôle des coopératives dans le changement*, vol 3, Genève, IRNUDS.

Munker, Hanski. (1977). *Problèmes de gestion des coopératives en Afrique*, Paris, Harmattan.

Soyinzoga, Jean. (1985). *Aide-mémoire d'un membre d'une structure coopérative agricole*, PNUD (Cameroun).

UCCA (1983. 1958-1983). *25 ans au service des planteurs*, Yaoundé.

3.2. Articles

Dongmo, Jean Louis (1985).- « Importance relative des cultures vivrières et cultures de rente à travers les plans de développement des Etats africains : le cas du Cameroun », *Annales de la faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé*, volume 2.

Fongang Fouepe, et al. (2017), « Crise caféière et déclin des coopératives agricoles à l'Ouest Cameroun : la difficile relance de la Coopérative Agricole des Planteurs de la Menoua (CAPLAME) », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, vol. 19, no-3 ; pp.668-680, February 2017.

Jiotsa, Albert et al. (2015). « Les mouvements coopératifs dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », in *Revue de Géographie Alpine*, confer le lien <http://rga.revues.org/2778>.

Lopes-Cardoso, A. (1964). « Doctrine coopérative et coopération agricole », in *Revue française d'économie et de sociologie rurales. Économie rurale*, N°62, www.persee.fr/issue/ecoru_0013-0559_1964_num_62_1

Porters, R. Juillet-Aout (1948). « Notes sur la culture du café arabica au Cameroun français », *Agronomie Tropicale* n° 7.

3.3. Mémoires et Thèses.

Abdou, N. (2011). « La CAPLANOUN entre prospérité et crise du café en pays Bamoun, 1982-2009 », mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Ndouta, N. (1980). « Les comités de centres coopératifs de l'UCCAO », mémoire de l'Institut Supérieur d'Agronomie (INSA) de Dschang.

Fongang, Guillaume (2008). « Les mutations du secteur agricole Bamiléké(Cameroun) etudies à travers ses acteurs : une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galim », Thèse de doctorat en Sociologie, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParishTech), Paris-Grignon.

Guekam Tiokou, Solange Lucie (2004). « Le mouvement coopératif dans la région de Dschang : 1932-2004 », mémoire de maîtrise en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé I.

Ngoufo, S. (1991). « La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans le Bamboutos 1930-1978 », mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé.

Signié Christophe (1999). « L'UCCAO et sa contribution au développement économique et social de la province de l'Ouest Cameroun de 1958 à 1990 », mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

.....//.....(2006). « Société de développement et promotion du monde rural au Cameroun : le cas de la SODECAO de 1974 à 2003 », thèse de doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I,

Tchio Noubessi, Merlin (2008). « La CAPLABAM et sa contribution au développement économique et sociale », Mémoire de maîtrise en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé I. 2008.

L'engagement des entreprises en matière de responsabilité sociétale et environnementale à l'aube des procès climatiques

OUMBA Parfait et NZINO MUNONGO Victorine Ghislaine

Résumé

La responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE) constitue une catégorie juridique hybride regroupant les engagements conjoints des acteurs privés et publics en matière éthique, sociale et environnementale. Ce travail analyse comment la RSE, par son mode d'association systématique des parties prenantes, contribue à renforcer les obligations morales et juridiques des entreprises, notamment à travers les actions juridictionnelles menées dans le cadre des procès climatiques. Cette étude mobilise une analyse jurisprudentielle détaillée des contentieux climatiques en Europe et en Afrique, ainsi qu'une évaluation des dynamiques institutionnelles et législatives, illustrée par le cas camerounais. Les résultats montrent qu'en Afrique, malgré les limites institutionnelles, les progrès en matière de RSE traduisent un changement de paradigme avec une montée en puissance des recours civils. La RSE apparaît ainsi comme un outil normatif majeur pour intégrer durablement les enjeux sociaux et environnementaux dans la gouvernance des entreprises, à condition de renforcer les mécanismes de contrôle et d'harmoniser les normes à l'échelle internationale sans toutefois négliger les spécificités locales.

Mots clés : volontarisme, objectivisme, ISO, responsabilité, dommages environnementaux, risque, procès climatiques.

Abstract

Corporate social and environmental responsibility (CSR) constitutes a hybrid legal category that encompasses the joint commitments of private and public actors in ethical, social, and environmental matters. This study analyses how CSR, through its systematic engagement of stakeholders, helps strengthen the moral and legal obligations of companies, particularly illustrated by judicial actions in climate litigation. The study also includes a detailed jurisprudential analysis of climate-related cases in Europe and Africa, alongside an assessment of institutional and legislative dynamics exemplified by Cameroon. Findings reveal that despite institutional challenges, Africa shows progressive adoption of CSR practices and a growing number of legal actions against corporations, signalling a paradigm shift and increased involvement of civil society. Consequently, CSR represents a significant regulatory tool for the sustainable integration of social and environmental concerns in corporate governance, provided that regulatory mechanisms are strengthened and international standards harmonised.

Keywords: voluntarism, objectivism, ISO, liability, environmental damage, risk, climate trials.

Introduction

L'émancipation relative des entreprises par rapport aux droits des États n'a pas été jusqu'à présent compensée par l'émergence d'un droit économique mondial dont les règles pourraient être imposées, le cas échéant par voie de contrainte ou de sanction, aux entreprises transnationales. Cette situation serait due non seulement à l'absence d'accord politique planétaire sur les principes et les règles d'un tel droit, mais aussi à la logique même du droit international et à la composition de ce qu'il est convenu d'appeler la société ou la communauté internationale.

Le droit international moderne a été essentiellement conçu, comme son nom l'indique comme un droit régissant les relations entre les États. Les États ont été longtemps les seuls sujets et en demeurent les principaux protagonistes. Cette situation a évolué depuis la fin du second conflit mondial, non seulement par la multiplication des organisations internationales, créées par les États eux-mêmes et dotées de la personnalité juridique internationale et de compétences propres, mais aussi par le développement du droit international des droits de l'homme.

Les conventions internationales établies dans ce domaine, tels les Pactes de New York sur les droits civils et politiques, le droit à un environnement sain et dans une moindre mesure, sur les droits économiques sociaux et culturels, ont institué les individus en sujets dits indirects du droit international, en reconnaissant en eux des titulaires de droits fondamentaux internationalement garantis par les États. Ainsi, la jouissance et l'exercice des droits de l'homme n'ont pas été réservés aux seuls êtres humains, mais étendus plus largement à toutes les entités dotées d'une personnalité juridique, c'est le cas des personnes morales, qu'elles poursuivent un but lucratif ou non, et donc aussi les entreprises.

Toutefois, dans le système conventionnel qui caractérise l'ordre juridique international, seuls les États signataires des traités relatifs à la protection des droits de l'homme sont engagés à en assurer le respect et peuvent être jugés responsables de leur violation. Néanmoins, sur la base de la reconnaissance par

la doctrine et la jurisprudence de l'effet horizontal des droits et libertés fondamentaux, les entreprises en qualité de personnes privées doivent respecter les droits et libertés des autres personnes privées. Quand bien même la Cour des droits de l'homme constaterait une telle violation horizontale, à la suite de sa saisine par un requérant¹, c'est, non pas l'entreprise, mais l'État qui sera condamné pour avoir négligé de mettre en œuvre les mesures positives nécessaires pour empêcher l'atteinte aux droits de l'homme et assurer ainsi la bonne exécution de ses obligations internationales. D'où la question de la responsabilité des entreprises de manière globale et spécifiquement en matière sociale et environnementale.

Dans un contexte caractérisé par la capacité des personnes privées de s'organiser en créant leurs propres règles indépendamment de l'expression de la volonté de l'État, il se pose la nécessité d'une analyse minutieuse des réalités tout en reconnaissant l'importance d'une interprétation libre assujettie aux faits qu'elle doit régir et aux exigences de toute investigation scientifique. D'où, le recours à la libre recherche scientifique de François Gény. Conformément à cette théorie, la règle de droit ne peut prévoir toutes les situations. Il revient ainsi à l'interprète des textes juridiques en quête de solutions aux problèmes posés, de procéder à une libre recherche scientifique. Par ce procédé, l'interprète des textes juridiques fait œuvre de matrice de la norme juridique en empruntant les outils les plus adaptés à la situation, notamment la sociologie, la philosophie, la morale, la déontologie, les codes, les chartes, etc.

Le constat est celui de l'existence d'une pluralité de foyers de la norme juridique. Indépendamment de l'expression de la volonté étatique, la norme juridique est produite par la jurisprudence, les corporations, les entreprises, les firmes ou encore les organisations internationales. L'on observe ainsi un renforcement

¹ Toute personne physique ou morale se considérant victime d'une violation des droits garantis.

significatif de l'effectivité des obligations morales et juridiques incombant aux entreprises, favorisant une prise en compte accrue et une protection renforcée des enjeux environnementaux dans le cadre des procès climatiques. Cette hypothèse souligne le rôle transitionnel que joue la qualification juridique de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans la transformation des engagements volontaires en responsabilités effectives et juridiquement contraignantes. La compréhension de cette réalité évoque la nécessité de faire recours à la théorie de l'ordre juridique développée par Santi Romano. Il s'agit de la prise en considération de l'existence tant d'ordres normatifs infra- ou intra- étatiques que d'ordres juridiques supra- ou extra-étatiques dans la garantie des droits de l'homme et dans le cas échéant, le droit à un environnement sain. Sous le prisme de ces courants doctrinaux, l'analyse portera sur l'évolution, les défis et mécanismes du régime particulier de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises **(I)** et les nouveaux horizons de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises : complexité et paradigmes émergents **(II)**.

I. L'analyse juridique de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises : évolution, défis et mécanismes

La responsabilité des entreprises en matière sociale et environnementale recouvre toute une série d'obligations morales et juridiques. Le non-respect de ces obligations entraîne des conséquences variables, notamment au plan de la responsabilité. La particularité de ces obligations est qu'elles sont en partie déterminées par les entreprises elles-mêmes, qui consentent à soumettre leurs activités à un régime particulier de responsabilité dans lequel le droit commun ne l'aurait pas nécessairement impliquée **(A)**. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises est ainsi à l'origine d'un certain nombre de codes et de chartes de conduite contribuant à la mise en place de mécanismes ou systèmes d'association des partenaires privés et publics **(B)**.

1.1 De la morale à la juridiction : évolution et défis de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Au-delà de l'incantation ou du slogan des militants ou croyants de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, des définitions sont ainsi proposées. Toutefois, le concept continue d'apparaître quelque peu fourre-tout, mais éventuellement mobilisable par les juristes.

La Commission européenne a défini la responsabilité sociale et environnementale des entreprises comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes »². Il s'agit d'une approche visant, sur le plan interne, à faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs tels que le droit à la santé, la sécurité, à la vie privée et à la liberté d'opinion ; sur le plan externe, l'attention est portée sur le respect des droits de la personne humaine, impliquant ainsi l'omission de financer des institutions qui remettraient en cause ou violeraient les libertés publiques. Selon Philippe Auvergnon bien que celle-ci apparaisse générale, il existe ainsi une définition européenne³. Il convient néanmoins de noter combien, la terminologie employée contribue, en l'espèce, à une conception plus ou moins large.

Contrairement à la conception africaine, la conception européenne de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises semble se circonscrire aux seuls droits du travail ou à la protection sociale. En effet selon Wayne Visser,

² Commission européenne, *La responsabilité sociale des entreprises. Une contribution des entreprises au développement durable*, 2002, p. 7. Ce document d'orientation est intervenu à la suite d'un Livre vert intitulé « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises », publié en 2001. Cité par Philippe AUVERGNON, « Sur fond de mondialisation, la responsabilité sociale de l'entreprise entre ombres et lumières », *Actes du Séminaire international*, 2004, p. 10, <https://shs.hal.science/halshs-00125626v1/document> (consulté le 08/07/2024).

³ Commission européenne, *Op.Cit.*

la responsabilité sociale et environnementale des entreprises est une manière de faire des affaires qui permet aux entreprises de rendre compte de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux. Elle se traduit par une gestion responsable et éthique de l'entreprise, qui respecte les droits des parties prenantes et contribue au développement durable⁴. Par cette définition, l'auteur met en exergue trois aspects clés : la prise en compte des impacts de l'entreprise dans divers domaines, l'éthique et la responsabilité dans la gestion, et la contribution au développement durable.

La conception africaine de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises trouve son fondement dans les traditions, les valeurs et pratiques culturelles spécifiques. Il est fait référence à des éléments de solidarité, de communauté et de durabilité. L'illustration peut être faite des entreprises en contexte africain qui adoptent l'approche *Ubuntu*⁵ dans une visée de mettre l'accent sur le bien-être communautaire tout en considérant leur impact social et environnemental comme une responsabilité partagée. Ainsi, les actions entreprises n'ont pas pour unique bénéficiaires les actionnaires de l'entreprise mais aussi la communauté. Il s'en suit l'adoption des pratiques durables et d'investissement dans des initiatives de conservation, tels que les projets de reboisement et de gestion des ressources en collaboration avec les communautés locales. Les communautés locales et d'autres parties prenantes sont ainsi activement impliquées dans les procédures de prise de décision garantissant la prise en considération par les projets envisagés de leurs besoins et attentes. Par cette procédure de concertation, il est envisagé des programmes sociaux qui soutiennent l'éducation, la santé, et le développement économique des communautés locales.

⁴ Wayne VISSER, "The World Guide to CSR: A Country-by-Country Analysis of Corporate Sustainability and Responsibility", Greenleaf Publishing, 2010.

⁵ Une philosophie africaine qui signifie "je suis parce que nous sommes" soulignant ainsi l'interconnexion de tous les êtres humains et l'importance des relations communautaires.

La responsabilité sociétale et environnementale des entreprises vise une attitude de l'entreprise démontrant une prise en considération spécifique d'intérêts collectifs très diversifiés, supposant une pluralité de parties prenantes. D'où la mention d'une nécessité de revisiter le vocable d'une responsabilité sociale pour celle d'une responsabilité sociétale ou encore globale de l'entreprise⁶.

La mise en exergue du caractère volontaire de la responsabilité relevant de la morale ou de la culture n'omet en rien la possibilité de lui attribuer un sens juridique. Les instruments de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises que sont les codes de conduite, les normes de gestion, les codes d'éthique élaborés à titre déontologique propre à une profession ne l'excluent pas du champ de compétence de la juridiction nationale aux fins d'examen de légalité ou d'opposabilité⁷. En approfondissant leur démarche volontaire, les entreprises prennent le risque de se voir opposer leurs propres engagements, même lorsqu'ils vont au-delà des exigences légales.

Les normes de normalisation qui ont pour effet le respect de la réglementation s'en trouvent également modifiées. En notant que le sujet de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises touche des domaines nouveaux pour l'*International Organization for Standardization*. Cette dernière est ainsi appelée à revoir ses modes de fonctionnement afin de permettre une réelle représentativité et intégration des différentes parties prenantes intéressées et secteurs nouveaux. Dirigée par des délégations nationales dans lesquelles les entreprises sont majoritaires, l'*International Organization for Standardization* est appelée à s'ouvrir aux associations et syndicats, experts et scientifiques ainsi qu'aux organisations internationales et collectivités locales. Par ricochets successifs, on s'aperçoit que

⁶ Voir Berthoin ANTAL A. et A SOBCZAK ., in « La responsabilité globale » (sous dir. SOBCZAK), Semaine Sociale Lamy 2004, sup. n°1186, 117 p.

⁷ TGI Versailles, 17 juin 2004, CCE Schindler et FTM CGT c/ Schindler SA, Droit ouvrier 2004, p. 473.

l'État participe à ou recommande l'élaboration des normes privées, et reprend une partie du contrôle de ces normes, cette fois juridiques.

La Sous-commission chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme au sein de l'Organisation des Nations Unies a adopté en 2003 des Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises. Ce texte ambitieux affirme, sans ambages, que « si les États ont la responsabilité première de promouvoir, de respecter, de faire respecter et de protéger les droits de l'homme et de veiller à leur réalisation, les sociétés transnationales et autres entreprises, en tant qu'organes de la société, ont-elles aussi, la responsabilité de promouvoir et de garantir les droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. »⁸. Le texte prévoit des responsabilités étendues à la charge des entreprises dans les domaines des droits sociaux fondamentaux, de l'environnement et des droits de l'homme en général. Suivant l'évolution normative, il est ainsi attendu des entreprises au même titre que les États de produire des rapports de contribution déterminée visant la réduction des gaz à effet de serre selon les termes de l'Accord de Paris. Bien que cette interprétation des textes ait été mal accueillie au sein des milieux d'affaires, elle présage avoir plus de succès que les précédentes tentatives contraignantes de l'Organisation des Nations unies à l'égard des multinationales et réunit les conditions nécessaires pour s'imposer de manière obligatoire.

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises réunit en une même catégorie juridique les volontés des partenaires privés et publics en matière éthique, sociale et environnementale, et par un effet de contagion, tend à réunir ces partenaires chaque fois que des questions éthiques, sociales et environnementales se posent. Par cette association systématique, le contenu des

⁸ Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises, adoptées par la sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (de la Commission des droits de l'homme, du Conseil économique et social de l'ONU) le 13 août 2003, Préambule.

obligations tend à être renforcé. Bien qu'il n'existe pas de définition unanimement acceptée, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises englobe divers secteurs et implique une hétérogénéité de parties prenantes poursuivant des objectifs diversifiés.

1.2. Les mécanismes de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises : interactions entre réglementation publique et initiatives privées

Le développement du concept et des mécanismes de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises correspond à l'enchevêtrement progressif de la réglementation publique et des approches et démarches volontaires. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises fait l'objet d'une activité normative croissante au niveau international, dans un cadre privé ou public.

Les autorités publiques interviennent dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sous une triple casquette, notamment en qualité d'acteurs sur le marché, d'autorité réglementaire et promoteur de label visant le renforcement des mécanismes garantissant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

En qualité d'acteurs sur le marché, les pouvoirs publics sont à la fois de gros clients des entreprises et des investisseurs. C'est ainsi que les pouvoirs publics, y compris les pouvoirs locaux comme les communes ou les régions, peuvent promouvoir le développement durable, les droits sociaux ou les droits de l'homme en insérant dans les cahiers de charges des marchés publics, des clauses qui obligent les entreprises soumissionnaires à un appel d'offre à prendre et à respecter certains engagements, non seulement pour la réalisation de l'activité en cause, mais plus largement dans l'ensemble de leurs opérations locales, nationales ou à l'étranger. Il s'agit là, d'un moyen de pression qui peut inciter

certaines entreprises, partenaires réguliers des pouvoirs publics, à montrer patte blanche. En outre, les pouvoirs publics sont également des investisseurs qui peuvent prendre en compte des critères éthiques.

Les pouvoirs publics sont également en situation d'intervention en qualité d'autorité réglementaire ou régulatrice des entreprises et des marchés publics. Les initiatives prises jusqu'à présent en la matière n'ont pas été contrôlées de manière effective et contraignante. Si le Parlement européen a été animé de quelques velléités en ce sens⁹, ces démarches n'ont guère été suivies d'effet, la Commission préférant une approche volontaire mise en œuvre par le chef des entreprises¹⁰. Un tel contrôle des opérations des entreprises nationales à l'étranger est d'ailleurs susceptible d'engendrer des difficultés d'ordre politique et juridique dans la logique du système international. Celui-ci revient à prétendre exercer une juridiction extraterritoriale dans des domaines qui relèvent classiquement des lois de police et des autorités locales, c'est-à-dire de l'État d'accueil. Une telle prétention est susceptible de poser des problèmes diplomatiques. Elle expose les États occidentaux qui en prendraient l'initiative à l'accusation d'impérialisme déguisé. En effet, en tentant d'imposer leurs propres valeurs et règles, par le biais des entreprises à des régions du monde sous le contrôle d'autres États dits souverains.

La loi française sur les nouvelles régulations économiques¹¹, ainsi que d'autres dispositifs comparables adoptés notamment aux Pays-Bas et en Angleterre, ont progressivement instauré des obligations de transparence extra-financière

⁹ Résolution votée en mai 2002 pour contraindre les entreprises à publier leurs résultats sociaux et environnementaux annuellement, rendre les administrateurs personnellement responsables des pratiques en la matière et affirmer la compétence européenne de contrôler l'activité des sociétés européennes dans les pays en développement.

¹⁰ Sur l'attitude de la Commission européenne, voyez sa récente communication au Parlement, au Conseil et au Comité économique et social européen : « Mise en œuvre du partenariat pour la croissance et l'emploi : faire de l'Europe un pôle d'excellence en matière de responsabilité sociale des entreprises » de mars 2006.

¹¹ Loi N° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques (NRE).

imposant aux entreprises concernées de publier des informations relatives à leurs impacts sociaux et environnementaux. Cette évolution normative a ensuite été prolongée par l'instauration du devoir de vigilance, issu de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017, qui impose aux sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre visées l'élaboration d'un plan de vigilance destiné à prévenir les atteintes graves aux droits humains et à l'environnement. Ces obligations traduisent le passage progressif d'une logique déclarative de responsabilité sociétale vers des mécanismes juridiques renforçant la responsabilité des entreprises, notamment en matière de prévention, de transparence et de reddition des comptes. Il est ainsi exigé des entreprises qu'elles indiquent clairement si elles développent une politique de responsabilité sociale et de développement durable et, dans l'affirmative, d'en exposer le contenu et les modalités. Cette contrainte législative, qui vient consacrer une pratique déjà très largement implantée, est de nature à produire des effets juridiques non négligeables dans la mesure où l'entreprise qui néglige la fourniture des informations requises ou qui fournit des informations inexactes peut s'exposer à des sanctions, notamment pénales et civiles.

Dans le cadre juridique africain et plus spécifiquement au Cameroun, la corrélation faite entre les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale est susceptible d'attribuer à celle-ci le qualificatif de mécanisme de plein droit. Il s'agit de mécanismes automatiques dont les effets sont déployés selon le mode de réalisation le plus efficace¹². Conformément au principe 17 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, « une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs important sur l'environnement ». Ainsi, le cadre juridique camerounais

¹² Préface de Didier R. MARTIN, in Morgane TIREL, *L'effet de plein droit*, Nouvelle bibliothèque de Thèse, vol. 178, Paris, Dalloz, 2018, <https://univ-droit.fr/recherche/parutions/26722-l-effet-de-plein-droit>. (Consulté le 18/12/2022).

prévoit que « tout promoteur d'un projet, d'un établissement, d'un programme ou d'une politique est tenu de réaliser [...] une évaluation environnementale stratégique, sous peine de sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur »¹³.

Les États interviennent en outre dans la lisibilité de l'information notamment en créant ou en soutenant des labels. La Belgique a pris ainsi une initiative originale en créant un label social belge, qui est un label public, mais géré par une association privée sans but lucratif. Les pouvoirs publics régionaux et internationaux contribuent également au développement d'indicateurs permettant de mesurer de manière fiable des effets de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises¹⁴. Les organisations internationales mettent en outre leur logo et donc leur réputation et leur notoriété au service de certaines initiatives en matière sociale, environnementale ou des droits de l'homme. C'est le cas de l'UNICEF et aussi, dans une certaine mesure et dans certaines limites, de l'Organisation des Nations Unies, à la faveur du *Global Compact*¹⁵ depuis 1999. L'inscription des entreprises adhérentes à ce pacte sur le site officiel des Nations Unies, leur permettant de se prévaloir d'un partenariat avec cette organisation de renommée internationale, constitue un incitatif considérable pour améliorer ou restaurer leur image de marque. Cet attrait est d'autant plus renforcé que les engagements du pacte, explicitement non contraignants sur le plan juridique, sont relativement légers. Par ailleurs, sans instaurer directement de labels publics ni endosser eux-mêmes ce rôle, les pouvoirs publics peuvent soutenir ce type d'initiatives en exerçant un contrôle, notamment en soumettant les labels privés

¹³ Article 7, Décret N° 2013/017 PM du février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social.

¹⁴ La Commission européenne a par exemple lancé un projet pilote conjointement avec l'OIT « pour l'élaboration d'indicateurs sur le commerce et le travail décent dans les pays en développement » (Communication précitée de la Commission sur la RSE en mars 2006, p. 8).

¹⁵ Sur les conditions d'utilisation du nom et du logo du Global Compact, ainsi que du logo de l'ONU, voy. sur le site du Global Compact le document « Policy On the Use of the Global Compact Name and Logos » du 9 mars 2005, mis à jour le 13 février 2006.

à un processus d'agrément ou en instituant une autorité indépendante chargée de leur supervision¹⁶.

Une autre technique encore d'intervention des pouvoirs publics consiste à mieux armer juridiquement les parties prenantes actives dans le domaine de la responsabilité sociale en les munissant de nouveaux droits ou de moyens d'action supplémentaires. Le droit accordé depuis quelque temps déjà aux associations qui ont pour objet la défense de l'environnement et des droits de l'homme d'agir en justice pour la sauvegarde de leur objet social, participe incontestablement de cette logique « d'empowerment » et a montré à plusieurs reprises son efficacité¹⁷.

Parallèlement aux initiatives nationales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement promeut depuis 1999, le référentiel mondial *Global reporting initiative*; la Commission de l'Union européenne a publié un *Livre vert* sur la question en 2001 et le Parlement européen a mis à l'étude en 2005 un projet de directive; l'Organisation de coopération et de développement économiques suit l'application de ses *Principes directeurs*, génériques ou thématiques, sur l'activité des firmes multinationales; l'*International Organization for Standardization* discute en mai 2009 l'adoption d'une norme *ISO 26000 sur le management RSE*. Ladite norme est publiée en novembre 2010.

Plusieurs milliers de chartes éthiques ont été promulguées par des entreprises. Des codes de bonnes pratiques sont adoptés par des fédérations

¹⁶ Voyez par exemple l'initiative du ministre français des PME, du commerce, de l'artisanat et de la consommation, qui envisage l'instauration d'une procédure d'agrément des entreprises en matière de commerce équitable (« La France va se doter d'une norme pour le commerce équitable » in *Le Monde*, 2 mai 2005).

¹⁷ On peut citer à cet égard, dans le domaine voisin de la corégulation de l'Internet et plus spécifiquement de la lutte contre les discours racistes et de haine sur le réseau, le rôle décisif joué par deux associations françaises loi de 1901, l'UEJF et le MRAP, dans la célèbre affaire qui les a opposées au géant Yahoo ! devant les juridictions françaises et américaines, non sans un certain succès.

professionnelles : la certification *SA8000* a été adoptée en 1998 et l'on observe le développement des accords-cadres mondiaux entre maisons-mères de firmes transnationales et fédérations syndicales internationales, incluant des filiales et parfois des sous-traitants dans le périmètre de l'accord. Certes cet activisme reste encore marginal : le *Global Compact*, par exemple, n'implique qu'une minorité d'entreprises, mais la progression est forte depuis 2006. Il est essentiel de relever qu'il n'y a pas de considération de la responsabilité environnementale et sociétale des entreprises en tout lieu. Celle-ci est pour le moins peu présente sur le continent africain, singulièrement dans les pays d'Afrique subsaharienne où le secteur informel connaît tout au plus un infra droit du travail. Toutefois, il y est observé une adoption progressive des pratiques propres à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.

En guise d'illustration, les entreprises sud-africaines et ghanéennes que sont entre autres les banques, les sociétés pétrolières et chaînes de supermarchés s'engagent dans des initiatives de développement durable telles que le financement de projets d'énergie renouvelable, la promotion de l'éducation financière dans les communautés locales, les infrastructures, l'agriculture durable et la réduction des déchets plastiques. Il en est de même au Nigeria où l'on observe la promotion de la finance verte, le soutien de divers projets de développement communautaire, notamment la construction des écoles et des hôpitaux, ainsi que des initiatives de santé publique comme la lutte contre le paludisme. Au Kenya, l'accent est mis sur la réduction de l'empreinte carbone, la mise en place des programmes de compensation des émissions de carbone et le soutien des initiatives de conservation de la faune. Au Cameroun, les actions sont portées entre autres par les entreprises pétrolières, de télécommunication et brassicoles aux fins de soutenir les initiatives de reboisement et de construction d'infrastructures sociales.

Parallèlement aux acteurs du secteur privé, il est également relevé des initiatives régionales et transnationales portées par la Banque africaine de développement et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique. Sur la base de partenariats, ces organismes coopèrent avec les États africains aux fins de garantir des financements et soutiens logistiques dans la promotion des infrastructures vertes et des pratiques agricoles durables contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire sur le continent africain.

Les institutions financières internationales, comme le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale ou les Banques régionales de développement, gèrent des capitaux considérables et interviennent comme partenaires financiers indispensables dans de nombreuses opérations. Une pression croissante s'exerce sur ces institutions financières pour que celles-ci conditionnent leurs interventions au respect des droits de l'homme dans les opérations publiques ou privées qui sollicitent leur concours¹⁸. En toute hypothèse, il reste incontournable de s'interroger sur les références des codes de conduites et autres labels sociaux ainsi que sur les modalités de contrôle de leur adoption et de leur mise en œuvre.

II. Les paradigmes émergents de la responsabilité sociétale et environnementale

Dans l'ordre juridique international, seuls les États signataires des traités relatifs à la protection des droits de l'homme sont tenus de les respecter, et peuvent être jugés responsables de leurs violations. Selon une jurisprudence internationale constante¹⁹, un État a le devoir de s'assurer que les activités exercées sur son territoire ou sous son contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement

¹⁸ Lire notamment l'article de L. BOISSON DE CHAZOURNES « Issues of Social Development : Integrating Human Rights into the Activities of the World Bank », in *Commerce mondial et droits de l'homme*, Bruylant, Bruxelles, 2001, p. 47 et s.

¹⁹ Voir par exemple, CIJ, arrêt, 9 avril 1949, Détroit de Corfou (Royaume Uni c. Albanie) ; Sentence arbitrale, Fonderie de Trail, préc.

dans d'autres États ou régions. Cette jurisprudence met en évidence l'importance du critère territorial mais surtout du critère de contrôle.

Dès que l'État a un contrôle sur l'activité d'une entité ou d'une personne privée, le comportement de cette dernière pourra lui être imputable²⁰. Toutefois, bien que les personnes privées doivent également respecter les droits et libertés des autres, en cas de violation par une entreprise, c'est l'État qui est tenu responsable pour n'avoir pas mis en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir cette atteinte. Concernant les risques environnementaux, l'attribution de la responsabilité est complexe. Car ces activités, souvent non interdites par le droit international, impliquent des obligations de contrôle et de prévention que le régime de responsabilité internationale générale ne parvient pas toujours à encadrer efficacement, comme illustré par l'Affaire *Gabcikovo Nagymaros* (A). Des actions judiciaires émergent en Afrique, où les tribunaux commencent à offrir un cadre pour défendre les droits fondamentaux face aux violations d'entreprises, malgré des défis liés à la clarté juridique et à l'efficacité des recours (B).

2.1 La complexité de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises face aux risques environnementaux

Dans le système conventionnel qui caractérise l'ordre juridique international, seuls les États signataires des traités relatifs à la protection des droits de l'homme sont engagés à en assurer le respect et peuvent être jugés responsables de leur violation. À ce titre, la doctrine et la jurisprudence ont reconnu aux droits et libertés fondamentales un certain « effet horizontal »²¹. Cela signifie que les

²⁰ G. HANDL., « *State Liability for accidental transnational environmental damage by private person* », *American Journal of International Law*, 1980, p.527.

²¹ Voyez notamment l'article bien documenté de S. RATNER, « *Corporations and Human Rights: A Theory of Legal Responsibility* », 111 *Yale Law Journal*, 2001, pp. 443-545, spéc. p. 475 et s.

personnes privées doivent, en principe, respecter les droits et libertés des autres personnes privées et ne peuvent leur porter atteinte. Ainsi, une entreprise devra normalement respecter, dans certaines limites, la liberté d'expression de ses employés et ne pas porter atteinte à leur vie privée. Pourtant, quand bien même la Cour des droits de l'homme constaterait une telle violation horizontale, ce n'est pas l'entreprise, mais l'État qui sera condamné pour avoir négligé de mettre en œuvre les mesures positives nécessaires pour empêcher l'atteinte aux droits de l'homme et assurer ainsi la bonne exécution de ses obligations internationales. L'attribution d'un fait à l'État est liée à la notion de territorialité et de contrôle. Le contrôle de l'État peut- être un contrôle direct sur l'activité²². Le critère de contrôle posé par ce régime apparaît insuffisant pour résoudre les problèmes liés à l'attribution d'un fait à l'État. Étant fondées sur le risque, les activités liées à l'environnement obéissent à des obligations spécifiques et vont poser des problèmes particuliers concernant l'identification et l'attribution du comportement à l'État.

La notion de contrôle est fondamentale. Au regard de cette notion, le régime général de la responsabilité internationale se révèle ne pas être adapté. De plus, le fondement de la responsabilité internationale de l'État est inadapté aux activités liées à l'environnement qui, dans certaines conditions, sont des activités non interdites par le droit international. A ce fondement inopportun, s'ajoute la complexité de la technique de la responsabilité pour fait internationalement illicite. Cette complexité met en évidence les limites du régime général en matière environnementale²³. Il est ainsi noté l'ambiguïté de la notion de contrôle perçue sous le prisme de la norme juridique environnementale liée à la notion de risque. Du fait du risque inhérent aux activités liées à l'environnement, une obligation

²² CIJ, arrêt, 27 juin 1986, *Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci* (États Unis c. Nicaragua).

²³ C. MIGAZZI, *La responsabilité internationale de l'État face à la protection de l'environnement*, Mémoire de Master 2 recherche droit international public, Université de Lyon 3, 2008, pp. 21-22.

de contrôle s'est imposée à l'État par le truchement de l'obligation de prévention. La notion de contrôle « est avant tout, donc saisi, en droit international de l'environnement, comme devant relever de la gestion préventive, et à travers les énoncés de cette obligation de gestion préventive. Les textes spécifiques à ce droit international spécial, pour l'essentiel, appliquent des principes identiques à un nombre très varié d'activités définies comme dangereuses : la définition du risque se fait moins au stade de sa survenance qu'à un stade, celui de l'analyse des risques, qui embrasse très large dans un souci d'anticipation »²⁴.

L'affaire *Gabcikovo Nagymaros* est une illustration adéquate de cette description de la variété du risque environnemental. En effet, le problème principal dans cette affaire était de déterminer si un pays pouvait, en invoquant, entre autres, des motifs de protection de l'environnement, se soustraire à l'effet d'un traité. Le projet source du litige reposait sur un traité signé par les parties en 1977 et portait sur la construction d'écluses, « destinées à mettre en valeur, de façon générale, les ressources naturelles de la section Bratislava-Budapest du Danube aux fins du développement des secteurs des ressources hydrauliques, de l'énergie, des transports, de l'agriculture et des autres secteurs de l'économie nationale des parties contractantes »²⁵. La Hongrie avançait, à la fois, des raisons liées à la viabilité du projet sur le plan économique et au respect de l'environnement, en invoquant des études menées par l'Académie des sciences de Hongrie. La Cour a conclu que le risque n'était pas imminent au moment de l'abandon des travaux, que du côté de *Gabcikovo*, le risque existait, mais demeurerait incertain et a estimé que d'autres moyens que l'abandon pur et simple du projet aurait pu être envisagé pour éviter ce risque. Elle considère, certes, différents principes développés par le droit de l'environnement à l'occasion de son

²⁴ R. ROMI, « Risques et droit international de l'environnement », *L'Observateur des Nations Unies*, 2007-1, vol. 22, pp. 58-59.

²⁵ CIJ, *Projet Gabcikovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)*, arrêt, 25 sept. 1997, Rec. CIJ 1997, p. 7.

raisonnement, mais son raisonnement ne se situe pas nettement en dehors du champ du droit international général²⁶.

Pour Raphaël ROMI, les risques relèvent tout d'abord d'une approche anthropologique. En effet, « ils mettent en exergue des aspects économiques et sociaux, et il est très fréquent qu'ils mettent en avant les préoccupations sanitaires. Les textes qui appréhendent des risques en tant que leur réalisation peut entraîner des dommages pour l'homme (sa santé, son confort, son économie) sont en effet à première lecture les plus nombreux (risques nés des mouvements de déchets, de la pollution des eaux, des rejets dans l'atmosphère, de l'usage de produits chimiques, et surtout risques technologiques majeurs). Cependant, même dans cette catégorie disparate, les risques pour l'homme et les 'risques pour les écosystèmes' font plus ou moins discrètement l'objet d'une liaison : les risques qui sont appréhendés sont presque toujours 'les risques pour la santé et pour l'environnement'. C'est notamment le cas pour les conventions sur l'eau, les sols, et, peut-être un peu moins, les déchets »²⁷.

La responsabilité des États est plus fréquemment engagée, grâce notamment à l'affermissement d'un droit individuel de l'homme à un environnement sain et au développement corrélatif d'obligations positives pour les États. La couverture de la réparation s'est étendue aux mesures de protection et de restauration de l'environnement. La question de la réparation du préjudice écologique « pur » reste en revanche posée.

2.2 La montée des systèmes nationaux : un nouveau paradigme pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

L'entreprise est généralement un sujet actif et non passif du droit international, y compris des droits de l'homme. Elle possède des droits fondamentaux à

²⁶ R. ROMI, « Risques et droit international de l'environnement », *Op., Cit.*, p. 59.

²⁷ *Ibidem.*, p. 60 Voir aussi MBENGUE M.M., *Essai sur une théorie du risque en droit international public. L'anticipation du risque environnemental et sanitaire*, Paris, Pedone, 2009, 373 p.

l'échelle internationale, ainsi que des droits économiques tels que la liberté du commerce et la sécurité des investissements. Ces droits produisent des effets directs dont l'entreprise peut bénéficier. En revanche, l'entreprise n'est pas responsable de la garantie de ces droits et peut difficilement être tenue pour responsable si ceux-ci sont ignorés ou violés. Il revient aux États d'imposer aux entreprises le respect de ces droits au sein de leur propre système juridique. L'illustration est celle de la loi française qui dispose que « toute société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins cinq mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins dix mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger, établit et met en œuvre de manière effective un plan de vigilance »²⁸.

Il s'agit de l'élaboration et de la mise à la disposition du public d'un plan de vigilance comportant des « mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société »²⁹. Cette disposition révèle la montée en puissance des systèmes nationaux face aux entreprises dans le contexte de la mondialisation. Toutefois, Cette évolution juridique est nuancée par la spécialisation thématique des organisations internationales, créant une situation quelque peu confuse.

Les différentes préoccupations politiques de la société internationale sont réparties entre diverses organisations indépendantes. L'Organisation Mondiale du Commerce se concentre sur la promotion du libre-échange et l'organisation

²⁸ Article 1 Loi N° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

²⁹ *Idem*.

du commerce international, tandis que l'Organisation Internationale du Travail s'occupe des questions de travail. Les questions d'environnement, de santé ou de culture sont prises en charge par d'autres organisations spécialisées. Ce cloisonnement dans le droit économique international entraîne une affirmation forte du principe du libre-échange, accompagné de dispositifs de surveillance et de sanctions efficaces. En revanche, d'autres règles essentielles au développement et à la survie de l'humanité, telles que celles relatives à la santé publique ou à la protection de l'environnement, sont souvent vues avec suspicion. Elles sont interprétées de manière restrictive comme des exceptions au libre-échange, pouvant même être considérées comme des infractions à ce principe.

Marginalisées dans le droit économique mondial, les préoccupations socio-environnementales s'expriment souvent en termes de droits fondamentaux subjectifs, tels que le droit au travail, à la sécurité sociale, à l'éducation ou à un environnement sain. La résultante est une portée limitée, un contenu flou et des débiteurs de ces droits incertains. La conséquence de cet état des faits est la pénurie des affaires en matière climatique ayant accès aux prétoires et connaissant un aboutissement favorable. Les entreprises exploitent les principes du libre-échange pour conquérir de nouveaux marchés et développer leurs activités, tout en laissant aux États, souvent sans moyens ni volonté, la responsabilité d'assurer le respect des droits fondamentaux. Cette immunité de fait dont bénéficient les entreprises dans l'ordre international est profondément insatisfaisante et est de plus en plus critiquée par la doctrine. Cette situation soulève des questions sur l'équilibre entre développement économique et protection des droits fondamentaux³⁰, même dans le contexte africain et particulièrement camerounais.

³⁰ En ce sens, voir notamment P. SIMONS, « Corporate Voluntarism and Human Rights », 59, *Relations industrielles / Industrial Relations*, 2004, pp. 101-139 et M. DELMAS-MARTY, « Désordre mondial et droits de l'homme », in *Libertés, justice, tolérance. Mélanges en hommage au Doyen Gérard COHEN-JONATHAN*, Bruylant, Bruxelles, 2004, vol. 1, p. 635 et s.

Conformément aux articles 91 (1) et 92 de la Loi N° 96/12 du 05 Août 1996 relative à la gestion de l'environnement, les administrations en charge de la protection de l'environnement ont le pouvoir de transiger et les parties à un différend peuvent opter pour un arbitrage. La législation environnementale camerounaise prévoit ainsi deux moyens de règlement à l'amiable des différends environnementaux : la transaction et l'arbitrage, empruntant des procédures du droit civil au profit du droit administratif, où les administrations compétentes peuvent proposer des concessions pour éviter les poursuites judiciaires. Les administrations compétentes, telles que le Ministère chargé de l'environnement et l'administration chargée des finances, peuvent proposer aux contrevenants de payer une somme d'argent en échange de l'abandon des poursuites judiciaires. Le pouvoir conféré à l'administration en charge de l'environnement, via la loi de délégation, permet à l'exécutif de prendre des ordonnances ou décrets ayant force de loi, limitant ainsi les garanties contre l'arbitraire du Gouvernement, et toute contestation de ces dispositions doit se fonder sur une faute de constitutionnalité.

Il est posé une limite à l'exercice par les citoyens tout comme les territoires du devoir de sauvegarde du patrimoine naturel³¹. Les communes tout comme les particuliers ne sont pas habilitées à saisir le Conseil constitutionnel au même titre que les présidents des exécutifs régionaux lorsque les intérêts de leur territoire sont en cause³². La juridiction administrative dans son rôle de censeur des actes réglementaires est habilitée à les annuler ; toutefois, en qualité de serviteur de la loi³³, il n'est pas juge de la constitutionnalité des lois. La saisine de la juridiction administrative portant sur toute affaire en matière de constitutionnalité des lois

³¹ Article 62 de la Loi N° 96/12 du 05 Août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

³² Article 47 (2), de la Loi N° 96/06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la Loi N° 2008/001 du 14 avril 2008.

³³ Pierre-Laurent FRIER et Jacques PETIT, *Op. Cit.*, paragr. 175.

résulterait à une décision d'irrecevabilité au motif d'incompétence³⁴. L'enjeu réside dans la remise en cause de l'effectivité de l'évaluation environnementale. Cela souligne la nécessité d'une approche intégrée pour garantir à la fois le développement durable et le respect des droits fondamentaux. Les parties civiles n'ont pas toujours attendu des réformes législatives ou réglementaires et ont, à plusieurs occasions, adressé des plaintes directement aux cours et tribunaux pour tenter de faire sanctionner les entreprises qui violent les dispositions, *a priori* dénuées de portée juridique, formulées dans leurs codes de conduite.

Même en l'absence de statut juridique clair, les acteurs de la société civile n'hésitent pas à saisir les tribunaux en cas de violation par l'entreprise de sa responsabilité sociale et que les tribunaux ne leur réservent pas nécessairement un mauvais accueil. Bien qu'il y ait eu peu d'exemples de cas précoces de contentieux climatique en Afrique, le dépôt de cas est devenu plus régulier après 2016. En avril 2024, il est répertorié sur le continent africain 19 affaires relatives aux changements climatiques, notamment, le Kenya, la Namibie, le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Ouganda³⁵.

Il est essentiel de noter que les affaires influençant l'action en matière de changement climatique ne vont pas toujours utiliser la terminologie ou les cadres relatifs au changement climatique. Par exemple, les actions juridiques concernant l'adaptation, la pollution de l'air ou la déforestation pourraient ne pas faire explicitement référence au changement climatique ou aux émissions de gaz à effet de serre.

³⁴ Victorine Ghislaine NZINO MUNONGO, *La gouvernance environnementale urbaine au Cameroun*, Thèse présentée et soutenue publiquement à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Cameroun, 2024, p. 175.

³⁵ Maria Antonia TIGRE, "Climate Litigation in the Global South: Mapping Report", in *Sabin Centre for Climate Change Law*, Columbia Climate school, Columbia Law School, 6-2024, June 2024, pp. 21 – 43.

Les cas de contentieux climatique au Kenya se répartissent en deux catégories : les contestations des procédures de permis et des évaluations d'impact environnemental, et les impacts des inondations liées au changement climatique sur les communautés locales³⁶. En Namibie, un cas de contentieux climatique connu, déposé en 2022, a contesté des forages pétroliers et a été couronné de succès³⁷.

Depuis 1997, le Nigeria a connu quatre cas de contentieux climatique³⁸. Tous ont été déposés par des membres de communautés locales ou des Organisations non gouvernementales contre des entreprises pétrolières et gazières. Deux cas ont contesté la torchère de gaz par ces entreprises, tandis qu'un autre concernait les impacts d'une marée noire sur les communautés voisines, et le dernier contestait le projet de gaz naturel liquéfié du Nigeria. Les quatre cas ont remis en question les évaluations d'impact environnemental et les permis des entreprises pétrolières et gazières pour des projets de combustibles fossiles. Deux d'entre eux ont abouti, tandis que les autres ont rencontré des défis procéduraux et substantiels.

L'Afrique du Sud a enregistré un total de 10 cas déposés contre le gouvernement, parfois en conjonction avec des entreprises comme défenderesses. Les affaires en Afrique du Sud portaient sur des contestations des procédures de permis et des déclarations d'impact environnemental, ainsi que sur d'autres questions liées au changement climatique. Six cas sont en attente, tandis que quatre ont été tranchés. La majorité des affaires décidées ont été couronnées de succès, les tribunaux reconnaissant souvent la gravité des préoccupations climatiques

³⁶ Save Lamu et al. Vs National Environmental Management Authority and Amu Power Co. Ltd; Legal Advice Centre T/A Kituo cha Sheriia & Anor Vs Attorney General and & Others.

³⁷ Ncumcara Community Forest Management Association Vs The Environmental Commissionner community and civil society organizations.

³⁸ Gbemre Vs Shell Petroleum development Company Nigeria Ltd and Ors; Ikechukwu Okpara and 3 Ors Vs Shell Petroleum Development Company of Nigeria Limited and Ors; Orono Douglas Vs Shell Petroleum Development Company Nigeria Limited & Ors; COPW Vs NNPC.

soulevées³⁹. L'Ouganda a deux cas enregistrés, tous deux encore en attente. Ces affaires ont été initiées par des membres de communautés locales contre des entités gouvernementales. Elles concernent le manquement du gouvernement à prendre en compte des mesures d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique⁴⁰.

Les forums judiciaires nationaux semblent désormais offrir à ceux qui luttent pour le respect des droits de l'homme par l'entreprise, non seulement un lieu d'écoute accueillant et une tribune médiatique, mais également des moyens juridiques de nature à dissuader les entreprises de violer les droits de l'homme dans le monde ou à tout le moins de réparer leurs manquements. A ce jour, un grand nombre de recours en matière de contentieux climatique sont pendants contre des entreprises accusées de violer les droits de l'homme ou de complicité. Certaines actions connaissent une issue favorable, même si plusieurs se sont soldées par des transactions. Les victimes et les activistes de la société civile ont trouvé le chemin des tribunaux qui les ont accueillis et entendus. Cette évolution de la jurisprudence inquiète les entreprises qui se sentent menacées. Il en est de même pour certains États qui craignent les conséquences notamment diplomatiques de cette forme d'ingérence judiciaire⁴¹. Dès lors, quelles que soient les limites actuelles et les incertitudes de la norme juridique tant sur le plan national qu'international quant à la responsabilité des entreprises en matière de

³⁹ Earthlife Africa Johannesburg Vs Minister of Environmental Affair and Others; Africa Climate Alliance et. Al., Vs Minister of Mineral Resources and Energy et al.; Sustaining the Wild Coast NPC and Others Vs Minister of Mineral Resources and Energy and Others; Philippi Horticultural Area Food and Farming Campaign, et al. Vs MEC for Local Government, Environmental Affairs and Development Planning; Western Cape, et al.; The City of Cape Town Vs National Energy Regulator of South Africa and Minister of Energy.

⁴⁰ Tsama William and Others Vs Uganda's Attorney General and Others; Mbabazi and Others Vs the Attorney General and National Environmental Management Authority.

⁴¹ Voyez notamment en Belgique les conséquences diplomatiques liées aux plaintes déposées contre certains dirigeants américains et israéliens dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de compétence universelle et qui ont finalement conduit à la réduction drastique des compétences des juridictions belges en la matière.

droits de l'homme, on peut raisonnablement escompter que les premières lueurs des procès climatiques sont visibles. Les juges saisis condamnent les entreprises qui commettent des violations caractérisées ou qui s'en rendent complices. Pour garantir une RSE véritablement efficace, il est essentiel de renforcer les mécanismes de contrôle et de promouvoir des normes harmonisées à l'échelle internationale. Les entreprises, tout en s'engageant dans des démarches responsables, doivent également reconnaître les attentes croissantes de la société civile et des institutions régulatrices. L'avenir de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises repose ainsi sur une collaboration renforcée entre tous les acteurs concernés, afin d'atteindre des objectifs communs de durabilité et d'équité sociale.

Alors que les États demeurent principalement responsables des violations des droits humains, l'émergence de systèmes juridiques nationaux plus robustes permet de mieux encadrer les activités des entreprises, notamment en matière de respect des droits fondamentaux et de protection de l'environnement. Les affaires judiciaires croissantes en Afrique illustrent un changement de paradigme, où la société civile s'emploie à défendre ses droits par le biais des tribunaux. Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la clarté juridique et l'efficacité des recours. La complexité des risques environnementaux et l'absence de cadre juridique clair pour les entreprises posent des obstacles à la mise en œuvre effective de la RSE. Il est impératif de continuer à développer des mécanismes légaux qui favorisent la transparence, la responsabilité et la durabilité, tout en intégrant des approches innovantes pour répondre aux préoccupations sociales et environnementales. En définitive, un équilibre harmonieux entre développement économique et protection des droits fondamentaux est essentiel pour construire un avenir durable.

Conclusion

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) est un enjeu significatif dans le cadre de la gouvernance mondiale actuelle. Elle se présente comme un concept en constante évolution, enrichi par des définitions variées et des approches diversifiées selon les contextes culturels et économiques. Dans le cadre de la présente étude, l'emphasis est mise sur l'analyse de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE) en tant que catégorie juridique hybride, mobilisant tant des normes volontaires que des mécanismes contraignants issus de la régulation publique et privée. L'étude a mis en lumière la complexité et l'évolution permanente de la RSE, qui bien qu'issue initialement d'obligations morales, s'est progressivement inscrite dans un cadre juridique structuré, favorisant ainsi une responsabilisation accrue des entreprises dans leurs engagements sociaux et environnementaux. Les résultats révèlent que l'intégration croissante de la RSE aux stratégies d'entreprise, encouragée par des systèmes nationaux renforcés et une judiciarisation des litiges climatiques, contribue significativement à l'effectivité de ces obligations, malgré les disparités et difficultés observées, notamment dans le contexte africain. Cette double dynamique entre initiatives volontaires et exigences réglementaires met en évidence les défis liés à la transparence et au contrôle, ainsi que la nécessité d'harmoniser les normes à l'échelle internationale. Dans le but d'assurer une RSE véritablement efficiente, la collaboration renforcée entre les entreprises, les régulateurs et la société civile apparaît indispensable, garantissant ainsi un équilibre durable entre le développement économique et la protection des droits fondamentaux. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle la qualification juridique progressive de la RSE constitue un outil essentiel pour transformer les engagements en responsabilités effectives, ouvrant la voie à un avenir où durabilité et équité sociale convergent est confirmée. L'interaction croissante entre initiatives volontaires et exigences réglementaires témoigne d'une volonté d'intégrer la RSE au cœur des stratégies d'entreprise, favorisant ainsi un développement durable qui prend en compte non seulement les intérêts

économiques, mais aussi les droits sociaux et environnementaux. Cependant, des disparités demeurent, particulièrement, dans les pays d'Afrique subsaharienne, où la mise en œuvre de ces principes reste limitée.

Références bibliographiques

B. ANTAL A. et A. SOBCZAK. (2004). « La responsabilité globale » dans Semaine Sociale Lamy sous la direction de SOBCZAK, sup. n°1186.

C. MIGAZZI (2008). *La responsabilité internationale de l'État face à la protection de l'environnement*, Mémoire de Master 2 recherche droit international public, Université de Lyon 3.

Commission européenne. (2002). *La responsabilité sociale des entreprises. Une contribution des entreprises au développement durable*.

G. HANDL (1980). « *State Liability for accidental transnational environmental damage by private person* », American Journal of International Law.

L. BOISSON DE CHAZOURNES (2001). « Issues of Social Development: Integrating Human Rights into the Activities of the World Bank », in *Commerce Mondial et droits de l'homme*, Bruylant, Bruxelles.

M. DELMAS-MARTY (2004). « Désordre mondial et droits de l'homme », in Libertés, justice, tolérance. Mélanges en hommage au Doyen Gérard COHEN-JONATHAN, Bruylant, Bruxelles, vol. 1.

M. A. TIGRE (2024). "Climate Litigation in the Global South: Mapping Report", in *Sabin Centre for Climate Change Law*, Columbia Climate school, Columbia Law School, 6-2024.

M.M. MBENGUE (2009). *Essai sur une théorie du risque en droit international public. L'anticipation du risque environnemental et sanitaire*, Paris, Pedone.

M. TIREL (2018). *L'effet de plein droit*, Nouvelle bibliothèque de Thèse, vol. 178, Paris, Dalloz, <https://univ-droit.fr/recherche/parutions/26722-l-effet-de-plein-droit>.

P. SIMONS (2004). « Corporate Voluntarism and Human Rights », 59, Relations industrielles / Industrial Relations.

P. AUVERGNON (2004). « Sur fond de mondialisation, la responsabilité sociale de l'entreprise entre ombres et lumières », *Actes du Séminaire international*, <https://shs.hal.science/halshs-00125626v1/document>.

- R. ROMI (2007). « Risques et droit international de l'environnement », *L'Observateur des Nations Unies*, 2007-1, vol. 22.
- S. RATNER (2001). « Corporations and Human Rights: A Theory of Legal Responsibility », 111 *Yale Law Journal*.
- V. G. NZINO MUNONGO (2024). *La gouvernance environnementale urbaine au Cameroun*, Thèse présentée et soutenue publiquement à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Cameroun.
- W. VISSER (2010). "The World Guide to CSR: A Country-by-Country Analysis of Corporate Sustainability and Responsibility", Greenleaf Publishing.

Du divertissement à la pédagogie : une école du soir de Sembène Ousmane

MBIDA BIKANA Pierre Crépin et NOGO Marie Désirée

RÉSUMÉ

Si le XXème siècle a connu de profondes mutations, le XXIème le sera encore plus, surtout avec des bouleversements considérables liés aux sociétés qui gardent pour la plupart un taux de sous-scolarisation élevé, et qui deviennent de plus en plus des théâtres par excellence de guerre et des espaces d'instrumentalisation. Ces situations délétères causées par le manque d'éducation et qui, hier, passaient inaperçues, interpellent les hommes de science aujourd'hui : il faut «enseigner à vivre». Seulement, comment enseigner lorsqu'on sait que les connaissances restent, pour certains, coffrées dans des livres? Comment les œuvres de Sembène, longtemps restées au cœur d'un écrin de verdure, deviennent «une école du soir»? L'étude montre le rôle de cette grande figure dans l'éveil des consciences à travers l'analyse de quelques-unes de ses thématiques. Ça devrait d'ailleurs être le lev motive de chaque artiste engagé : éduquer ou influencer les pensées. Après l'exploitation des données littéraires et en s'appuyant sur la théorie de l'adaptation, qui décrit le passage de la littérature à l'écran, les résultats de la présente analyse permettent de positionner les œuvres artistiques de Sembène comme étant dénonciatrices, sensibilisatrices et surtout d'avant-gardistes

Mots clés : Pédagogie, Divertissement, Cinéma, Œuvre engagée, École du soir

ABSTRACT

If the 20th century saw profound changes, the 21st will be even more so, especially with the considerable upheavals linked to societies which, for the most part, still have a high rate of under-education, and which are increasingly becoming theaters for excellent of war and spaces for instrumentalization. This deleterious situation caused by a lack of education, which yesterday went unnoticed, are a challenge to men of science today: we need to "teach them to live". How can we teach when we know that, for some, knowledge remains locked away in books? How can the works of Sembène this great figure, long kept in the heart of a green bower, become "a night school"? This study shows the important role of this great figure in awakening consciences through the analysis of some of this theme. Indeed, this should be the leg motive of every committed artist: to educate, or influence throughs. After exploiting the literary data and basing on the theory of adaptation, which describes the transition from literature to the screen, the results of the present analysis makes it possible to position Sembène's artistic works as whistle blowing, sensitizing and, above all, groundbreaking.

Keywords: Pedagogy, Entertainment Cinema, Committed work, Night school.

INTRODUCTION

La littérature africaine est diversement riche en termes d'idées. Qu'elle soit coloniale ou postcoloniale, elle dégage des thématiques vivantes et d'actualité. L'éveil des consciences opéré par les écrivains ne s'est pas fait sans l'implication de certains grands écrivains tels qu'Ousmane Sembène. Chacun de ces écrivains occupera une place de choix dans les cœurs des populations africaines. Animé par le réalisme littéraire, Ousmane Sembene procède par un autre moyen de communiquer ses œuvres littéraires à travers le cinéma. De même, c'est un moyen d'influencer le roman négro-africain d'après les indépendances. La société africaine se bâtit sur les décombres de la société coloniale. Dans cette société postcoloniale, se propulse le roman grâce aux thématiques qu'il développe : *Le revenant* d'Aminata Sow Fall (1976), *L'Aventure ambiguë* de Cheick Hamidou Kane (1961) et d'autres auteurs focaliseront leurs attentions sur les faits culturels, le racisme, sans toutefois oublier la grosse problématique de statut de la femme dans les mariages polygamiques, l'implication de celle-ci dans les affaires politiques.

L'Afrique a toujours été la résonance d'une tonalité polémique et critique. Sembene se détermine à exposer les situations misérables et malheureuses que traversent les populations africaines en général et les Sénégalais en particulier. La dénonciation des tares qui, aux yeux des écrivains, retardent le développement humain, économique et intellectuel des peuples devient un élément motivateur et galvanisateur pour la restauration et le renouvellement des mentalités. C'est aussi l'ouverture vers un monde où la liberté de penser est une activité phare. L'éducation, étant au centre de cette activité de liberté de penser, rehausse l'image et ce rôle de penser. L'objectif de cette étude est de montrer le rôle important joué par Sembène dans l'éveil des consciences à travers l'analyse de quelques-unes de ses thématiques. Plusieurs interrogations peuvent être émises : comment enseigner lorsqu'on sait que les connaissances restent, pour certains, coffrées dans des livres, ne donnant pas la possibilité aux populations d'être

découvertes ? Ou mieux, comment les œuvres de cette grande figure, longtemps restées au cœur d'un écrin de verdure, deviennent "*une école du soir*" ? Ce qui devrait d'ailleurs être la fonction première de chaque artiste engagé : éduquer, communiquer ou influencer les pensées. Ladite analyse s'appuie sur la théorie de l'adaptation, qui décrit le passage de la littérature à l'écran. Nous ferons l'exploitation des données littéraires pour émettre les résultats de la présente analyse.

I- Enseigner à vivre : devise de l'éducation

Les fondations de toute société, ou mieux de toute civilisation de nos jours, reposent sur l'éducation. Et chaque éducation s'arme toujours des principes sociopolitiques, économiques et surtout technologiques de son époque. « *Enseigner à vivre* » reste la devise de l'éducation. Souleymane Bachir Diagne (2019) déclarait déjà que : « *l'école est l'usine de fabrication de l'avenir* ». Pourtant, de nombreuses inégalités observées en Afrique viennent pour la plupart de la sous-scolarisation. Abdoul Alpha Dia (2021 : 4) fait le même constat de par les statistiques dans ses travaux. Il démontre que près de 75 millions d'enfants sont encore non scolarisés, qu'un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne sont toujours loin d'avoir généralisé l'accès à l'éducation primaire ; et que les franges entières de la jeunesse sont les plus touchées. Il dit à cet effet :

plus d'un cinquième des enfants âgés d'environ 6 à 11 ans n'est pas scolarisé, tout comme près d'un tiers des enfants âgés d'environ 12 à 14 ans, et près de 60% des jeunes âgés d'environ 15 à 17 ans. Les filles sont particulièrement touchées par l'exclusion : par exemple, elles sont moins de 40% à achever leur scolarité secondaire.

Or, les Objectifs de Développement Durable (ODD4) visent à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Seulement, depuis les indépendances, les écoles subissent l'instrumentalisation. Ce qui amène

l'éducation à devenir des « *entreprises de conditionnement et de normalisation* » pour reprendre les termes du Britannique Niell(1998), cité par Mvogo (2002 :20). En réalité, l'éducation doit poursuivre son objectif qui est de former les apprenants et surtout de les construire afin d'atteindre l'épanouissement de soi, le bien-être total. Il revient à l'éducation de développer un esprit de discernement, un esprit de créativité chez l'élève afin de devenir responsable, intègre, social et surtout autonome plus tard. Ceci se justifie avec les propos suivant d'Albert Thierry (1964), cité par Abdoul Alpha Dia (2021 : 11) « *L'éducation pour l'apprenant doit fortifier en lui l'esprit critique, l'esprit scientifique, en lui donnant le goût du savoir et le besoin de contrôle; l'habituer à se conduire seul, agir lui-même, à rester maître de soi* ».

En effet, l'éducation a pour mission de former l'homme intellectuellement et humainement. Elle dote l'homme des aptitudes pour affronter les vicissitudes de la vie avec une abnégation dans la réalisation des épreuves. Pris dans le sens d'activité, chaque éducation respecte ainsi les canons socio-économiques, politiques, technologiques et culturels non seulement de son espace, mais aussi de son époque. Elle reste et demeure le levier sur lequel repose chacune des civilisations. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'Abdoul Alpha Dia (2021 : 4) disait qu'elle « *consiste à transformer un être de chair et d'esprit en une personne autre, en principe plus apte à vivre* ». Une fois de plus, c'est l'art d' « enseigner à vivre », une particularité propre à l'éducation. Par ailleurs, les situations malheureuses et bien d'autres exigent une prise de conscience des écrivains et même de la population. Ecrire signifie présenter une situation ou dire ce qu'on pense et voire de dénoncer. Prendre la plume c'est exprimer ses pensées profondes à travers une œuvre.

Seulement, la coloration entre le cinéma et la littérature reste un mélange homogène. Le rapport entre ces deux arts est qualifié de représentativité. Serigne Sylla (2021 :132) la littérature francophone, quant à elle, sert à « *désigner l'ensemble des œuvres produites en français, hors de l'Hexagone, par des poètes et des prosateurs porteurs*

d'une identité différente. » On parle aussi de la création littéraire et la création artistique qui vont de pair par rapport aux objectifs visés par les cinéastes et les écrivains. Tal Sela (2017 : 26) affirme que *l'écriture est susceptible d'accorder de l'« autonomie » à l'écrivain par rapport à d'autres instances sociales (mécènes, protecteurs etc.,) qui jadis avaient prise sur lui.*

La présente étude s'intéresse beaucoup plus à Ousmane Sembène, un écrivain-cinéaste qui sait manipuler ou manier les deux arts : la littérature et le cinéma, deux modes d'expression qui se complètent. La littérature coloniale africaine avait pour mission de recentrer les débats ou les pensées sur la perception qu'avaient les colons sur la sociologie de la société africaine. La plume de cet écrivain est tellement prolixe et assez exonérée au regard de la panoplie d'œuvres romanesques produites. L'autonomie de l'écrivain se résume sur les préoccupations sociales qui sont un centre d'intérêt primordial. Revenons avant tout sur les fonctions de la littérature.

I.1 Fonctions de la littérature : l'engagement, la critique et le divertissement

La littérature africaine est avant-gardiste et elle est à l'image de la sociologie des sociétés. Elle s'en inspire et représente une copie des réalités que traversent les communautés noires africaines. La littérature, qu'elle soit faite en langue africaine ou à la langue d'autrui appelée français, en elle-même, reste une incarnation de la vie réelle de l'Afrique. Elle a plusieurs missions civilisatrices pour un peuple et permet à la société d'avoir une perspective de vie qui recadre les mentalités des populations. Cette perception de la littérature, surtout africaine, anime les débats sur la vraie mission des écrivains africains. Ousmane Sembène se situe parmi les écrivains qui prennent la plume pour œuvrer pour les bonnes causes. C'est un écrivain, mais aussi, il sera tour à tour écrivain cinéaste, pêcheur, maçon, mécanicien automobile, tirailleur sénégalais, docker et enfin, il sera responsable syndical CGT à Marseille. La littérature africaine sera une passion pour lui. Ainsi,

il prendra pour rôle d'enseigner à vivre en éduquant le peuple au travers de ses deux Arts : la littérature et le cinéma.

L'œuvre a prioritairement pour mission de sensibiliser et de dénoncer les fléaux sociaux qui minent la société. Elle est conçue en fonction des aspirations de son auteur. Celles-ci donnent au socio-texte une hybridité textuelle. Elle est donc considérée comme une peinture ou teinture, une copie et même une représentation de la société. C'est dans ce sens que Sembène Ousmane (2008 :35) affirme que : « *Le roman n'est pas seulement pour moi témoignage, description, mais action, une action au service de l'homme, une contribution à la marche en avant de l'humanité* ». Le rôle du roman est déterminant dans le combat d'Ousmane Sembène qui préfère attribuer une image comme un témoignage et une contribution à la marche positive de l'humanité. L'œuvre de cet auteur représente la société dans tous les aspects de la vie. Dans le rôle de description de la société, l'écrivain accable le lecteur au travers d'une description des aspects touchants et sensibles de la vie. C'est d'ailleurs ce qui justifie les propos de Tal Sela (2017: 73) : « *on constate l'influence de la théorie postcoloniale sur l'analyse textuelle du premier roman de Sembène : le romancier est l'incarnation de la voix de son peuple et est engagé dans sa cause* ».

Cette écriture « Une action au service de l'homme » ou s'est fait, comme le dit Hugo Victor « *la voix des sans voix* ». Il défend la cause sociale de son peuple. Dans cette section, il est question de revenir sur la position d'Ousmane Sembène concernant les fonctions de la littérature. Rappelons tout de même que les problématiques de l'Afrique coloniale naissent de la vie sociale des peuples. Déterminer les fonctions de la littérature selon le regard d'Ousmane Sembène se résume à la dénonciation et à la sensibilisation qui sont des mots moteurs qui auréolent la pensée de cet écrivain. De ce fait, nous allons analyser la posture de sa plume à travers l'engagement, la critique et le divertissement.

1.1 Ousmane Sembène : la plume de l'engagement

L'engagement littéraire commence par ses premiers livres. Les contenus des œuvres *Les Bouts de bois de Dieu* (1960) et *Le Mandat* (1965) présentent des faits saillants de la société troublant ainsi la stabilité des populations à l'instar du manque d'eau potable aboutissant à la grève. Ce sont plusieurs villes africaines qui sont touchées : Dakar-Niger, Bamako et Thiès. Pour ce faire, Xavier Garnier (2018 : 222) affirme que *le peuple est pour Sembène une matrice énergétique précisément dans la mesure où il [...] fait corps avec son art, se coule dans les rouages de ses œuvres et en est un vecteur essentiel* ». Dans sa plume, sur la première œuvre, les femmes comme les jeunes entreprennent des actions de revendication sur les changements de conditions de vie. Pendant cette grève, la violence pitoyable et inexplicable sera de mise et nourrira la flamme des revendications à chaque occasion « *Plus d'eau, plus de malo* » (p.84). La gestion de nos cités se fait de manière non professionnelle et incite le peuple à la rébellion qui ne devrait pas exister. Ousmane Sembene (1960 :125) dans Les Bouts de bois de Dieu une dignité ouvrière des hommes « Ce n'est pas seulement notre ventre que nous voulons nourrir, mais notre dignité d'homme que nous voulons sauver ».

1.2 Ousmane Sembène : la critique littéraire

La critique littéraire renvoie à une appréciation négative ou positive que l'on a de l'œuvre d'un écrivain. Dans ce cas, elle se fonde sur des arguments précis portant sur les parties : informative, narrative et argumentative. La pensée de cet auteur reste vivante et agissante dans tous les domaines de la vie du peuple africain. L'auteur prône le réalisme. Edoardo Cagnan (2020 : 150) va dans le même sens lorsqu'il affirme que *La nouvelle « Le Voltaïque » apparaît comme un mythe fondateur qui retrace l'origine d'une pratique désuète dans l'Afrique contemporaine, mais typique des sociétés traditionnelles, celle de la scarification* ». Ousmane Sembene (1960 : 87) s'exerce en fait, à la critique des situations ou conditions postcoloniales qui donnent une autre image de la société africaine. « *Si les hommes ne veulent pas marcher, nous marcherons, nous les femmes* ». Il est un écrivain prolifique qui prend en

compte les fléaux de sa société. Il les écrit et les projette dans le cinéma. Cette manière de traiter les problèmes de la société le rend important et son style particulier pour son peuple.

1.3 Littérature et cinéma : un mélange de divertissement

En faisant une analyse des définitions attribuées à la littérature par les classiques, on résume qu'elle est une tâche satisfaisante : instruire et divertir le lecteur au même moment. Le rapport entre l'œuvre littéraire et le cinéma n'est pas une extermination de l'un de l'autre, mais un moyen de représentation. La littérature, bien qu'elle soit divertissante, a eu égard de son rôle clé ; le cinéma l'est encore plus et semble divertissant à travers d'autres aspects de décoration et de belles sonorités. D'où les propos de Nacereddine Lagab (2021 : 137) : « *L'Homme parle de sa propre vision du monde, la narration est une caractéristique typiquement humaine, on pourrait, dans ce sens, comparer l'exercice de la narration à la littérature.* » Ce côté divertissant permet aux lecteurs et aux spectateurs de comprendre le bien-fondé de ces deux arts. Dans l'articulation ci-dessous, nous présentons ses œuvres.

I-2 Les œuvres littéraires de Sembène Ousmane

Sembène Ousmane naît en 1923 à Ziguinchor en Casamance. Il écrit une panoplie d'œuvres variées parmi lesquelles les romans et les nouvelles. L'on peut citer comme romans, *Le docker noir* (1956), *Les bouts de bois de Dieu* (1960), *L'harmattan* (1964), *Xala* (1973), *Le dernier de l'Empire* (1981) et le plus récent, *Guelwaar* (1996). Et comme nouvelles, nous avons *Voltaïque* (1962), *Vehi-Ciosane* suivi du *Mandat* (1965). En ce qui concerne les œuvres artistiques de Sembène, l'on dénombre plusieurs parmi lesquelles *La noire de...* (1966), *Mandabi* (1968), *Xala* (1974), *Le camp de Thioraye* (1989) et *Guelwaar* (1993). Il est l'une des figures emblématiques de la littérature africaine. Et dans ses prouesses, l'on peut comprendre qu'il cherchait tant à communiquer avec son peuple, et surtout à réveiller leur conscience.

Dans la littérature, mais aussi dans le domaine cinématographique, et témoin oculaire des éléments importants de l'histoire, l'écrivain Sembène essaye de retracer le passé d'un continent dont les origines ont été falsifiées par les écrits des colonisateurs avides du pouvoir. Celui-ci veut donner un nouveau visage de son pays, et par conséquent de l'Afrique toute entière, tout, en rappelant son histoire. Ceci se fait par des thématiques abordées telles le colonialisme ou le néocolonialisme, la question de la femme dans la société africaine, la corruption, la pauvreté, etc. Des problèmes qui ont acculturé l'Africain en l'éloignant de ses origines et en l'amenant à perdre ses valeurs. D'abord les indépendances : tout comme *Le vieux nègre et la médaille* de Ferdinand Oyono (1956), *L'aventure ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane (1961), *L'enfant noir* de Camara Laye (1954) ou encore *Le Revenant* d'Aminata Sow Fall (1976), la littérature de Sembène a contribué largement à la préparation des indépendances en Afrique. En particulier son roman intitulé *Les bouts de bois de Dieu* (1960) relate clairement cette thématique sur l'apartheid à la sénégalaise, lorsqu'il est conté l'histoire de la grève des Cheminots du Dakar-Niger survenue en 1947-1948. Les Noirs, en fait, réclamaient les mêmes conditions de travail et de rémunération que les Blancs. Ensuite, le processus de démocratisation qui engendre toute sorte de fléaux sociaux à l'instar de la corruption, du favoritisme, etc. C'est encore le cas des romans *Le Mandat* (1965) ou de *Xala* (1973) qui dépeignent les sociétés africaines avec la corruption comme principal mal qui ronge les dirigeants.

Ces thèmes restent d'actualité car ils traitent en même temps de traditions et de modernité. Et, quel que soit l'avènement des indépendances, le processus de démocratisation, la corruption dépeinte, les détournements, les coups d'État, les guerres civiles sont des thématiques majeures de ses productions. Ces situations délétères dans lesquelles la plupart des pays africains sont plongés ont été des prémonitions par les œuvres de Sembène, lui qui a été témoin des événements historiques. Nous disons que lesdites œuvres sont générationnelles dans ce sens qu'elles brassent toutes les époques (depuis les indépendances jusqu'à nos jours,

elles restent d'actualité). Elles ont longtemps informé sur ces fléaux minant le continent depuis les lustres. Elles sont considérées comme étant des premières alertes sur le devenir dudit continent si les populations ne se réveillaient pas.

L'ensemble de ces œuvres écrites de Sembène Ousmane constituent ce que nous qualifions d'« école du jour ». *École du jour* parce qu'elles essaient de ressortir l'actualité sur le continent ; *école du jour* parce qu'elles enseignent les populations sur leur devenir en recollant les morceaux d'un passé avec des souvenirs indélébiles. *École du jour* parce qu'elles enseignent depuis toujours sur ces fléaux qui obstruent sur les valeurs africaines en détruisant la dynamique sociale y régnant.

Autres caractéristiques se dégageant des œuvres de ce cador de la littérature africaine, c'est son lectorat mixte. L'auteur prend en compte toutes les populations : les Africains et les étrangers, les scolarisés et les non scolarisés. Ceci se justifie par l'emploi des différents registres de langue. Il est même retrouvé dans certaines de ces littératures, des expressions en wolof, une langue maternelle retrouvée au Sénégal. Il s'agit là d'une écriture qui vise l'africanisation des œuvres. L'« école du jour » enseignée par les œuvres de Sembène ayant présentée des limites, limites parce que selon l'auteur, elles n'atteignaient pas suffisamment les cibles que sont toutes les couches sociales, Sembène décide de passer à l'« école du soir » avec le cinéma comme arme. C'est ainsi que des œuvres filmiques prendront de l'envol sur celles écrites. L'on dénombre entre autre *La noire de...* (1966), *Mandabi* (1968), *Xala* (1974), *Le camp de Thioraye* (1989) et *Guelwaar* (1993). Ces films ont été réalisés pour la plupart à la suite des romans et des nouvelles.

Seulement, dans le passage de la littérature à l'écran, Sembène transformait dans la plupart des cas, ses romans et nouvelles en film. Ce qui amène à constater que le cinéma a toujours puisé son inspiration dans les écrits littéraires, c'est l'adaptation. Mais, spécialement pour le film *Guelwaar*, ce fut le contraire.

L'auteur finit la réalisation du film avant de procéder à l'écriture du roman. Il déclare d'ailleurs à cet effet :

Habituellement, c'est après avoir publié un roman que je réalisais un film, inspiré ou adapté de l'œuvre. [...] Pour cette fois, j'ai procédé autrement. Après la réalisation du film Guelwaar, le scénario m'a servi de matériau pour l'écriture du roman. J'ai respecté le canevas du scénario. Cette bigamie créatrice est fécondante. Elle m'a enrichi.

Au regard de ces propos, l'on constate que là encore, le génie de l'auteur se fait remarqué. Pour lui, il faut prouver l'esprit d'initiation et de créativité de l'artiste. En effet, ces propos de l'auteur montrent que son inspiration pouvait venir du désir de dévoiler le contenu des œuvres qui demeuraient inaccessibles aux populations, à l'écran tout comme cela pouvait être vice-versa. C'est dire que les cinéastes ne doivent pas se limiter à la simple méthode d'adaptation. Ils doivent expérimenter les deux approches. Car même si pour l'auteur, cette «*bigamie créatrice est fécondante*» parce qu'elle génère une influence remarquable entre la langue de l'écriture du roman et les langues parlées du film, nous disons que celle-ci reste encore plus fluctuante dans ce sens qu'elle élargirait, non seulement les sources d'inspiration des cinéastes, leurs méthodes d'approche, et surtout leur plan d'action mais aussi, influencerait grandement au niveau de l'éveil des consciences des populations ou encore agrandirait l'impact de la sensibilisation. Dans l'expression «*bigamie créative est fécondante*», Sembène opère son choix sur la forme cinématographique qui rend accessible à tout public, les messages contenus dans les œuvres à travers les langues parlées (*langues internes* du Sénégal), contrairement aux romans et nouvelles qui sont écrits en français, avec quelques expressions en langues mais qui amenuisent le lectorat. Il l'affirme d'ailleurs en ces termes :

Ce qui m'a conduit à tâter du cinéma, c'est que dans les livres, je m'exprimais en français. Or 80 % de mon peuple ne parlent pas français. Et sur les 20 % qui parlent la langue de Molière, peu de gens prennent le temps de lire. En Afrique, c'est comme ça. Je constate. [...] Pour moi, le cinéma, c'est la meilleure

école du soir. Il me permet non seulement de faire ce que ne permet pas la littérature, et d'aller plus loin, mais encore de faire parler les gens dans leur propre langue ; en l'occurrence le ouolof.

Au regard de ce qui précède, nous pensons que la bigamie dont il est question ici, permettrait aux cinéastes d'avoir des approches diversifiées bénéfiques à leur esprit d'initiative et critique dans leur devise à produire des œuvres engagées. Cela demeure en tout état de cause, l'une des missions premières sinon importantes de la littérature. En effet, tout comme la mission de chaque enseignant, l'objectif premier de chaque écrivain ou artiste devrait être de susciter le questionnement. Un questionnement qui amène à reconsidérer un point de vue ou une situation donnée. Dominique Mvogo (2002 :49), en parlant du rapport entre éducation et sectes sur la mission de l'enseignant, disait qu' :

elle consiste à développer chez l'élève le sens critique, la capacité à réfléchir avant toute entreprise, toute décision, à remettre en question ce qu'il lit, ce qu'il entend, ce qu'il voit. Il s'agit là d'un objectif extrêmement important qui, s'il était atteint, permettrait à l'enfant, à l'adolescent de ne plus être le jouet de tous ces vendeurs d'illusion.

Il s'agit là en réalité pour les artistes et écrivains engagés, de développer chez le lecteur ou chez le cinéphile un sens critique, un esprit de créativité, en un mot, susciter un éveil de conscience. Par ailleurs, la théorie de l'adaptation utilisée dans ce travail, selon l'approche d'Alain Morency (1991), consiste à relever les convergences et les divergences dans les deux genres que sont la littérature et le septième art. La question posée à cet effet est de savoir si les deux arts se complètent. À bien y regarder, il est clair que les deux arts ont le même objectif qui est celui de communiquer, de sensibiliser ou encore de conscientiser. Mais les canaux utilisés restent totalement différents. Même si l'on note quelques similitudes surtout au niveau de la langue.

De prime à bord, le mentor de la littérature et du cinéma utilise la langue comme premier outil de communication dans sa sensibilisation ou mieux dans sa mission de "réveilleur des consciences". Car les romans et nouvelles sont écrits en français, langue du colon. Cependant, cette langue, non seulement est réservée à une catégorie de personnes (scolarisés et Étrangers) mais, elle ne parvient pas à couvrir toutes les couches sociales de son pays. Et puis, elle reste selon lui, *une continuation de la politique colonialiste et capitaliste faisant partie de la mission civilisatrice de l'Europe*. Elle a été imposée aux Sénégalais. Pourtant, la langue wolof est un élément fort de la culture sénégalaise. Et la culture est innée.

Remarquons aussi que cette langue change selon les cibles. Comme exemple, la langue wolof est plus utilisée dans les adaptations des films de Sembène. Ceci permet d'expliquer clairement ou encore de décrire un fait réel affectant la société afin de passer le message même aux non scolarisés. Pourtant, sa littérature reste campée sur le français comme seule et unique langue dans la mesure où toutes les cibles ne peuvent lire ni écrire le français encore moins le wolof. C'est par ailleurs l'une des particularités notées dans les œuvres de cet écrivain-cinéaste. Cette difficulté est exprimée dans ces termes rapportés: « *Si j'écrivais en wolof, ce serait tout de mon bonheur, mais qui me lirait ? Les moyens de communication et de distribution de cette littérature sont contrôlés par un gouvernement (...)* » (Niang et al, 95). Or, il fallait pour Sembène, trouver un moyen de propager ses idées et dans le même sillage, ramener le langage au plus petit téléspectateur : c'est le film, *"une école du soir"*.

Il est donc constaté que quel que soit l'art, la langue reste la même : le français, avec quelques phonèmes en dialecte. À la seule différence qu'au cinéma, l'on a le doublage et le sous-titrage. Le film est tourné avec une langue d'origine qui peut-être le français, l'anglais ou l'une des langues internes du pays de l'auteur. Pendant la post-production, l'auteur décide de poser une langue selon la commande ou encore de sous-titrer le film dans une des langues de commande

: c'est la spécificité du septième art. Disons aussi que dans sa démarche marxiste, Sembène veut enfouir son message dans la langue wolof pour éviter le regard manipulateur et même machiste des colons ou néocolonialistes. Les films s'adressent aux Africains en général et aux Sénégalais en particulier. Le film « *Mandabi* » c'est-à-dire « *Mandat* », premier long-métrage de Sembène, en est fort illustratif. Il est tourné essentiellement en wolof en 1968. C'est l'histoire d'un homme purement traditionnel, Ibrahima Dieng, polygame et chef de famille mais chômeur. Il est coincé dans une politique bureaucratique pour encaisser le mandat de son neveu après l'indépendance de son pays.

Cette histoire reflète la situation de l'après- indépendance dans chaque pays africain. Une histoire mitigée par les pratiques culturelles d'une part qui, enfin de compte, seront dominées par les admirateurs du modernisme (ceux qui détiennent l'argent et le pouvoir). C'est cette bataille entre les conservateurs de la tradition et ces sujets ouverts au modernisme, devenant de plus en plus avides de pouvoir et d'argent, qui transforme l'Afrique aujourd'hui en un théâtre de guerre. Une situation décriée par Sembène depuis même la période coloniale. Les films « *Xala* » (1974), « *Taan* » (1970), « *Emitai* » (1971), « *Ceddo* » (1976) ou encore « *Guelwaar* » (1992) restent des exemples parmi tant d'autres.

Par ailleurs, rappelons aussi et toujours, dans la logique de l'adaptation, qu'il s'agit d'examiner le rapprochement de l'auteur avec le texte ou avec le film. L'auteur est-il « in » ou « out » ? Remarquons que Sembène garde un style particulier lorsqu'il se trouve du côté de la littérature. Il définit les trois dimensions de ses personnages (physique, psychologique et sociale) par les mots, les formes de phrases précises et stylistiques employées. En tout cas, dans son style, l'on remarque que les effets forts et considérables sont produits par les images/ films que ceux créés par les livres. Même s'il faut le reconnaître, l'on note quelques rares similitudes au niveau des émotions ressenties dans les deux arts bien sûr surtout pour ceux qui comprennent parfaitement les deux arts. Ce

que démontre le premier paragraphe du roman *Guelwaar*: « *Le quartier de lune enveloppé d'une mousseline de poussière miroitait d'un éclat de safran dilué. Un triple anneau l'encerclait. Dans la profondeur de la nuit, des aboiements rageurs repris par un second, puis un troisième chien, plus près, se répercutaient lugubrement (p. 13).*

Remarquons que dans le style romanesque de Sembène, la forme utilisée est particulièrement descriptive. L'auteur, dans son langage, décrit les décors pour donner un sens à l'imaginaire du lecteur. Comme le font remarquer Josef Gugler et Omar Cheikh Diop, (Gugler et al, 1999-50) que le roman s'adresse beaucoup plus aux lecteurs étrangers, pourtant le film concerne tout le monde. Mais nous disons avec Sembène que le roman a ses limites. Comme exemple, le personnage d'Ibrahima Dieng n'est pas bien perçu dans le livre parce qu'il ne parle pas français puisque le livre est écrit en cette langue. Alors qu'au niveau du film, l'on perçoit clairement les difficultés éprouvées par celui-ci à s'exprimer en français. Ce sont là quelques-unes des limites du livre dans la communication. Quant au style filmique, celui-ci essaye autant que possible d'orner ses images et ses personnages pour donner du ton et du rythme au message, ceci dans un son soigné par la musique et le bruit ambiant.

II-L 'école du soir de Sembène Ousmane

Il reste vrai que les premiers films fabriqués sur la terre africaine avaient pour but de divertir les colons (Bezombes 1992 : 8). Il fallait leur trouver un moyen de plaisir d'où les films comme « *Afrique sur scène* ». Disons aussi qu'un autre objectif de ces films était de montrer l'état de nature des Africains et de dérouler leurs ressources. Ceci pourrait justifier les motivations des cinéastes à s'intéresser au domaine de l'art. Car, il fallait détruire cette image de l'Afrique qui a été déformée. Une image qui laisse croire que l'Afrique serait une source dont on peut s'abreuver à volonté. Il fallait détruire cette idéologie de propagande coloniale formulée par les missionnaires-prédateurs et se réappropriier l'identité culturelle, une identité perdue depuis belle lurette. Pour ce faire, le cinéma est et demeure une arme adéquate pour mener à bien ce combat. C'est en fait le sens

du concept de "*l'école du soir*" de Sembene : Réveiller le Sénégalais/l'Africain afin qu'il prenne lui-même son destin en main.

II-1-Le cinéma comme moyen d'expression

En effet, c'est dans cette lutte de redorer l'image de l'Afrique que va se lancer Sembène Ousmane jusqu'ici, mentor du cinéma africain. De par la diversité de ses œuvres filmiques, il est en réalité l'une des figures emblématiques de la première cuvée des cinéastes, surtout d'Afrique noire. Il utilise sa caméra pour vaincre sa cible. Il dénonce les problèmes de sa société. Le film reste pour lui un excellent moyen de communication pour révolutionner son pays et partant, le continent tout entier. Par ses personnages, il suscite la prise de conscience des populations qui, jusqu'ici, étaient restées analphabètes face aux problèmes déroulés dans les œuvres écrites et dont faisait face le Sénégal en particulier et l'Afrique toute entière. En général, le cinéma impacte grandement sur les populations même si son sens premier reste le divertissement. Il joue un grand rôle dans l'éveil de conscience surtout quand il cesse d'être « *l'art pour l'art* ». Nogo (2022:13) démontrait la suprématie de cet art dans un article intitulé *L'éducation et le cinéma dans la promotion des savoirs locaux*”, en ces termes:

(...) le septième art est un moyen d'expression et partant reste une voie par excellence de communication. Une voie de communication dont se servent la plupart des cinéastes, Hommes politiques, dirigeants du monde, etc. pour non seulement faire passer leur idéologique, mais surtout pour faire asseoir leur autorité : c'est la domination cinématographique. Ce moyen d'expression est pris dans le sens de corrompre ou mieux de dompter les esprits afin de faire accepter un fait qui, en fin de compte devient réalité. D'où sa mission en Afrique qui était celle d'informer.

Notons par ailleurs que le style de Sembène Ousmane est très particulier dans la mesure où ses films sont différents de ceux des Occidentaux. Contrairement à ceux qui parlent de l'Afrique dans le but de la marchander, Sembène est avant tout un Africain et il arbore un style qui épouse les spécificités culturelles propres à l'Afrique telles les langues ou encore l'oralité africaine. Même si la présentation

de l'Afrique sous le regard de l'Étranger avait une position mercantile, voilant les intérêts égoïstes de ses auteurs, reconnaissons tout au moins le fait que ladite présentation ait porté ses fruits car elle donne naissance au cinéma africain. En effet, pour Sembène Ousmane, un étranger ne saurait parler des réalités de l'Afrique mieux que l'Africain lui-même. Dans une interview d'Albert Cervoni en 1965, il dit par exemple de Jean Rouch qu'il a «*un regard d'insecte sur l'Afrique*⁴²». Disons que le regard de Sembène sur les productions européennes quelle que soit leur intention pose en effet le doute sur l'authenticité de leur connaissance culturelle de l'Afrique. Car, il va être question de croire à une Afrique relatée par un Africain d'origine ou par un Étranger. Cette situation est décrite en ces termes:

Sans connaître la culture africaine, ils ont montré des images réelles, mais accompagnées de commentaires faux. Ils ne connaissaient ni le sens de la danse ni de la musique. Ils ont collé tout ce qu'ils voulaient là-dessus. L'Européen qui reçoit ça, qui voit l'image et entend le commentaire, se fait nécessairement, une fausse idée de l'Afrique et des Africains.

(Sembène Ousmane, propos recueillis par Siradiou Diallo, 1973 :

46)

Ayant constaté l'impact peu porteur ou moins fructueux des effets du livre à cause de l'inaccessibilité des contenus des messages dans les livres, à cause de l'inaccessibilité à l'éducation couronnée par un manque de maîtrise de la langue française, Sembène décide de changer de méthode et de s'ouvrir au nouveau médium qui est le cinéma. Il veut communiquer avec toutes les couches sociales. Il veut, en fait, relever le taux bas enregistré du lectorat des écrits. L'école du jour se transforme ainsi en «*école du soir* ». En effet, au regard de ce qui précède, nous pensons que c'est justement parce que les œuvres littéraires de cette grande

⁴² Des extraits de cette confrontation ont été reproduits par l'équipe de *CinémAction* et publiés en 1982 dans René PRÉDAL (dir.), *Jean Rouch, un griot gaulois*, Paris, l' Harmattan, coll. « CinémAction », n° 17, p. 77-78.

figure sont longtemps restées au cœur d'un écrin de verdure, qu'elles ont été transformées en "*une école du soir*" pour mieux sensibiliser, bref pour mieux atteindre les cibles. D'où le rôle grand et important joué par cet écrivain dans l'éveil de consciences des populations surtout africaines. L'auteur utilise désormais le cinéma pour s'adresser aux peuples. Seulement, il se refuse de faire le cinéma européen. D'ailleurs, il commence par sensibiliser ses frères cinéastes en leur rappelant de « (...) *ne pas faire le cinéma à l'Européenne* ». Un message qui consiste à dérouler les réalités du continent et non celles venant d'ailleurs.

En fait, dans le style de ce cinéaste, il est question de s'inspirer des faits des communautés et de bien les agencer afin de susciter une prise de conscience de la part des cinéphiles. Il réintègre le fait que « *le cinéma est l'école du soir du peuple* », (Landy, 59). En fait, le film est l'occasion pour les populations d'apprendre, de comprendre et par conséquent de faire le bon choix dans la prise de décision. C'est un médium qui n'embrigade pas l'information comme c'est le cas du livre. Il la libère plutôt avec une authenticité incroyable sur la vie proprement dite de ces populations. L'art cinématographique permet à tout un chacun de s'identifier surtout quand le sujet traité vient de sa communauté. C'est alors qu'une prise de conscience peut s'avérer immédiate et radicale pour le changement.

II-2 L'école de Sembène : une éducation émancipatrice pour l'Afrique

Nous ne dirons jamais assez que la mission première de l'éducation est de fabriquer des individus capables de penser par eux-mêmes, de discerner le bien du mal; des individus capables de produire de par leurs savoir et savoir-faire afin de devenir indépendants dans la société. Il s'agit de fabriquer des individus capables de se prendre en charge et de s'auto-gérer. Et "*l'école du soir*" de Sembène reste l'une des formations qui suscite l'éveil des consciences, qui permet aux populations de penser par eux-mêmes. Rappelons que toutes les thématiques abordées par ce cinéaste de l'art relèvent de son engagement. Par ses œuvres, surtout cinématographiques, l'auteur plonge les populations africaines en général

et les Sénégalais en particulier dans ce que Abdoul Alpha Dia (2021:12) appelle «*pédagogie émancipatrice*». Il s'agit d'une pratique émancipatrice pouvant s'identifier à partir des effets produits à commencer par le développement de l'autonomie. En fait pour ce dernier, « *les élèves peuvent réutiliser dans la vie professionnelle ce qu'ils ont appris à l'école, qu'ils sont capables de comprendre et d'agir sans la présence des adultes, d'être leur propre maître et d'agir selon leur conscience, qu'ils connaissent leurs droits et devoirs* ». En transposant cette pédagogie, il est clair que l'école de Sembène amène les sujets à se réapproprier des valeurs transmises sous la forme des savoirs par les images qu'il fabrique. Et les savoirs reçus permettent à chaque cinéphile de se ressaisir face aux méfaits de la colonisation, de se réapproprier les valeurs culturelles. Ces savoirs, en fait, sont exposés dans chaque intrigue filmique. C'est le moyen idéal pour l'auteur de susciter la prise de conscience, et surtout l'esprit critique, afin de secouer chacun des cinéphiles (qu'on soit du côté de l'administré/marginalisé que du côté de l'administrateur/détracteur). Et d'après Grootaers et Tilman (2009 :22), l'un des principes de cette pédagogie émancipatrice est *de permettre aux dominés de construire une nouvelle identité, de se dégager de ses différentes tutelles, de changer de personnalité: c'est redéfinir son identité*. Ne dit-on pas qu'un artiste n'est jamais un donneur de leçon, mais qu'il dénonce les faits et chacun prend position ? En tout cas, les œuvres artistiques de Sembène plongent chacun dans un processus d'humanisation. Il s'agit pour lui d'amener non seulement les uns à comprendre le fonctionnement de la nouvelle société, mais aussi, aux autres, de devenir de nouveau sociables. Car l'école du soir dont il est question ici, de par ses œuvres artistiques, donne ipso facto une leçon à retenir aux cinéphiles. D'où l'engagement de l'artiste à éduquer, à communiquer ou encore à influencer les pensées.

2.1 La principale vision de Sembène Ousmane

En somme, il ressort de tout ce qui précède que Sembène Ousmane, écrivain et cinéaste cherche à travers ses œuvres, à sensibiliser les populations. Pour ce faire, il commence par écrire des romans et des nouvelles. Seulement, l'ensemble

de sa littérature est destiné malheureusement à une poignée des gens pouvant lire et écrire la langue de Molière. Or, le besoin d'informer les populations, de se faire entendre, se pose; et la plupart des populations constituant sa cible est composée des gens pauvres et illettrés. D'ailleurs, ses motivations à virer au cinéma sont expliquées dans cet entretien par Siradou Diallo du journal *Jeune Afrique* (1973):

Ce qui m'a conduit à tâter du cinéma, c'est que dans les livres, je m'exprimais en français. Or 80 % de mon peuple ne parlent pas français. Et sur les 20 % qui parlent la langue de Molière, peu de gens prennent le temps de lire. En Afrique, c'est comme ça. Je constate. [...] Pour moi, le cinéma, c'est la meilleure école du soir. Il me permet non seulement de faire ce que ne permet pas la littérature, et d'aller plus loin, mais encore de faire parler les gens dans leur propre langue ; en l'occurrence le ouolof.

De ces motivations, il ressort le tableau ci-dessous qui renseigne sur la qualité et la compréhension des contenus des œuvres de l'auteur par les populations :

Tableau : Représentation de la qualité de compréhension des contenus des œuvres artistiques

Désignation	Littérature	Cinéma
Lectorat	20%	80-100%
Langue	20%	80-100%
Message	20%	80-100%
Cible	20%	80-100%

Source : Auteurs

Le tableau renseigne à suffisance que la littérature qui représente l'école du jour regroupe un lectorat de près de 20% seulement alors qu'il est observé 80 à 100% au niveau du cinéma. Ceci se justifie aussi par le fait que les images filmiques

soient plus intéressantes, plus attirantes et surtout plus attrayantes et plus sensibilisatrices que les simples écrits. Cela se vérifie par les images ci-dessous :



Source : www.google.com, consulté mars 2024

Nous constatons que les images sont effectivement captivantes. La première image illustre un gros plan. Il est observé un regard triste et qui sous-entend une colère de la part du personnage. Ce regard vivant amène le spectateur à se sentir invectivé face à la situation présentée dans le film. Le cinéphile est dans le

suspense pour suivre et comprendre le « pourquoi ce regard, pourquoi cette colère ». La deuxième image fait la publicité du film. À partir de cette affiche publicitaire, l'on peut déjà imaginer si le film sera intéressant ou pas. Cette affiche en effet, amène déjà le cinéphile à se poser des questions. Elle laisse entrevoir le suspense du film. C'est ce suspense qui en réalité, justifie l'attraction des œuvres artistiques. Il amène le cinéphile à ne pas se déconnecter de la réalité filmique. Contrairement à l'œuvre littéraire où seuls les mots suscitent les émotions des uns et des autres des lecteurs. Et avec un lectorat analphabète, il existe des possibilités d'avoir une audience réduite avec une ignorance grandissante des populations concernant les thématiques développées. Ce qui justifie le choix de Sembène à opter pour *"une école du soir"*. Une école qui regroupe plus des cinéphiles qu'ils soient avertis ou non. Une école qui sensibilise plus de personnes lettrées ou non. Une école qui répond enfin aux besoins des populations (en réveillant leur éveil conscience) et aux attentes des cinéastes.

Conclusion

Il était question dans ce travail de la cohabitation entre le divertissement et la pédagogie, deux concepts qui, non seulement se côtoient, mais se complètent. Plusieurs auteurs à la base écrivains, se disputent le flambeau dans le domaine cinématographique parmi eux, Sembène Ousmane. Pour répondre à cette question de cohabitation, l'auteur commence à exprimer son amour pour l'art par les œuvres écrites (Romans et Nouvelles). Dans le souci de sensibiliser ou encore de conscientiser, celui-ci va vite se rendre compte que ces œuvres écrites, pourtant meilleures restent inaccessibles aux populations. Il va donc se servir du cinéma pour continuer à atteindre sa cible. La force de son imagination aboutit à la réalisation des œuvres de grandes réputations qui demeurent indispensables voir nécessaires à la société. Cette école sembenienne interpelle les artistes d'aujourd'hui à emboîter le pas, afin de continuer à écrire et à construire l'histoire des Africains, à recoller les morceaux d'un passé perdu et à révéler au monde les

valeurs culturelles en voie de disparition. Sembène Ousmane, cette grande figure demeure un parangon de l'éducation.

Références bibliographiques

- Abdoul Alpha Dia (2021). *L'éducation Emancipatrice en Afrique*, ROCARE, 2021.
- Anthère Nzabatsinda (2001). *Roman et cinéma chez Ousmane Sembène : la langue des formes*, Presses de l'Université de Montréal, 2001, Pp. 194-201.
- Bush, Annett et Max Annas (2008). *Ousmane Sembène Interviews*. Jackson, University Press of Mississippi, 2008.
- Cagnan, E. Ousmane Sembène, (2020). 1956-1966 «s'octroyer une place dans le champ littéraire». *Études littéraires africaines*, (49), 2020, Pp 141–155. <https://doi.org/10.7202/1073866ar>
- Charlotte Meyer (2024). *Les naissances du cinéma francophone subsaharien : les regards croisés de Jean Rouch et Ousmane Sembène*, l'Université du Québec à Rimouski, 2004.
- Cervoni Albert (1982). Une confrontation historique en 1965 entre Jean Rouch et Sembène Ousmane : *Tu nous regardes comme des insectes*, CinémAction 17 ,1982 [1965], Pp77-78,
- Diallo, Siradiou (1973). « Jeune Afrique fait parler Sembène Ousmane». *Jeune Afrique* 629, 27 Janvier 1973, Pp: 44-49.
- Diagne Ismaïla (2004). *Les Sociétés africaines au miroir de Sembène Ousmane*. Paris, L'Harmattan, 2004.
- Domique Mvogo (2002). *L'Éducation aujourd'hui : Quels enjeux ?* Presses de L'UCAC, 2002.
- Gadjigo, Samba (2007). *Ousmane Sembène, une conscience africaine. Genèse d'un destin hors du commun*. Paris, Homnisphères, 2007.
- Garnier Xavier (2018). *Énergies populaires et dynamique narrative dans l'œuvre d'Ousmane Sembène*, Poétique, n°184, 2018, Pp. 221-222-232.
- Ifeoma Mabel Onyemelukwe (2020). *Le griot et la littérature postcoloniale: une étude de guelwaar de sembene ousmane*, Ahmadu Bello University, 2020.
- Jean Jonassaint (2010). *Le cinéma de Sembène Ousmane, une (double) contre-ethnographie*, Volume 31, numéro 2, 2010.

Nzabatsinda Anthère (1996). *Normes linguistiques et écriture africaine chez Ousmane Sembène*. Toronto, éditions du Gref, 1996.

Nacereddine Lagab (2021). *L'imagination dans la littérature, outil de conscience ou de création ?* Synergies Algérie n° 29 - 2021, Pp. 135-146.

Pfaff, Françoise (1984). *The Cinema of Ousmane Sembène*. Westport, Greenwood Press, 1984.

René PRÉDAL (dir.) (1982). *Jean Rouch, un griot gaulois*, Paris, l' Harmattan, coll. « CinémAction », n° 17, 1982, Pp. 77-78.

Sembène Ousmane (1996). *Guelwaar*, Paris, Présence africaine, 1996, Pp 9-10.

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039372ar>; DOI : <https://doi.org/10.7202/039372ar>

Tal Sela (2017). *Le roman africain francophone au tournant des indépendances (1950-1960). La construction d'un nouvel ethos d'auteur*. Thèse de doctorat de l'Université de Strasbourg, 2017.

Vieyra, Paulin Soumanou (1972). *Ousmane Sembène cinéaste : première période, 1962-1971*, Paris, Présence africaine, 1972.

Xavier Lee (2016). *Ñaan baat : Ousmane Sembène et l'adaptation wolof comme discours accessible sur la politique linguistique sénégalaise*, SIT Graduate Institute, 2016.

-Référence Sembène de Yacouba Traoré (2002)

-*The Making of Moolaadé* de Samba Gadjigo (2004)

Romans

-1956, *Le Docker noir* [roman]. Paris, Debresse.

1957, *O Pays, mon beau peuple!* [roman]. Paris, Le Livre contemporain/
Amiot Dumont.

1960, *Les Bouts de bois de Dieu : Banté Mam Yall* [roman]. Paris, Le Livre
contemporain/ Amiot Dumont.

- 1962, *Voltaïque* [nouvelles]. Paris, Présence Africaine.

-1964, *Livre I : Référendum* [roman]. Paris, Présence Africaine, L'Harmattan. 299
p.

Films

- 1973. *Xala* [roman]. Paris, Présence africaine.
- 1981. *Le Dernier de l'Empire (roman sénégalais)*. Paris, L'Harmattan, V.2
- 1987. *Niivam*, suivi de *Taaw* [nouvelles]. Paris, L'Harmattan.
- 1996. *Guelwaar* [roman]. Paris, Présence Africaine.
- 1965, *Véhi-Ciosane ou Blanche Genèse* suivi du *Mandat* [nouvelles]. Paris, Présence africaine.
- 1963, *L'Empire Songhai et Borom Sarret*.
- 1964, *Niaye*.
- 1965, *Véhi-Ciosane*;
- 1966, *La Noire de...* [Prix Jean-Vigo, Tamit d'or, Carthage],
- Mandabi* (1968) [Prix spécial du jury Venise] ;
- 1970, *Taaw*;
- 1971, *Emitai*;
- 1974, *Xala*;
- 1976, *Ceddo* ;
- 1988, *Camp de Thiaroye* ;
- 1993, *Guelwaar*;
- 2000, *Faat-Kine*;
- 2004, *Moolaadé* ;
- .

L'assistance humanitaire aux réfugiés de Gado-Badzéré : entre planification institutionnelle et aspirations communautaires

**SANDJOL ANKOH SIMEU Michèle, OVONO ZOA Alain
Thierry et ZOA ZOA Joseph Yves**

Résumé

L'aide humanitaire en Afrique est principalement destinée aux communautés en difficultés. Elle s'exerce au nom de la solidarité collective, internationale et, vise à sauver des vies, atténuer les souffrances humaines en répondant aux besoins fondamentaux dans l'urgence. Bien qu'elle soit indéniablement ancrée dans une dynamique d'échange, elle s'accompagne d'une contrepartie implicite et tacite. Cette recherche souhaite analyser la manière dont les populations réfugiées perçoivent la notion d'aide à travers le concept de développement, comparativement à celle des acteurs étatiques et ONG. Des entretiens et des récits de vie communautaires ont permis dans une démarche collaborative, de donner la parole aux divers intervenants de la chaîne de l'aide humanitaire. La théorie des représentations sociales permet de comprendre comment les acteurs (réfugiés, humanitaires, populations locales) perçoivent, interprètent et donnent sens aux notions de développement et d'aide humanitaire. La compréhension des dynamiques migratoires est perçue à travers la sociologie des migrations. Et enfin la théorie migratoire néoclassique quant à elle explique la migration comme un choix rationnel ou familial motivé par la recherche d'un meilleur cadre de vie. L'analyse des premières données révèle qu'il existe plusieurs facteurs qui sous-tendent la notion de développement dans le cadre de l'action humanitaire chez les populations réfugiées.

Mots-clés : Assistance humanitaire, Développement, Réfugié, Migrant

Abstract

Humanitarian aid in Africa is primarily intended for communities in need. It is provided in the name of collective, international solidarity and aims to save lives and alleviate human suffering by addressing basic needs in emergencies. While undeniably rooted in a dynamic of exchange, it also carries an implicit and tacit reciprocal obligation. This research seeks to analyze how refugee populations perceive the concept of aid through the lens of development, in comparison to that of state actors and NGOs. Interviews and community life stories, conducted collaboratively, gave a voice to the various stakeholders in the humanitarian aid chain. The theory of social representations helps us understand how actors (refugees, humanitarian workers, local populations) perceive, interpret, and give meaning to the concepts of development and humanitarian aid. Understanding migration dynamics is approached through the lens of the sociology of migration. Neoclassical migration theory, for its part, explains migration as a rational or familial choice motivated by the search for a better living environment. Analysis of initial data reveals several factors that underlie the concept of development within the context of humanitarian action among refugee populations.

Keywords : Humanitarian assistance, Development, Refugee, Migrant

Introduction

Héritière immédiate de la grande guerre de 1914-1918 qui a frappé l'Europe en laissant sur le carreau près de 9,5 millions de personnes⁴³ vivant hors des frontières de leurs pays d'origine, l'action humanitaire s'est depuis positionnée « comme une réponse directe aux bouleversements qu'induit la guerre « totale », la guerre entre nations, l'effacement de la distinction entre civils et militaire et l'ère des idéologies » (Dzovinar Kevonian, 2003 :45). Aux racines idéologiques de l'action humanitaire contemporaine il existe de multiples filiations historiques, et parmi les principales, la charité chrétienne, l'évolution de la notion d'universalité à partir de la Renaissance, les implications sociales de la Réforme protestante, l'émergence du droit des personnes, la philanthropie laïque issue des Lumières, la codification du droit international humanitaire au XIX^e siècle. Ainsi, c'est sur ces piliers fondateurs que se développe l'assistance face aux personnes en danger tout en respectant les modes de vie, les coutumes et cultures des personnes assistées comme le proclame le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés dans son code de conduite « Nous respecterons les cultures, coutumes et traditions de tous les peuples et éviterons d'adopter des comportements qui sont inacceptables dans un contexte culturel particulier » (UNHCR, 2004).

Aujourd'hui, la situation humanitaire des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées dans leur propre pays est assez préoccupante. En Afrique, les causes induisant un besoin d'une assistance humanitaire sont multiformes. À côté des « catastrophes environnementales qui créent des réfugiés climatiques avec des urgences sanitaires » (Ovono Zoa, Gdana Sali Razak, 2019 :57) ; il existe des tensions géopolitiques et des conflits politiques internes conduisant à de nombreuses instabilités et poussant les populations à migrer vers des espaces plus paisibles. Dans ces nouveaux espaces de vies créés, se greffent des

⁴³ M. de Bryas, Les peuples en marche. Les migrations politiques et économiques en Europe depuis la guerre mondiale, Paris, Pédone, 1929, p. 55-56

épidémies, des crises sanitaires dues à la promiscuité et appelant à la mobilisation des organismes spécialisés de l'ONU⁴⁴ (Programme alimentaire mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies au Réfugiés, organisation des Nations Unies pour l'enfance et l'éducation etc...) dans la gestion des crises humanitaires et la prise en charge des personnes vulnérables.

Depuis 2013, la République centrafricaine est plongée dans une profonde crise politico-militaire marquée par l'effondrement des structures étatiques, la fragmentation des groupes armés ainsi qu'une violence généralisée contre les populations civiles. Les affrontements entre les coalitions rebelles, les forces d'autodéfense et gouvernementales ont provoqué des vagues de déplacements massifs, plongeant le pays dans l'une des crises humanitaires les plus profondes de l'Afrique Centrale. Cette situation a eu pour effet, l'accélération des mouvements migratoires des réfugiés en direction des pays tels que le Cameroun (Tiomo, Simeu, 2023 : 63). C'est sans doute dans ce contexte qu'ont été créés des camps servant d'accueil pour les réfugiés parmi lesquels le Gado- Badzéré situé dans la région de l'Est du Cameroun, devenu l'un des principaux sites d'accueil abritant les populations centrafricaines victimes des atrocités. Il s'agit d'un espace qui représente une véritable oasis pour les déplacés externes. Sa dynamique démographique a entraîné la saturation des structures socioéconomiques et sanitaires déjà inadaptées pour les populations locales et interroge l'efficacité de la prise en charge des déplacés, mais également l'amélioration des conditions de vies de ces derniers. Ce camp se caractérise par un ensemble de tensions assez complexes nées de l'afflux massif des réfugiés, du partage des ressources mais aussi des problèmes de cohabitation sociales. En effet, les mouvements transfrontaliers des populations notamment des éleveurs

⁴⁴ Organisation des Nations-Unies est une organisation internationale créée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale, regroupant 193 États membres, dont le but principal est de maintenir la paix et la sécurité mondiales, de développer des relations amicales entre les nations, et de promouvoir les droits de l'homme, le développement durable et la coopération internationale, en servant de forum pour le dialogue et la résolution des problèmes mondiaux.

transhumants ont mis en place des stratégies de va et vient à travers la frontière au gré des facteurs attractifs et répulsifs mettant en concurrence les nouveaux éleveurs aux populations locales (Lefort-Rieu, minfegue, 2021 : 782). Aussi, il est important d'ajouter à cela le grand banditisme qui se développe au sein du camp avec pour conséquence les conflits avec les populations locales. Le camp de Gado est à cet effet conçu au départ comme un espace de protection et d'accueil temporaire pour les réfugiés fuyant les atrocités en République Centrafricaine, il s'est progressivement transformé en un espace social où fusionnent malgré tous des impératifs de développement ainsi que les réalités quotidiennes d'une population réfugiée en quête de stabilité.

Kemgoue Fékou, (2023), développe dans ses écrits la fracture qui peut exister lorsqu'on fait allusion à la conception du « développement » du point de vue des réfugiés et celui des organisations humanitaires. Cependant, face à une telle verticalité observée au niveau des actions dites humanitaires, les initiatives communautaires révèlent des formes de résistance et d'innovations sociales. À cet effet, comment les réfugiés négocient-ils, au cours des interactions quotidiennes avec les institutions humanitaires, leur place comme acteurs du développement plutôt que comme bénéficiaires passifs ? L'hypothèse autour de laquelle se greffe ce questionnement est formulée de la manière suivante : les réfugiés parviennent à passer du statut de bénéficiaires passifs à celui d'acteurs du développement lorsqu'ils mobilisent des ressources sociales et symboliques qui leur permettent de redéfinir les rapports de pouvoir et les identités construites dans l'espace humanitaire.

Il est à noter que, la confiance vis-à-vis des organisations humanitaires est essentielle compte tenu des différentes vulnérabilités dont sont victimes de nombreuses populations migrantes tout au long de leurs parcours migratoires (la quasi absence de l'apport communautaire, le statut de réfugié, les abus et cas de violence tout au long de leur difficile itinéraire, les barrières linguistiques sans

oublier l'assistance parfois inadéquate). Le concept de développement dans un contexte migratoire et plus précisément dans un contexte de l'action humanitaire, peut dans cette mesure renvoyer à une logique d'amélioration des conditions de vies de manière générale.

L'échantillon s'est constitué des populations réfugiées centrafricaines vivant à Gado-Badzéré dans l'arrondissement de Garoua-Boulai⁴⁵ (Région de l'Est-Cameroun). Le site de Gado-Badzéré a été choisi tout simplement parce que c'est l'un des sites ayant accueilli un nombre important de réfugiés venant de la République Centrafricaine, aussi, les dynamiques d'exil, d'accueil et de prise en charge permettent de comprendre les enjeux contemporains de l'aide humanitaire et de la migration forcée.

S'agissant de la taille de l'échantillon ⁿ, il est question d'un échantillonnage raisonné non probabiliste. Il est également question d'accorder à chacune des unités de la population, une probabilité connue, non nulle, d'appartenir à l'échantillon au sein d'une population relativement homogène bien qu'elle soit très peu représentative. Tenant compte des cas de non réponses, en moyenne 2 (deux) réfugiés par ménage sur les 10 (dix) ménage sélectionnés dans la localité de Gado-Badzéré ont été interviewés ; soit un total de 20 (vingt) réfugiés tous âgés entre 18 et 25ans, et caractérisés sur le plan socioprofessionnel comme des sans-emplois. Les cibles secondaires constitués des acteurs humanitaires, pourvoyeurs de l'aide humanitaire à travers des dons et autres dans le but d'apporter un soutien ou une aide multiforme aux populations réfugiées, 05 (cinq) ont été interviewé. Au niveau des autorités, 1 (une) autorité traditionnelle à savoir le chef du village Gado-Badzéré et 1 (une) autorité administrative à savoir l'adjoint au Sous-préfet de la ville de Garoua-Boulai ont été interviewé. Les données statistiques existantes dans cette étude découlent des faits sociaux

⁴⁵ Garoua-Boulai, petit arrondissement situé à 35 km de la frontière avec la République Centrafricaine

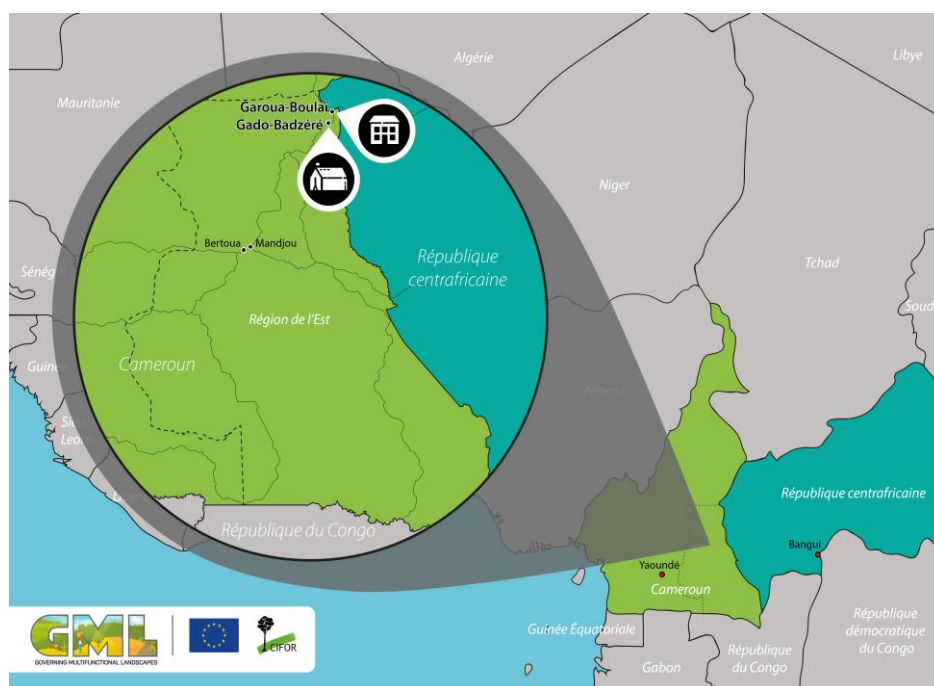
observés et de l'exploitation des rapports consultés, notamment ceux des ONG et autres institutions qui exercent dans le domaine de l'aide humanitaire. Bien que les données recueillies soient très peu représentatives elles reflètent néanmoins de par leur conception, les expériences et les perceptions des personnes réfugiées. Elles illustrent la stratégie des acteurs humanitaires ainsi que l'assistance recherchée et reçue tout au long du parcours migratoire des populations réfugiées. Les entretiens et les récits de vie ont permis de recueillir les ressentis des réfugiés durant la période de Février-Mars 2023 lors d'une mini-enquête.

Les données recueillies illustrent la stratégie des acteurs humanitaires ainsi que l'assistance recherchée et reçue tout au long du parcours migratoire des populations réfugiées. Aussi, les témoignages de vie exploités jusqu'ici ont permis d'identifier les traits communs du phénomène migratoire en analysant les indices fournis par les personnes interrogées. Par la suite, nous avons dû interpréter ces informations pour mieux comprendre le message sous-jacent. Cette méthode consistait à recueillir l'ensemble du récit des bénéficiaires de l'aide (« le bas »), ainsi qu'à surmonter les difficultés interpersonnelles et sociales qu'ils ont rencontré ou rencontreront à l'avenir (Bertaux, 2010).

La théorie des représentations sociales (Jodelet, 1989) permet de comprendre comment les acteurs (réfugiés, humanitaires, populations locales) perçoivent, interprètent et donnent sens aux notions de développement et d'aide humanitaire. Toutes les images mentales d'un individu sont façonnées par la société. Ces représentations sont sociales et émergent du processus de communication interpersonnelle. Elles jouent un rôle tant dans la formation des opinions et des comportements que dans leur expression ultérieure. Selon Abric (1994), elles se situent à la fois en amont et en aval des décisions et des actions d'une personne ou d'un groupe en réaction à une situation ou à un événement donné. La sociologie des migrations (Mbembe, 2000) quant à elle fournit un

cadre nécessaire pour analyser les trajectoires, les représentations, les stratégies et les aspirations des réfugiés. Enfin la théorie migratoire (Gary Becker et Michael Todaro, 1960-1969) quant à elle explique la migration comme un choix rationnel ou familial motivé par la recherche d'un meilleur cadre de vie et enfin la théorie du développement autocentré permet de repenser le développement comme un processus endogène et participatif. Elle considère également les individus comme des êtres rationnels qui maximisent leur intérêt en évaluant les différentes options disponibles, même si les contraintes structurelles limitent leurs choix possibles (Haug, 2008).

Figure1 : Localisation de la zone d'étude Gado-Badzéré⁴⁶



1. Technique de collecte des données

Notre étude est une recherche de type qualitative qui vise à comprendre le quotidien des populations réfugiées bénéficiant d'une aide humanitaire. Pour

⁴⁶ Le site des réfugiés de Gado-Badzéré est situé dans l'arrondissement de Garoua-Boulai (Région de l'Est-Cameroun), à 35 km de la frontière avec la République Centrafricaine voisine en proie depuis une dizaine d'année maintenant à une instabilité politique.

cette étude, les données sur les différentes perceptions que les bénéficiaires se font du concept de développement autour de l'action humanitaire ont été recueillies par le biais des enquêtes par interviews ceci grâce à un guide d'entretien. Le guide d'entretien a permis à travers un référencement des principales thématiques, d'aborder les questions à poser aux réfugiés et acteurs humanitaires concernant la perception qu'ils ont du développement et du développement durable dans un contexte où c'est l'assistance humanitaire qui règne. Les focus group ont été d'une importance cruciale dans la mesure où grâce à eux, nous avons pu obtenir des avis différents à travers une approche exploratoire et normative garantissant l'expression libre des enquêtés sur les réalités vécues et difficultés rencontrées ceci en un temps réduit.

2. Approche endogène du développement

La confiance constitue le socle invisible sur lequel repose l'efficacité de l'action humanitaire. Sans elle, l'aide n'est pas seulement compromise ; elle perd sa légitimité aux yeux des bénéficiaires. À Gado-Badzéré, cette relation de confiance ne se décrète pas : elle se construit dans le temps, au rythme des interactions quotidiennes entre les réfugiés et les institutions humanitaires, à travers des gestes, des discours, des dispositifs de distribution et des médiations sociales. Ainsi, en faisant référence à la confiance qui naît l'aide humanitaire, cela signifie que l'humanitaire ne devient opératoire qu'à la condition d'être reconnu comme crédible, juste et respectueux des populations. Or, l'action humanitaire telle qu'elle est perçue par les réfugiés de Gado-Badzéré révèle que cette confiance est un processus fragile, ambivalent et négocié. Les populations ne reçoivent pas l'aide comme un acte désintéressé venant d'un extérieur neutre ; elles l'interprètent, la questionnent, l'évaluent.

De la confiance née l'aide humanitaire

Aider les personnes vulnérables en situation de détresse est une préoccupation importante pour la communauté internationale. Vu la corrélation étroite entre le périple et le développement, il est essentiel de combiner l'aide humanitaire au

développement. La piste de solution pourrait être d'adapter la manière dont l'aide est apportée aux réfugiées. Les approches traditionnelles d'aide aux réfugiés, bien qu'essentielles pour sauver des vies présentent de nombreuses lacunes (car les actions menées ne correspondent pas toujours aux besoins réels des populations) et ne parviennent pas à améliorer les conditions de vies tout au long du parcours migratoire et même après l'installation dans le pays d'accueil. De plus, elles n'ont pas réussi à mettre en place des mécanismes d'autosuffisance pour les réfugiées, à les préparer à faire face aux réalités de leur nouvel environnement social ni favoriser leur intégration sociale et leur développement économique et social à long terme. Le manque de considérations pour les questions liées à la migration y compris les préoccupations des réfugiés en matière de développement accentue davantage le problème.

L'une des premières responsabilités des gouvernements est de trouver des solutions durables pour les populations déplacées (UNHCR, 2006). Les différents donateurs, acteurs membres de la société civile, ONG et autres partenaires ont un rôle important à jouer dans la chaîne de transmission entre l'aide humanitaire, l'éradication de la pauvreté, la mise en place des stratégies d'autonomisation, la mobilisation des ressources et le développement à long terme. Au fil des temps, les populations réfugiées de Gado-Badzéré font face à une diminution de la protection internationale, à des politiques migratoires de plus en plus restrictives ainsi qu'à une réduction des voies de migrations sûres et accessibles, (Mesnard et Auriol ,2016). Dans des situations comme celles-ci, la confiance entre les populations réfugiées et les organisations humanitaires devient cruciale car ces organisations sont généralement les premières et les dernières sources d'aide, d'assistance et protection pour les réfugiés.

Lorsque les missions des organisations humanitaires ne sont pas clairement définies, il peut arriver que l'aide destinée aux bénéficiaires ne soit pas utilisée à bon escient, ce qui biaise d'une certaine manière la conception première du développement à savoir l'amélioration des conditions de vies. Dans un rapport

du Laboratoire Mondial de la Migration (2022), plusieurs recherches menées au cours des années 2020 auprès des réfugiés le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande ont révélé que, si la confiance dans le système humanitaire était générale, elle diminuerait avec l'afflux des réfugiés dans la mesure où le personnel humanitaire était décrit comme inaccessible et manquant d'empathie. Plus loin, il apparaît dans le même rapport que les pays tels le Niger et Mali, ont connu ce problème de confiance réduite ou limitée de la part des personnes migrantes face aux organisations humanitaires, celles-ci ont déclaré que l'assistance et la protection humanitaires ne répondaient pas à leurs besoins et aussi, que les organisations ne fournissaient pas un soutien équitable, voire proportionnel en fonction de leurs besoins Hynes, (2003).

L'action humanitaire telle que perçue par les populations réfugiées de Gado-Badzéré

En se référant à la situation des réfugiés centrafricains de Gado-Badzéré, les perceptions faisant allusion à la notion de développement varient suivant les différentes stratégies d'adaptation face à l'aide humanitaire reçue. De Sardan (1995), propose une anthropologie du développement qui se distingue d'une simple analyse des politiques publiques. D'après lui, le développement ne se limite pas à un ensemble de développement et de discours techniques produits par des institutions internationales, il renvoie plutôt à un ensemble d'interactions, de représentations sociales et des pratiques locales autour de ces interventions. Cette approche met en lumière le caractère socialement construit du développement en insistant sur l'écart entre les intentions des acteurs humanitaires c'est-à-dire le « haut », et les destinataires bénéficiaires en d'autres termes le « bas ». Ce dernier centre également son analyse sur les pratiques de terrain plutôt que des discours fondés sur des modèles institutionnels.

Au niveau de Gado-Badzéré par exemple, une grande partie des projets destinés au développement sont mis en œuvre par le HCR et les ONG partenaires (gestion environnementale, agriculture durable, autonomisation etc.), celles-ci

obéissent à une planification du « haut » mais dont la mise en œuvre dépend des dynamiques locales d'en « bas ». Il arrive d'observer chez certains réfugiés, la peur d'être mal traités ou mal compris en cas de besoin par le personnel humanitaire, ce qui constitue un véritable frein à leur épanouissement. On peut également noter le déficit d'accès à l'électricité au sein des camps comme facteur de démobilisation des réfugiés dans leurs activités quotidiennes (Tomo Ndjobo, Njimboket 2021). Ce déficit se comparait avec le taux d'accès des réfugiés aux NTIC. Justifiant cette réalité, Illiassou⁴⁷ un commerçant réfugié de Gado-Badzéré affirme :

Comment peut-on nous donner des téléphones portables alors que nous n'avons pas d'électricité pour recharger ces derniers ? sans électricité nous ne pouvons rien, même si lesdits téléphones nous sont donnés pour recevoir des transferts monétaires pour notre ration alimentaire, il nous faut le courant pour les recharger, le soir les enfants ont besoin de lumière pour étudier et nous les parents pour regarder la télé et suivre les informations, mais il n'y a pas moyen...

De même, les réfugiés font face à nombreuses vulnérabilités du fait de leur statut. Au niveau des vulnérabilités alimentaires, on observe certains réfugiés qui échangent ou vendent les vivres qui leur ont été distribués pour après s'en procurer des vivres de leur choix.

Ma famille et moi avons reçu des vivres venant de la part du PAM, parmi ces vivres il y avait riz, mais ce riz n'était pas celui que nous avions l'habitude de consommer pour en faire du couscous, nous étions dans ce cas obligés de le vendre aux populations du village pour en acheter un autre... Souligne Souleyman⁴⁸

Au niveau sanitaire, le manque de moyens financiers fait défaut ceci à cause du manque d'activités génératrices de revenus.

J'ai eu un accident, les responsables des ONG en charge de la santé étaient dans l'autre secteur du camp, je me suis dirigé vers le centre

⁴⁷ Entretien avec un réfugié, Gado-Badzéré, Mars 2023

⁴⁸ Entretien avec un réfugié, Gado-Badzéré, Mars 2023.

de santé non loin du camp et arrivé là-bas il fallait l'argent, je n'avais pas. Je n'ai pas de travail, pourtant si j'avais un petit travail j'aurai eu de quoi payer ici à l'hôpital. Je cherche quoi faire ici dans le village pour ne plus être indépendant, mais les populations du village se méfient de nous... souligne Ousséni⁴⁹.

Une autre réfugiée souligne :

Voici ma machine à coudre, je l'ai achetée en vendant les vivres que j'ai reçu du HCR. Je vis seule, les vivres étaient beaucoup, j'ai vendu une partie et j'ai complété avec mes économies pour m'acheter cette machine à coudre. Ma petite activité me permet d'être autonome, de ne plus tout attendre du HCR ou un autre de ses partenaires...Ismaila Djoulde⁵⁰

Ces quelques extraits de récits de vie, révèlent que bien que l'aide humanitaire existe, les réfugiés éprouvent le désir d'être autonome. Cependant, les canons de l'aide humanitaire ici ne rentrent pas dans les principes de développement souhaité par les bénéficiaires. L'absence d'une assistance adéquate qui ne répond pas directement aux besoins ou qui n'est pas fournie de manière culturellement appropriée se fait ressentir et peut être remédiée à travers des stratégies pratiques telles que le renforcement des responsabilités envers les personnes réfugiées, l'accompagnement et la promotion des activités génératrices de revenus, l'adoption des mesures visant à accroître l'indépendance de ces derniers dans l'optique de renforcer leurs perceptions du développement et surtout d'un développement durable. L'action humanitaire devrait en principe tenir ses promesses vis-à-vis des bénéficiaires en faisant preuve d'empathie et en fournissant une assistance qui répond aux besoins en tant qu'outil pour développer leur épanouissement. S'il faut se référer aux écrits de Mbembe (2000) en lien avec l'humanitaire, il est question d'une solidarité à long terme, pas seulement dans l'urgence ou le secours mais une démarche qui, s'inscrit dans une réalité globale de vie, de reconstruction et de soin durable pour les individus.

⁴⁹ Entretien avec un réfugié, Gado-Badzéré, Mars 2023.

⁵⁰ Entretien avec une réfugiée, Gado-Badzéré, Mars 2023

Pour ce qui est de l'humanitaire durable, l'auteur développe une approche qui se pose comme une nécessité politique et morale c'est-à-dire faire de l'humanitaire non un palliatif superficiel mais plutôt un élément d'un projet de re-communalisation de la vie. En considérant pour ce faire le concept de développement tel qu'envisagé par les populations réfugiées bénéficiaires dans le cadre de cette recherche, il est question d'une action qui, bien que vise l'amélioration des conditions sociales, amène ces derniers à ne pas toujours avoir la main tendue vis-à-vis des donateurs.

Les réfugiés notamment ceux de Gado-Badzéré sont en quête permanente des actions favorisant leur autonomisation tant sur le plan humain, social, culturel qu'économique. En mettant en avant le concept de développement durable dans l'assistance humanitaire, il est question de rendre les actions humanitaires plus efficaces et plus responsables. La durabilité dans la chaîne d'approvisionnement se focalise sur trois des principes du développement durable dont l'efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Dans cette logique, l'action humanitaire gagnerait à se pérenniser tout en laissant la possibilité aux bénéficiaires d'exprimer leurs besoins réels et par la suite de s'autonomiser. Pour ce faire, les concepts de développement et développement durable, évoqués dans le cadre de l'assistance humanitaire, rendent compte de la capacité de l'État d'accueil à élaborer une action publique dont le but est d'accompagner la résilience des victimes Mana Bello (2021) ; autrement dit, elle démontre également la forte capacité de coopération de la population bénéficiaire dans un contexte d'insécurité.

Ceci dit, l'approche endogène du développement dans le secteur humanitaire se caractérise comme un contre-modèle aux logiques d'assistance verticales qui perpétuent souvent la dépendance, l'hétéronomie et la déresponsabilisation des populations bénéficiaires. C'est également une approche qui conteste ce schéma en proposant un repositionnement des acteurs dont les populations locales

deviennent coproductrices du changement, plutôt que simples bénéficiaires passifs.

3. Approche exogène du développement

Le développement par ciblage apparaît ainsi comme le prolongement opérationnel des stratégies humanitaires : en sélectionnant les bénéficiaires selon des critères prédéfinis, il traduit dans les pratiques quotidiennes les logiques de pouvoir, de priorisation et de gestion qui structurent l'action humanitaire. Il s'agira à cet effet de s'appesantir sur le fait que lorsqu'on fait allusion à la stratégie dans l'humanitaire, il s'agit également d'une vision globale de l'intervention en procédures concrètes, en dispositifs de sélection et en programmes ciblés.

De la stratégie dans l'humanitaire

L'humanitaire ne peut et ne doit se limiter qu'au moment où surviennent les crises. Le distinguo entre les premiers secours et l'humanitaire « durable », ne se conçoit plus l'un sans l'autre. Dans un premier temps les urgentistes font dans la reconstruction, la protection sociale lorsque les crises persistent. En second lieu les développementalistes se retrouvent très souvent en train de gérer des situations extrêmes en cas de catastrophes. D'où l'habileté des organisations humanitaires à participer aux actions autrefois spécialisées dans l'urgence, à mener des réflexions sur les questions de développement.

En appréhendant le management stratégique déployé durant l'aide au développement, il est nécessaire de s'attarder sur les aspects sous-jacents de l'aide humanitaire à travers le prisme théorique d'une action organisée. Le caractère ambivalent de l'aide humanitaire est partagé entre une vision purement technicienne et une approche politico stratégique au sens de Morgan (1999) dressant « *les images de l'organisation* »⁵¹. L'aide humanitaire apparaît dans ce cas comme « *un construit politique et culturel, l'instrument que les acteurs sociaux se sont forgés*

⁵¹ Elle peut correspondre d'une part à une machine où chaque rouage répond à des objectifs particuliers, elle s'appuie sur une organisation strictement rationnelle. D'autre part, elle peut correspondre à des stratégies ou jeux de pouvoirs.

pour régler leurs interactions » (Crozier et Friedberg, 1977). L'émergence d'une telle action stratégique et politique est justifiée par les limites des modèles qui suggèrent une analyse des acteurs adoptant des comportements prédictifs et rationnels. L'action se trouve donc reliée à son environnement et contrainte par les règles du jeu extérieur qui la régissent. La contingence stratégique développée par Crozier et Friedberg (1977) révèle l'inter-structuration entre l'action et le système ; elle vise à révéler la réciprocité des influences et des mécanismes des acteurs stratégiques qui composent l'action collective. L'action collective quant à elle, est structurée et marquée par le contexte socio politique et culturel dans lequel elle évolue.

Cette action apparaît comme une action collective construite à travers différents contextes socio-politiques et culturels des zones d'interventions et régie par un ensemble d'acteurs stratégiques interagissant avec le système (Tosi ,2022). Lorsqu'une action d'aide est menée elle prend en compte les facteurs extérieurs contextuels, elle tient également compte des comportements politico-stratégiques établis par les acteurs de la solidarité internationale. Une pareille situation peut provenir des acteurs humanitaires selon leurs motivations stratégiques dans l'optique de s'établir un certain profil, de capter les fonds financiers ou d'apparaître sur la scène médiatique, Jahre et Heigh (2008), Pérouse De Montclos (2009 et 2011), Lefevre (2011).

Le développement par « ciblage »

Le contexte humanitaire est un ensemble global où l'urgence, la réhabilitation et développement se déroulent concomitamment. Lorsque la fonction première de l'urgence est de sauver ou protéger des vies, l'habileté des réponses est comme une manière qui vise à mesurer l'efficacité de ladite urgence.

Au niveau de Gado-Badzéré, la majorité des réfugiés installés au niveau du village et du camp sont arrivés dans un état de dénuement qui nécessitait une assistance immédiate. Lorsque le ciblage a frappé, beaucoup ont déserté les camps pour le

village et même, des villages pour les villages voisins⁵², à la recherche des conditions de vies meilleures, d'autres sont rentrés à Bangui, d'autres sont installés à Garoua-Boulai. Ceux qui sont restés sont ceux-là qui ont réussi à s'adapter ou qui n'avaient nulle part où partir. Le ciblage pendant cette période critique était fonction des conditions d'accès en terre d'accueil. Il arrive que les acteurs humanitaires ou ONG, soient sous la pression de la gestion de l'afflux des réfugiés, les fonds disponibles à cet effet sont par conséquent insuffisants, et procèdent dans ce cas par ciblage. Depuis 2018, compte tenu de la multitude des crises qui surviennent dans le monde, le PAM a cessé d'approvisionner tous les réfugiés, il a procédé au ciblage par catégorie afin de réduire les effectifs⁵³. Les populations réfugiées sont à cet effet prises en charge de manière prioritaire. Les activités liées à la résilience et la promotion des AGR (Activités Génératrices de Revenus) sont parmi celles qui peuvent être considérées comme activités de développement soutenues par le PAM (Programme Alimentaire Mondial) dont l'objectif est d'assurer la continuité dans les situations de réhabilitations afin de leur permettre d'affronter des situations de pauvreté et de devenir autonomes. Au niveau des populations interrogées, être un petit exploitant agricole ou détenteur une petite AGR est un critère prépondérant de ciblage des ONG ou acteurs humanitaires. Ci-dessous en images quelques femmes réfugiées dont une agricultrice et des fabricantes des objets en perles. Les œuvres des femmes réfugiées (produits de fabrication artisanales : savons, sacs et autres) sont soutenues dans leurs activités et productions à travers la méthode de ciblage.

⁵² Entretien avec le promoteur de l'Agence Citoyenne des Volontaires pour le Développement dans la Paix, Garoua-Boulai, Mars 2023.

⁵³ Entretien avec le Responsable Monitoring PAM, Garoua Boulai, Mars 2023.



Images d'enquêtes, Sandjol, Mars 2023.

Ceci dit, pour bénéficier d'une quelconque aide des acteurs humanitaires, les populations bénéficiaires doivent se montrer à première vue entrepreneuriales de manière à ce que l'aide humanitaire soit perçue non pas comme un processus sans lequel l'individu ne saurait se développer mais plutôt comme la suite d'une action initialement engagée par les réfugiés dont l'objectif c'est l'amélioration d'une situation.

Conclusion

L'assistance à autrui était autrefois une valeur de charité chrétienne, sur l'évolution de la notion d'universalité à partir de la Renaissance, sur les implications sociales de la Réforme protestante, l'émergence du droit des personnes à l'époque moderne, et sur la philanthropie laïque issue des Lumières.

Des débats sont nés entre les tiers-mondistes se disant progressistes accusant les humanitaires de perpétuer une vision réactionnaire de la charité en entretenant des logiques d'assistance et de dépendance qui allaient empêcher les populations nécessiteuses de se prendre en charge. Il s'agissait là d'un débat sur l'impact réel de l'aide humanitaire et sur le développement des personnes assistées. Une fois la phase d'urgence passée, l'assistance aux populations en détresse se présente désormais comme un business sur le marché qui lie les acteurs humanitaires ou ONG aux bailleurs de fonds institutionnels (Duffield, 1998). Ainsi, la marchandisation de l'aide va très vite se développer dans la mesure où bon nombre d'acteurs humanitaires veulent dorénavant satisfaire leurs intérêts plutôt que ceux des populations dans le besoin. Les acteurs humanitaires sont dès lors guidés par des logiques économiques de croissances institutionnelles sous prétexte de professionnalisation et pris dans une logique de bureaucratisation. L'examen des dispositifs humanitaires révèle à cet effet un modèle de développement encore largement exogène et hiérarchisé, fondé sur des modèles internationaux qui ne correspondent pas toujours aux réalités culturelles, économiques et sociales de terrain. Les réfugiés et tous autres responsables communautaires ne se sont pas contentés d'être des simples bénéficiaires passifs car ils réinterprètent, adaptent, et transforment ces dispositifs selon leurs besoins. C'est donc à partir de ces ajustements que se crée une forme de durabilité vécue, résultante des interactions entre le « haut » et le « bas ». Le développement durable tel que perçu dans ce travail ne se limite pas à une donnée universelle imposée par le « haut » mais plutôt comme un processus socialement négocié et contextuellement situé.

Références bibliographiques

Abric, J.-C (1994). Les représentations sociales : aspects théoriques. In J.-C. Abric (Editions) *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses universitaires de France. Pp. 11-35

Ahtziri Gonzales (2020). *Comment la culture d'arbres peut atténuer l'impact environnemental des déplacements forcés*. Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR).

- Bertaux D. (2010). *Le récit de vie*. Paris, Armand Colin.
- Crozier, M., Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris, Edition du Seuil.
- De-Montclos, P, M-A (2009). Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com. *Revue Tiers Monde*, 4(200). Pp 751-766.
- De-Montclos, P., M-A. (2011). L'aide humanitaire dans les pays en développement : qui évalue qui ? *Monde en développement*, 1(153). Pp111-120
- De Sardan, O., J.-P. (1995). *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. APAD, Paris, Karthala. 221pp
- De Sardan, O., J.-P (2008). *La crise alimentaire de 2004-2005 au Niger en contexte*. Afrique contemporaine, 225. pp.17-38
- Duffield, M. (1998). « Containing Systemic Crisis: The Regionalisation of Welfare and Security Policy ». in *Nederveen pieterse j.* (Edition.), *World Orders in the Making: humanitarian Intervention and Beyond*, Basingstoke, Macmillan
- Hynes, T (2003). *The issue of « trust » or « mistrust » in Research with refugees ; choises, Caveat and consideration for rechearchers*. Volume 98 de *New issues in refugee research: working paper*, 25 p., UNHCR
- ICRC/ IFRC (2022). *Perspectives de personnes migrantes : Instaurer la confiance dans l'action humanitaire*, Laboratoire Mondial de la Migration, Australian Red Cross
- Jahre, M, Heigh, I. (2008). *Does the current constraints in funding promote failure in humanitarian supply chains?* *Supply Chain Forum : An International Journal*, 9(2), 48-54.
- Jodelet, D. (1989). "Représentations sociales : un domaine en expansion." In ouvrage sous la direction de Denise Jodelet, *Les représentations sociales*, chapitre 1, pp. 31-61. Paris : Les Presses universitaires de France, 1re édition, mars 1989, 424 pp. Collection : "Sociologie d'aujourd'hui"
- Mesnard A. et Auriol E. (2016). « *To control migration flows and defeat Human smuggling, sell visas* », Center to Global Development.
- Ki-zerbo, J. (1992). Le développement clés en tête. In Joseph Ki-Zerbo (dir.), *la natte des autres : pour un développement endogène en Afrique*. Actes du colloque du Centre de recherches pour le développement endogène (CRDE), Bamako, 1989, pp.3-67. Paris : Karthala ;Dakar : CODESRIA

Kemgueu Fékou, H. D. (2023). Action humanitaire, droit et culture des réfugiés peuls de l'Est-Cameroun : entre le souhaitable et le réalisable. *Insaniyat - Revue algérienne d'Anthropologie et de Sciences Sociales*, 27(99), 49–65. <https://insaniyat.crasc.dz/fr/article/action-humanitaire-droit-et-culture-des-refugies-peuls-de-lest-cameroun-entre-le-souhaitable-et-le-realizable>

Ovono, Z. et Razak G.S, (2019-20). Changement climatique et déplacés internes à l'Extrême-Nord Cameroun : de la catastrophe environnementale à l'urgence humanitaire. *Afrique durable 2030*, N°7 Automne Hiver 2019-20, Pp 54-67

Lefèvre, G., (2011). *ONG et cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*. Paris, Presse

Universitaire de France.

Lefort-Rieu, C., Minfegue, C., 2021. “Quand l'aide internationale renforce la présence de l'État aux marges de son territoire. Le cas de l'assistance aux réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun”, *Cahiers d'études africaines*, 244 | 2021, 777-797.

Mana Bello, A (2022). *L'action humanitaire populaire (AHP) au Cameroun comme mode résilience à l'ère de Boko Haram*, in Réfugiés et déplacés internes au Cameroun. J.D. et Mforteh S, Connaissances et Savoirs, Sciences Humaines, pp. 279-311.

Mbembe A. (2000). De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine. Paris, Karthala.

Morgan, G. (1999). Images de l'organisation. Québec, Les Presses de l'Université Laval (traduit par Chevrier-Vouvé, S. et Audet, M.).

Tiomo, R.O., Simeu.K.M (2023). *Gestion des Réfugiés Centrafricains du Camp de Gado-Badžéré dans la Région de l'Est (Cameroun) : À la Recherche de Solutions Durables*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint> . pp-61

Tomo NJobo T, Njimboket, F (2021). *Réfugiés centrafricains, aide humanitaire et hostilités sociol écologique à l'Est du Cameroun*, in Réfugiés et déplacés internes au Cameroun. Fragilités, normes et pratiques de réhabilitation

Tosi, L. (2022). Le management stratégique et logistique de l'action humanitaire en soutien à l'imbrication « urgence-développement » : les organisations de solidarité face aux défis de la Covid-19 en France, thèse de doctorat, Soutenue à Aix-Marseille Université.

UNHCR (2006). *Manuel relatif à la planification et à la mise en œuvre des Programmes d'Aide au Développement pour les réfugiés (DAR)*

Tourisme et insécurité : les effets socioéconomiques de Boko Haram sur la destination de Rhumsiki (2012-2020)

Moïse MOUSSA

Résumé

L'étude sur les effets de la crise sécuritaire entraînée par Boko Haram dans le secteur du tourisme fait une analyse d'impacts socioéconomiques du phénomène d'insécurité dans les localités de Rhumsiki. En tant que phénomène social total, le tourisme est un secteur d'activité dépendant du climat social et du niveau des dispositifs d'accueil. À travers l'analyse des statistiques de fréquentations et de recettes générées par le tourisme entre 2012- 2020, l'on se rend à l'évidence que les exactions de Boko Haram dans l'Extrême-Nord Cameroun ont contribué non seulement à l'extinction du tourisme dans les paysages pittoresques de Rhumsiki, mais également à la paralysie de tous les secteurs socioéconomiques de la région. La relance du tourisme nécessite un déploiement de moyens conséquents pour relever le niveau de vie et renforcer la sécurité des personnes et des biens. Les principaux défis à relever sont entre autres : le renforcement des mesures de sécurité, le renforcement des plans de développement socioéconomique, et l'implémentation d'une politique de relance de l'industrie du tourisme axée sur la politique de communication touristique, la promotion du tourisme interne et la mise en place d'un mécanisme de sécurisation des sites et des touristes.

Mots clés : crise, Boko Haram, tourisme, Rhumsiki, Extrême-Nord

Abstract

The study on the effects of the security crisis caused by Boko Haram in the tourism sector provides an analysis of the socioeconomic impacts of insecurity in the Rhumsiki area. As a comprehensive social phenomenon, tourism is an activity that depends on the social climate and the quality of reception facilities. Through an examination of visitor statistics and tourism-generated revenue between 2012 and 2020, it becomes clear that Boko Haram's abuses in Cameroon's Far North have contributed not only to the collapse of tourism in the picturesque landscapes of Rhumsiki, but also to the paralysis of all socioeconomic sectors in the region. Reviving tourism requires substantial investment to improve living standards and strengthen the safety of people and property. The main challenges to be addressed include, among others: reinforcing security measures, strengthening socioeconomic development plans, and implementing a tourism-industry recovery policy focused on tourism communication strategies, the promotion of domestic tourism, and the establishment of a mechanism to ensure the safety of sites and tourists.

Keywords : crisis, Boko Haram, tourism, Rhumsiki, Far North

Introduction

Depuis le milieu des années 1980, les confins du Cameroun, de la Centrafrique, du Tchad et du Nigeria sont devenus des espaces de trouble où l'autorité de l'État peine à s'imposer du fait de la prolifération des bandes armées. À partir des années 2012, les frontières de l'Extrême-Nord du Cameroun avec le Nigeria vont connaître une menace du mouvement islamiste *Boko Haram* qui sévissait au Nigeria depuis une décennie. Cela va instaurer un climat d'insécurité qui porte un coup dur aux activités touristiques dans cette partie du Cameroun. Cette insécurité est l'une des causes de la chute de la fréquentation touristique dans bien des territoires de par le monde. Au Cameroun, malgré les efforts consentis par le gouvernement, pour lutter efficacement contre l'insécurité, la fréquentation touristique a connu une baisse drastique depuis 2013 à cause des incursions des adeptes de *Boko Haram*.

L'Extrême-Nord fut jadis considéré comme la destination la plus prisée des touristes à travers les parcs nationaux de Waza, de Kalamaloué, des paysages lunaires de Rhumsiki et des diverses traditions des peuples restés authentiques et vivaces. Aujourd'hui, ces sites sont désertés et déconseillés aux touristes à cause de la situation sécuritaire imposée par *Boko Haram*. La région de Rhumsiki est située à la frontière du Cameroun avec la République fédérale du Nigeria (3 km) où l'insécurité a trouvé un terrain propice à cause de la porosité des frontières. Jusqu'au début des années 2010, la situation d'insécurité n'avait jamais été aussi inquiétante au point de devenir un obstacle au développement des activités touristiques. À partir de 2012, la situation s'est complètement inversée au point où on passe des actions conduites par les coupeurs de route aux prises d'otages, avec une transformation importante des moyens d'attaques. Alors la question principale qu'on se pose est celle de savoir : en quoi les exactions de Boko Haram ont paralysé les activités touristiques dans le site de Rhumsiki et quels sont les défis à relever pour restaurer cette activité ? À partir d'une

méthodologie axée sur l'exploitation des sources documentaires, les entretiens de terrain et les observations directes, l'étude a permis d'analyser les effets socioéconomiques du phénomène de *Boko Haram* sur les activités touristiques et les secteurs connexes d'une part, et de relever quelques défis pour la relance de l'industrie du tourisme à Rhumsiki d'autre part.

I - Les effets de la crise Boko Haram sur le tourisme et ses activités connexes

Les conséquences néfastes de l'insécurité causée par Boko Haram sont multiformes, touchant à presque tous les secteurs de la vie. À part le tourisme, la crise a paralysé d'autres secteurs qui dépendent étroitement de l'industrie du voyage.

1-Effets de la crise sur les activités connexes au tourisme

Avec le phénomène d'enrôlement des jeunes dans les rangs de la secte, les conséquences sont devenues énormes tant pour les zones de conflit que pour les autres parties du pays. Les conséquences socioéconomiques dont il est question ici sont celles qui concernent les activités commerciales, agricoles, pastorales, artisanales et le secteur transport.

Le secteur du commerce est fortement touché par la crise. La grande partie de la population de Rhumsiki dépend entièrement du commerce des biens à destination et en provenance du Nigéria. La situation a complètement changé depuis 2012 et les chiffres d'affaires se sont effondrés. Le commerce de poisson, de volailles, de coton et les exportateurs de bétails profitaient des prix très élevés au Nigéria avant 2012. De même, bien que principalement d'origine clandestine, plus de 67% de la consommation du carburant est acheminée du Nigéria (Nations Unies, 2018 : 17). La perturbation de cet approvisionnement en carburant en raison de la fermeture des frontières et des marchés frontaliers a eu une incidence sur les recettes communales et douanières dans l'Extrême-Nord.

Sur le plan de l'agriculture et l'élevage, les produits agricoles tels que : arachides, maïs, oignons, riz, etc., jadis exportés de façon permanente au Nigéria, ont aujourd'hui vu leur exportation chuter. Les troupeaux de bétails qui transitaient au Nigéria se sont vus estompés à cause de l'intensification des attaques terroristes. Le commerce de ces produits agropastoraux vers le Nigéria constituait pourtant une importante source de revenus pour les populations et les grands opérateurs économiques. L'industrie de l'artisanat qui emploie une importante tranche de la population locale ne reçoit plus de visiteurs. Ce qui amène certains artisans à se tourner vers d'autres secteurs comme l'agriculture. Le secteur de transport est aussi paralysé à cause des attaques permanentes sur les routes.

En somme, l'organisation terroriste *Boko Haram* est une grande menace de la tranquillité sociale survenue au moment où le septentrion camerounais en général vit dans une crise économique et sociale caractérisée par des famines, des sous emplois, et la sous scolarisation des populations. La détérioration de la situation sécuritaire a eu un impact considérable sur la vie quotidienne de ces communautés. L'agriculture, le commerce transfrontalier, le transport et les autres activités ont été considérablement perturbés.

2- Les effets sur les fréquentations touristiques dans la localité de Rhumsiki de 2012 à 2020

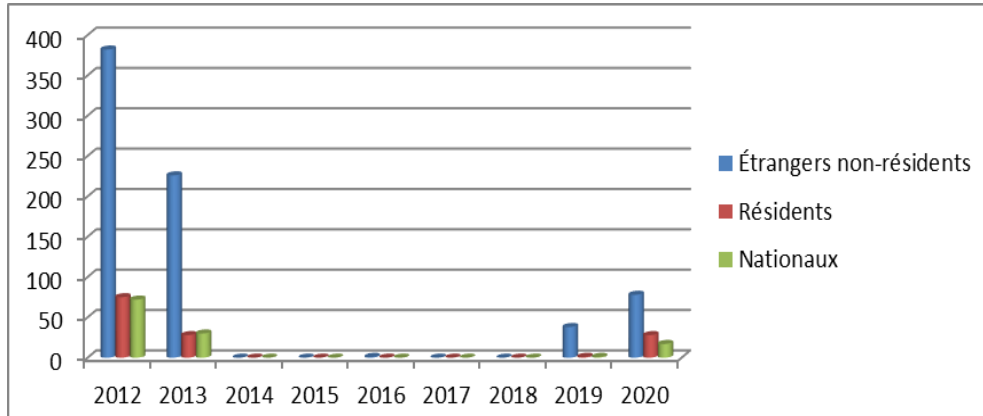
Dans la région de l'Extrême-Nord en général et dans la localité de Rhumsiki en particulier, l'insécurité imposée par *Boko Haram* a eu de répercussions dans le domaine du tourisme et hôtellerie. La localité de Rhumsiki, située hors des zones de théâtre des opérations de *Boko Haram*, n'a pas été épargnée des répercussions négatives des assauts de *Boko Haram*. Les effets sont perceptibles à travers la baisse des arrivées et des recettes touristiques.

2.1- Chute des statistiques de fréquentation touristique de 2012 à 2020

La situation d'insécurité causée par *Boko Haram* dont les ondes du choc touchent la localité de Rhumsiki impacte considérablement les activités économiques en général et celles créées par l'industrie du tourisme en particulier. Dans la région de l'Extrême-Nord, qui abrite 13% des sites touristiques de l'ensemble du territoire et près de 7% de capacité hôtelière nationale, le constat signale la fermeture de la quasi-totalité des entreprises de tourisme (Heumen T. et Sakinatou, 2017 : 302). Les données recueillies dans les établissements d'hébergement de Rhumsiki et à la délégation départementale du Tourisme de loisirs du Mayo-Tsanaga nous ont permis de connaître l'évolution du nombre de touristes qui ont fréquenté cette localité de 2012 à 2020.

De prime abord, si on focalise sur le travail de Djabba et Ngapgué mené en 2018 dans la même localité de Rhumsiki, on constate que : « Jusqu'en 2011, la région recevait chaque année une moyenne de 520 touristes ; en 2012, 880 étrangers sont enregistrés dans les documents des centres d'hébergement soit les 34,71% de l'ensemble des touristes qui ont visité le pays entre 2009 et 2015 » (Djabba et Ngapgué, 2018). Et après une période faste, le nombre de touristes chute progressivement d'une année à l'autre, passant de 880 touristes en 2012 à 75 en 2015, (idem, 2018). Toutefois, lors de notre descente sur le terrain dans cette même localité, les réalités ne paraissent pas être les mêmes. Puisque les données récoltées dans les hôtels de la place et les affirmations de nos informateurs locaux font état de ce que les activités touristiques et presque tous les établissements hôteliers de Rhumsiki ont fermé leurs portes depuis 2014 et tendent à rouvrir vers fin d'année 2019. Le diagramme ci-dessous présente les statistiques de fréquentations des touristes dans les localités de Rhumsiki de 2012 à 2020.

Légende 1 : Diagramme de fréquentation des touristes étrangers, résidents et nationaux



Source : MOUSSA Moise, 2021.

La lecture de ce diagramme fait état d'un temps touristique morose dans la localité de Rhumsiki. Il faut d'emblée rappeler que ce diagramme fait la synthèse de données enregistrées dans tous les établissements d'hébergement de Rhumsiki. Toutefois, depuis 2013, sur les six (6) hôtels que compte le village Rhumsiki, seul le campement touristique reste fonctionnel sur la période 2014-2020. Les autres établissements ont fermé leurs portes et certains comme Tour d'argent, Petit Paris, et Auberge Maison de l'amitié, ont réduit leur prestation à la gestion du bar. Donc les chiffres énoncés ci-dessus en termes des arrivées de 2014 à 2020 ont été recueillis au campement de Rhumsiki. C'est la seule structure d'hébergement qui assure l'accueil des touristes depuis 2014 dans cette localité.

En effet, dans un pays ou une région reconnue comme destination touristique, mais où la violence est manifeste, la perception du risque est importante car, s'il est vrai que les actes terroristes visent surtout les touristes, ceux-ci seront incontestablement perçus comme les prochaines victimes s'ils s'hasardent d'y aller. À cause de la perception du risque, comme évoqué par la théorie de la perspective de Daniel Kahneman et Amos Tversky, de nombreux voyageurs potentiels ont été contraints de changer d'opinion vis-à-vis du choix de la

destination Extrême-Nord Cameroun (Christian, G. et al, 2003). Ainsi, les actes terroristes, produits de près ou de loin :

(...) dictent négativement l'attitude du voyageur et l'attitude détermine donc les déplacements touristiques. Dans ce sens, la baisse de la demande touristique est mieux justifiée par l'attitude et le risque. L'attitude envers le voyage international, le niveau de perception du risque ainsi que le revenu influencent directement le choix de la destination » (Tibaya B., 2017).

La présence des réfugiés nigériens et de déplacés internes¹ au Cameroun et plus précisément dans le département du Mayo-Tsanaga a marqué en 2013 le début de la panique. Ce qui va impacter considérablement la fréquentation des sites touristes du Mayo-Tsanaga en général et ceux de Rhumsiki en particulier à partir du second semestre 2013. Le phénomène de prises d'otages et les incursions de *Boko Haram* dans les villages de l'arrondissement de Koza et dans le département du Mayo-Sava et du Logone-et Chari viennent détériorer complètement la situation sécuritaire. Ce fait conforte la pensée de ANAFI DORRA (2014) selon laquelle, ce phénomène s'explique par : les facteurs psychologiques, sociodémographiques, professionnels, et culturels. Cette perturbation du climat sécuritaire dans le bassin du lac Tchad amène les chancelleries occidentales à déconseiller à leurs compatriotes d'effectuer des déplacements au nord-Cameroun. La chute de fréquentation des touristes occidentaux qui sont d'ailleurs, selon Kodji Keka (guide touristique local), « la cible privilégiée » va connaître une baisse importante. Pour ce dernier :

Rhumsiki vit à 80% du tourisme puisque même l'agriculture et l'élevage sont fondés sur le tourisme. Nous n'avons pas vécu les affres de Boko Haram de façon directe, mais il a eu des effets

¹ Selon le rapport inter-Agences du HCR sur la situation dans l'Extrême-Nord, jusqu'au 25 mai 2015, la région comptait 81.117 personnes déplacées internes, 74.000 réfugiés recensés par les autorités locales dont 37.171 vivants au camp de Minawao. Ce mouvement des populations s'est doublé d'une crise humanitaire générale puisque 21,9% de la population totale de la région nécessite une assistance.

néfastes sur l'économie. C'est un coup très fort puisque nous sommes coupés du reste du monde. Les étrangers ne viennent plus et même les nationaux. Cela a entraîné l'exode rural et l'éducation de nos enfants.²

Les établissements d'hébergement de Rhumsiki n'ont enregistré aucune arrivée de touristes de 2014 à 2018, alors que la délégation départementale se dit satisfaite du taux des arrivées en 2016 par rapport aux années antérieures. Selon le rapport d'activités annuel de 2016 de la délégation départementale du Tourisme et des loisirs du Mayo-Tsanaga, les établissements hôteliers du département sont en train de reprendre progressivement leurs activités bien qu'ils exercent dans l'informel. Il s'agit précisément des établissements hôteliers situés dans la ville de Mokolo, où la sécurité est beaucoup plus renforcée. La remontée des arrivées et nuitées en 2016 traduit donc une sorte de maîtrise de la situation sécuritaire par l'armée camerounaise.

Pour Madame Mohamadou, Chef service de la promotion des sites touristiques et des loisirs du Mayo-Tsanaga, cette réalité justifie un changement positif en ce qui concerne les activités touristiques dans le département.³ Mais dans le département tout entier, il n'y a que six (6) établissements hôteliers (DIWA Hôtel, SUN SET Hôtel, GOLIME Hôtel, BOUKAROU Hôtel, NZA Hôtel, et Touristique Hôtel de Koza) qui fournissent les fiches statistiques. Parmi ces six établissements, aucun établissement de la localité de Rhumsiki ne figure sur la liste des établissements fournissant des fiches statistiques. Même le campement touristique qui assure la veille touristique en cette période de crise à Rhumsiki n'a pas produit des fiches statistiques, ce qui traduit l'absence criarde des fréquentations des établissements d'hébergement dans cette localité.

² Entretien avec Kodji Keka, guide touristique local et Gérant du campement touristique, Rhumsiki, le 30 août 2021.

³ Entretien avec Madame Mohamadou, chef service départemental de la promotion des sites touristiques et de loisirs du Mayo-Tsanaga, le 31 août 2021.

La fermeture de cinq établissements d'hébergement dans le village Rhumsiki constitue pour Monsieur Samson, un grand manque-à-gagner pour le département, étant donné que Rhumsiki représente pour les touristes la première destination du Mayo-Tsanaga avant de se rendre dans les autres sites du département.⁴ Jusqu'au jour de notre départ dans cette localité en septembre 2021, les établissements d'hébergement de Rhumsiki, excepté le campement touristique, sont restés toujours fermés. On observe un délabrement avancé des bâtiments et du mobilier à cause du manque d'entretien et de fréquentation.

Cela dit, « le produit touristique est avant tout basé sur un ensemble de services proposés dont la survie est basée sur son image. Quand la sécurité des touristes n'est pas assurée, cette image de marque se dégrade automatiquement » (Heumen T. et Sakinatou, 2017 : 296). Ce phénomène d'insécurité dans l'industrie du tourisme apparaît généralement de manière imprévisible et leur anticipation s'avère toujours difficile. La situation paraît donc plus complexe à gérer puisque les mesures de précautions n'ont pas été prises. Le tourisme est donc le secteur d'activité le plus touché par la crise, puisque cette dernière limite déjà la libre circulation des personnes et des biens, comme l'observait déjà DORRA (2014) en ces termes, les guerres, le terrorisme, les catastrophes naturelles, etc. sont des éléments perturbateurs de l'ensemble de représentations positives associées au voyage dans l'imaginaire du touriste.

À partir de 2019, on observe une légère reprise des activités touristiques avec l'arrivée de quelques touristes, qui fait passer le nombre de 40 en 2019 à 123 touristes en 2020. Cette relance progressive du tourisme peut s'expliquer par la diminution des attaques de *Boko Haram* et la résilience des populations et des autorités administratives face à cette *nébuleuse*. C'est dans cet ordre d'idée que Madame Mohamadou a pu dire : « nous avons beaucoup plus misé sur le tourisme interne en travaillant avec les clubs de tourisme dans les lycées et les

⁴ Entretien avec M. Samson, Chef service départemental des statistiques de Mayo-Tsanaga, le 31 août 2021.

associations qui œuvrent dans le secteur du tourisme pour que les choses reprennent comme vous voyez là »⁵.

En outre, la délégation départementale se félicite pour avoir usé de leur partenariat avec la radio communautaire : Eco des montagnes à Mokolo, qui a confié une tranche d'antenne consacrée à l'émission sur le tourisme afin de valoriser les attractions touristiques naturelles et culturelles du département. La relance est également due, d'après le chef service départemental de la promotion des sites touristiques et de loisirs, à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) par la création d'un site web de la délégation départementale.

Toutefois, la lente reprise des activités touristiques depuis 2019 est entraînée par une autre crise, cette fois-ci sanitaire, due à l'internationalisation en fin d'année 2019 de la pandémie du corona virus. Cet autre ennemi de l'industrie touristique fait surface dans le monde et frappe de plein fouet l'activité touristique. D'après Monsieur HAMADOU, Chef service régional des sites touristiques à la délégation régionale du tourisme et de loisirs pour l'Extrême-Nord, la pandémie du COVID-19 est venue aggraver la situation du tourisme à partir de 2020 avec les différentes mesures prises par le gouvernement afin de lutter contre cette maladie.⁶ Bien que la maladie en elle-même n'ait pas entraîné assez de dégâts dans la localité de Rhumsiki, mais les mesures de prévention mises sur pied par le gouvernement et l'organisation mondiale de la Santé (OMS) pour lutter contre celle-ci ont eu des effets néfastes sur l'industrie du tourisme. Ces mesures sont entre autres : la fermeture des frontières, le couvre-feu à certaines heures du soir, la limitation du nombre de passagers dans les transports interurbains, et le confinement dans certains pays émetteurs de touristes, qui ont limité les arrivées des touristes résidents et non-résidents au Cameroun.

⁵ Entretien avec Madame Mohamadou, chef service départemental de la promotion des sites touristiques et de loisirs du Mayo-Tsanaga, le 31 août 2021.

⁶ Entretien avec Monsieur Hamadou, chef service régional de la promotion des sites touristiques et de loisirs de l'Extrême-Nord, le 20 août 2021.

De même, certains informateurs pointent du doigt les acteurs médiatiques qui véhiculent des informations alarmantes sur la gravité de la situation. Il faut d'abord souligner que les médias sont pour les terroristes un puissant canal de propagande et de communication qui permettent de captiver l'attention mondiale sur leur revendication et de leur donner une notoriété internationale. Alors que pour les touristes, les médias jouent un rôle important dans la prise de décision de voyage. Les informations diffusées par les médias constituent une source de changements de décisions. Ils diffusent au public des notions terrifiantes d'actes terroristes et d'images sombres des pays où sévit le terrorisme et les messages véhiculés sont souvent plus dramatiques que la réalité du milieu. C'est alors cette médiatisation des événements terroristes de *Boko Haram* par les médias internationaux qui a contribué à « tuer » le tourisme. Puisque même les régions qui ne sont pas affectées par les attaques de *Boko Haram* sont toutes considérées comme des terrains des opérations de *Boko Haram* par les médias, lesquels sont ainsi devenus la cause principale de la désertion des sites touristiques par les touristes étrangers.

C'est d'ailleurs dans le même sens qu'ETOGA précise en 2021 que tout le problème repose sur l'enjeu des informations véhiculées dans les réseaux sociaux et dans certains médias nationaux voire internationaux. Ces derniers dissuadent davantage les touristes de découvrir le Cameroun dans sa splendeur. En effet, nombreuses sont des publications qui présentent un Cameroun en feu et à sang avec les actes de barbarie orchestrés ces dernières années par les adeptes de *Boko Haram* (ETOGA, et al, 2021 : 125). Toute image fait des pôles de développement touristique du pays des destinations très peu recommandables aux touristes et autres visiteurs. Cette baisse des arrivées des touristes a aussi eu des répercussions sur les recettes provenant des établissements d'hébergement et de restauration dont il importe de présenter.

2.2- Baisse des recettes générées par les établissements hôteliers de Rhumsiki de 2012 à 2020

Il est impossible de parler des arrivées touristiques sans évoquer les retombées économiques. La crise sécuritaire a impacté considérablement la réduction des chiffres d'affaires dans la caisse de l'État et celle des entreprises touristiques dans la localité de Rhumsiki. Le tableau ci-dessous permet d'analyser les recettes obtenues par les établissements hôteliers dans diverses prestations offertes de 2012 à 2020.

Tableau 1 : Évolution des recettes brutes des établissements d'hébergement de Rhumsiki en FCFA (2012-2020)

Année/ Prestations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Location chambre	78905000	4 454 500	0	0	17 000	0	0	554 000	3 545 360
Petit déjeuner	22 645 000	1 605 000	0	0	5000	0	0	200 000	615 000
Déjeuner	2 645 000	1505 000	0	0	5 000	0	0	230 000	596 000
Diner	29 095 000	17 655 000	0	0	55 000	0	0	2200 000	6 765 000
Pique-nique	1 110 000	805 000	0	0	0	0	0	78 000	58 500
Total	114 400 000	26 024 500	0	0	82 000	0	0	1 062 000	11 579 860

Source : Rapport d'activités de DDMINTOUL Mayo-Tsanaga, 2021

Les recettes cumulées des principaux établissements d'hébergement qui atteignent un pic remarquable en 2012 chutent à partir de 2013 et va connaître une fermeture d'activités sur deux années (2014 et 2015) avec un chiffre d'affaires au compteur zéro. Une tentative de reprise d'activités en 2016, avec 82 000 FCFA du chiffre d'affaires annuel, a très vite connu une décroissance qui va se poursuivre jusqu'en 2018 avec 0 chiffre d'affaires en 2017 et 2018. Cette baisse drastique est due au début de l'opérationnalisation des attaques de *Boko Haram* en terre camerounaise à partir de 2014. La dégradation du climat de sécurité a fait perdre aux entreprises touristiques de Rhumsiki toute la clientèle. Ces faibles recettes enregistrées sont en adéquation avec le faible taux de fréquentation tel que figuré dans ce tableau 1.

En réalité, le tourisme est en crise et les effets se font de plus en plus ressentir sur les revenus des hôtels et sur le fonctionnement de ces derniers. Il n'est plus facile pour les promoteurs de payer mensuellement les employés avec ces modiques recettes générées et parfois nulles. C'est ce qui explique en grande partie la fermeture de plusieurs d'entre eux. Les chiffres générés dans ce tableau 1 représentent les recettes enregistrées par un établissement dénommé *campement touristique de Rhumsiki*, qui assure notamment la veille touristique pendant cette période de crise. Faute de clientèle, les établissements de loisirs et les structures d'hébergement ont fermé leur porte. Faute d'entretien et de maintenance, les infrastructures tombent en ruine les unes après les autres.

L'insécurité ayant entraîné une volatilité de la demande touristique et par ricochet une baisse de recettes, les promoteurs des établissements touristiques en panne de bénéfice ont licencié une partie de leurs employés, notamment les agents d'entretien. D'autres employés, faute de rémunération sur plusieurs mois consécutifs, démissionnent de la structure pour se mettre à leur propre compte ou pour se reconverter à d'autres activités.

La sensibilité du tourisme en tant que phénomène social face aux situations qui portent atteinte à l'intégrité humaine définit les comportements des touristes en situation de crise. L'industrie du tourisme est en effet un phénomène à

connotation positive à l'opposé de la notion d'insécurité qui a une connotation négative. L'homme est au centre du processus. Dès lors que ce système complexe fait face à un environnement d'insécurité ou à un trouble à quelque niveau que ce soit, c'est tout l'ensemble du système d'acteurs qui est affecté, (Heumen et Sakinatou, 2017). Le fait que le séjour touristique soit perçu dans l'imaginaire du touriste comme une expérience positive et que tout ce qui ne siège pas à ce contexte positif est considéré comme une menace d'un certain équilibre psychologique.

Quelques facteurs déterminent les attentes touristiques vis-à-vis d'une destination. Parmi ceux-ci, on peut citer : le climat favorable, personnel accueillant, sécurité dans les rues et dans les hôtels, service efficace à l'hôtel, etc. Mais il existe un déséquilibre total entre ces éléments caractéristiques des attentes touristiques dans la région de l'Extrême-Nord en général et dans la localité de Rhumsiki en particulier du fait des exactions orchestrées par *Boko Haram* et aggravées depuis la fin de l'année 2019, par l'internationalisation de la riposte contre la pandémie du coronavirus. Face à ces situations de troubles sociales, plusieurs défis d'ordre sécuritaire, social, économique doivent être relevés.

II - Les défis de stabilité sociale et de redynamisation du tourisme à Rhumsiki

Après avoir analysé les effets de la crise sécuritaire entraînée par le mouvement terroriste *Boko Haram* sur l'industrie touristique et, au regard de la persistance du phénomène malgré des multiples solutions entreprises jusqu'ici par l'État, trois défis majeurs méritent d'être relevés par les organisations internationales et sous régionales, à savoir : le renforcement des mesures de sécurité dans la lutte contre *Boko Haram* ; le renforcement des plans de développement socioéconomique ; et la réorganisation d'une politique touristique adaptée à l'échelle nationale, régionale et locale.

1- Renforcer la sécurité : un préalable à la relance touristique

Les dispositifs de renforcement des mesures de sécurité peuvent se faire à trois niveaux.

-Au niveau régional et sous régional

D'abord, compte-tenu du caractère transfrontalier et transnational du phénomène terroriste, il serait important que les organisations régionales et sous régionales à l'instar de la Commission du Bassin du lac Tchad et la Force Multinationale Mixte (FMM) qui sont dotées des concepts d'opérations et d'engagements communs, intègrent dans leurs objectifs les questions politiques, humanitaires et de développement. Ces organisations internationales gagneraient à coordonner les interventions multisectorielles, multipartenaires et multi-échelles afin d'harmoniser les politiques de différents États-membres et d'assurer la circulation de l'information au niveau régional.

D'autres actions faisant appel à l'implication de la Commission du Bassin du Lac Tchad pourraient être la sécurisation des villages nigériens, nigériens et camerounais frontaliers qui restent dominés par *Boko Haram*. En effet, il a été donné de constater que certaines communautés frontalières, surtout du côté nigérian, ont une présence de *Boko Haram* répandue. Cette suspicion pourrait inhiber les efforts de revitalisation du commerce transfrontalier entre le Cameroun et le Nigeria. Les États doivent disposer en nombre suffisant des éléments de forces armées et de sécurité afin de maintenir une présence militaire et sécuritaire bien formée et équipée, adhérant à un même code de conduite et pouvant couvrir toutes les communautés rurales des zones frontalières. Cette force va permettre également de surveiller et de maîtriser le trafic des armes et de la drogue à travers les espaces transfrontaliers.

- Au niveau national

Les défis auxquels fait face le gouvernement camerounais peuvent se décliner en trois axes d'intervention à savoir : les stratégies sécuritaires, le renforcement des

plans de développement socioéconomique déjà initiés, et la mise en place d'un mécanisme de négociation pacifique entre le gouvernement et les membres de *Boko Haram*.

Au plan de la politique sécuritaire, compte tenu de l'envergure du phénomène d'insécurité, il serait important de renforcer la politique nationale de sécurité, une action concertée de solidarité adaptée et de coopération à l'échelle sous régionale, régionale et même internationale. Étant donné que nos frontières sont poreuses, le Cameroun devait chercher à maîtriser tout son espace géographique par le déploiement d'un dispositif sécuritaire sur toute l'étendue du territoire national. La lutte contre la corruption paraît avant tout être un grand fléau à relever afin de dissiper le doute et de réveiller un esprit de patriotisme au sein des troupes militaires.

Il a été donné de constater que jusqu'ici, les mesures déployées dans la lutte contre le phénomène de *Boko Haram* ont été beaucoup plus militaires et sécuritaires. L'approche militaire, en dépit de ses nombreux atouts, ne peut pas endiguer du coup les actes terroristes, dans la mesure où, selon le rapport du CHEDS⁸¹ en 2017 « la violence, opposée à la violence, ne peut résoudre la violence. Les ripostes des forces de défense et de sécurité, loin de réduire l'offensive peuvent au contraire la stimuler » (POUT, 2017). Le comportement de l'armée sur le terrain est au détriment des populations locales. Elle se comporte en terrain conquis sans respect pour les populations qu'elle est venue défendre. Ce genre de comportement face aux populations est loin d'apporter de solutions aux problèmes posés par les groupes terroristes. Ils ne peuvent répondre à d'autres défis d'ordre politique et économique qui sont dévolus à d'autres acteurs, qui, s'ils ne sont pas assumés en même temps que le défi

⁸¹ CHEDS : Centre de Hautes Études de Défense et de Sécurité du Sénégal. Rapport du séminaire sur les Forces de défense et de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique, en partenariat avec le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) de Suisse en novembre 2017.

sécuritaire, peuvent rendre celui-ci illusoire. De même, le gouvernement camerounais doit savoir que la lutte contre le mouvement terroriste *Boko Haram* dans l'Extrême-Nord ne devait pas exclusivement être la chasse gardée des forces de défense et de sécurité. C'est pourquoi POUT en 2017 souligne que faire face aux défis sécuritaires en Afrique impose la mise en symbiose des approches sécuritaires et des dividendes qu'offrent la sécurité et la prévention de conflit.

Le deuxième défi concerne le renforcement de la politique de développement socioéconomique entamé par les pouvoirs publics et les organismes internationaux. En effet, le Président de la République, son excellence Monsieur Paul Biya avait instruit en 2014 la création d'un plan d'urgence⁸² pour le développement des trois régions septentrionales du Cameroun à savoir : l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. Financée à hauteur de 925 milliards de FCFA destinés aux projets de développement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'énergie, des infrastructures routières, etc., cette enveloppe paraît très insuffisante pour résorber les besoins de développement socioéconomique de la région. Puisqu'au terme de son contrat en 2020, les défis socioéconomiques restent toujours dé-mesurables.

Le troisième défi est la recherche du dialogue par la mise en place des mécanismes de négociation pacifique entre le gouvernement camerounais et les leaders terroristes de *Boko Haram*. En effet, c'est depuis 2014 que l'État du Cameroun a déclaré la guerre à *Boko Haram* ; mais cette guerre est loin d'être terminée et les conséquences sont de plus en plus meurtrières (Nations Unies, 2018). Il est temps que le gouvernement repense les mécanismes de résolution de ce conflit par des moyens non militaires.

⁸² Plan d'urgence dont l'objectif est d'améliorer les indicateurs de développement humain (IDH), l'inversion de la tendance actuelle de la croissance économique, le progrès de la situation sociale et sécuritaire, le rattrapage de retard accusé par rapport aux régions méridionales à l'horizon 2020. Il vise l'amélioration du niveau de développement socioéconomique et l'éradication de toutes formes d'extrémisme inhérent à la pauvreté et à la l'oisiveté des populations.

- Au niveau local

D'après le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, la prolifération des bandes terroristes ne saurait survivre sans l'appui d'un cercle plus large des sympathisants. Privés de cet appui, ils perdront une grande partie de leur capacité de nuire et soustraire à la justice (Rapport de 70^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 24 décembre 2015). Cependant, plusieurs stratégies d'implication des populations locales paraissent efficaces. Les actions au niveau local doivent beaucoup plus s'orienter dans la réorganisation des comités de vigilance, les actions de sensibilisation, de renseignement et le dialogue social.

Au niveau de la société civile, les leaders d'associations, des élus et chefs traditionnels, doivent renforcer la démarche collective et inclusive déjà entamée pour continuer avec les activités de sensibilisation au radicalisme religieux. Cette action peut être possible en prenant en compte les particularismes culturels, sociaux et du genre, tout en mettant un point d'honneur sur le dialogue, et des messages de tolérance et d'ouverture au sein des familles et des lieux publics tels que les écoles coraniques, les églises, les mosquées, les marchés et les prisons. L'État, en partenariat avec les ONG et les humanitaires, devrait développer des programmes de formation et d'insertion des jeunes, femmes et hommes dans les arrondissements frappés par la crise. Ces offres de formation professionnelle dans le domaine de création et gestion d'entreprise doivent être gratuites et assorties d'un financement de projet de fin de formation. Pour développer une agriculture durable dans ces localités, il sera important d'octroyer des semences améliorées et les intrants agricoles aux populations en période de semis.

Pour une meilleure intégration sociale et économique, il faut promouvoir l'accès universel à l'éducation de base et à la formation professionnelle tout en instaurant des conditions propices au développement de l'esprit d'entreprise. Il convient donc de renforcer la confiance en la capacité de performance et

d'initiative individuelle, de réduire les inégalités entre les sexes et de créer des perspectives d'avenir.

Les ex-combattants qui ont accepté de déposer les armes ont du mal à s'intégrer dans leur communauté à cause du comportement de méfiance, de colère et de rancune des populations. Il est donc important de développer des activités ludiques et éducatives devant faciliter leur insertion sociale. Le sociologue André THIBAUT en 2002 pense que pour que le citoyen surmonte son sentiment de fatalité, il faudrait faire recours à des outils intellectuels et émotifs (FORTIN B. Annie, 2009 : 11).

2- Vers une relance du tourisme a Rhumsiki : stratégies et leviers

Le défi du redéploiement effectif des activités touristiques dans l'Extrême-Nord en général et dans la localité de Rhumsiki en particulier nécessite la conjugaison de plusieurs facteurs d'attraction touristique. Pour cela, il serait important de revoir la politique marketing touristique, de promouvoir le tourisme interne, et la mise en place d'un mécanisme de sécurisation des sites et des touristes dans cette région.

- Analyse des politiques de communication touristique en temps de crise

Depuis le début de la crise au Cameroun, le gouvernement camerounais n'a ménagé aucun effort pour calmer la situation, mais sans succès immédiat. Des expressions à connotation péjorative telles que : le Cameroun en guerre, les attentats terroristes, les kamikazes ont frappé le pays entier et a aggravé la situation. Selon Heumen et Sakinatou, « il fallait réagir un peu plus calmement pour gérer la situation au moment de la crise non pas après la crise, c'est-à-dire que les actions de communication auraient déjà dues être préparées pour être mise en place les heures qui suivent » (Heumen et Sakinatou, 2017 : 289). Les médias auraient dû réagir calmement en véhiculant les messages d'amour et non des messages de peur, des images de guerre et d'hostilités, de morts, de sang. Ces messages véhiculés sur les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, twitter, etc.)

avec ces contenus sensibles et horribles résultant des attentats suicides, des affrontements armés, sont de nature à décourager et à créer la panique chez les populations et touristes. La plupart des promoteurs d'hôtels et restaurants et des agences de tourisme se sont vus dans l'obligation de fermer leurs structures. La mise en place d'une bonne politique marketing est donc très importante pour relever le défi de la communication en temps de crise.

- **La reconstruction de l'image de la destination Rhumsiki**

Toute crise, de par son caractère soudain et dans le secteur du tourisme, a ses particularités car ce n'est pas seulement un produit qui est désavoué mais toute une destination. En fait, la reconstruction de l'image de la destination se fait à partir de la prise en compte du vécu pour construire une image voulue ou recherchée.

À partir donc de ces annonces positives, les institutions publiques et les collectivités territoriales décentralisées devraient se baser pour construire une image voulue de la destination. Cette dernière doit être orientée vers un idéal. Il faut donc rattacher cet idéal recherché au réalisable (image voulue et image possible) en prenant en compte les éléments de l'environnement. Par conséquent, les acteurs touristiques sont invités à développer des stratégies de communication qui sont censées informer les consommateurs. Ainsi l'image du territoire serait cohérente avec l'image voulue afin d'éviter d'utiliser les images commerciales parfois erronées, montées par les tours opérateurs très dommageables pour l'identité réelle de la destination.

- **Le développement d'un tourisme interne**

La plupart des destinations touristiques ont tendance à négliger ou même à ignorer la cible locale ou nationale. C'est pourquoi leur politique de promotion touristique a l'habitude de concevoir des produits destinés aux touristes étrangers ou internationaux. Mais avec l'avènement des crises sanitaires et sécuritaires dans le monde aujourd'hui, les pays se sont trouvés dans l'obligation

de miser sur le développement d'un tourisme intérieur. Alors, comment emmener les Camerounais à découvrir leur propre pays surtout en période d'hostilité semée par les exactions de *Boko Haram* ?

Avant de répondre à cette préoccupation, il convient de relever quelques zones d'ombre en termes d'obstacle à la construction d'une politique de développement du tourisme interne. En effet, selon les expériences personnelles et les investigations sur le terrain, un certain nombre de facteurs limitent le développement du tourisme intérieur au Cameroun. Ces facteurs qui, sont d'ordres socioéconomique, réglementaire, infrastructurel, organisationnel et professionnel, ne favorisent pas l'accès des Camerounais de la moyenne classe sociale aux offres touristiques. La promotion du tourisme national passe nécessairement par une volonté politique qui doit certes être accompagnée des mesures concrètes, susceptibles de la soutenir. Les secteurs publics et privés sont donc appelés à s'impliquer davantage dans la planification d'un programme de réalisation d'infrastructures d'accueil nécessaires pour le tourisme local, en tenant compte des contraintes sociales (familles nombreuses), économiques (les revenus faibles), et environnementales (capacité de charge) (Brahim et Ezaïdi, 2005).

Les réceptifs touristiques à caractère social existant devraient être exploités au maximum avec une répartition équitable, pour en faire bénéficier les fonctionnaires, les employés à revenus faibles, et les couches sociales plus démunies. Cette démocratisation de l'accès aux services touristiques pourrait imprégner une culture de voyages de découverte chez les Camerounais, en généralisant le droit à la réduction pour tous, au lieu qu'elles soient réservées à des classes bourgeoises. En matière de la réglementation, les textes de classement des établissements hôteliers sont appelés à être révisés dans le but d'assurer les hébergements adéquats aux citoyens camerounais.

Concernant les infrastructures routières, elles ne répondent pas à la demande des départs en vacances pour des voyages de découverte. Les risques d'accidents, dus à l'état des routes et aux excès de vitesses, empêchent ou découragent un grand nombre de personnes à prendre ces destinations.

Sur le plan organisationnel, les prestations des agences de tourisme, des rares offices de tourisme et des guides touristiques ne répondent pas aux besoins et aux attentes des touristes nationaux. Ces structures et personnels ont leurs esprits orientés à accueillir des touristes étrangers qui rapportent beaucoup d'argent. Le segment domestique est resté longtemps ignoré, mais avec la situation d'insécurité et la crise sanitaire imposée par le COVID-19 avec des restrictions de voyages internationaux, l'opportunité est donnée au positionnement du marché national. La diversification des produits, le développement des infrastructures et des prix compétitifs devraient également tenir compte de la démographie des consommateurs locaux afin qu'ils puissent découvrir eux aussi ce que leur pays a à leur offrir.

- La rénovation des sites et des infrastructures touristiques

Étant donné que les sites et les infrastructures touristiques sont restés longtemps abandonnés à eux-mêmes, faute de l'absence des visiteurs, ces équipements sont actuellement en état de délabrement avancé. Il nécessite une rénovation avant leur réouverture à la clientèle. Il est souhaitable que l'État, à travers le ministère du tourisme et des loisirs pense à apporter un appui financier à ces promoteurs qui sont bloqués faute de moyens, pour relancer leurs activités après plusieurs années de crise.

- La Sécurisation des sites et des touristes

En cette période de crise sécuritaire à Rhumsiki, il existe une kyrielle de risques pouvant impacter un séjour touristique même dans les zones situées en dehors des zones affectées par les attaques de *Boko Haram*. En effet, tout acte terroriste comporte un fort impact humain, émotionnel et commercial. Il impacte non

seulement l'image de la nation visée, mais également un secteur économiquement prioritaire comme c'est le cas actuellement à l'Extrême-Nord avec la nébuleuse *Boko Haram*. Ainsi, la généralisation de l'accès à l'information doit être faite par les autorités administratives, les consultants spécialisés, pour une bonne satisfaction des voyageurs. Cela permettra à chaque visiteur d'être conscient des risques qu'il encourt lors de son déplacement.

Conclusion

En définitive, la réflexion sur les effets de l'insécurité peut se décliner sur plusieurs volets de la vie sociale. Dans cette étude, il a été question d'étudier les effets socioéconomiques des exactions commises par *Boko Haram* sur le secteur du tourisme dans la localité de Rhumsiki de 2012 à 2020. Située dans les paysages lunaires du département du Mayo-Tsanaga, Rhumsiki est une destination touristique la plus convoitée dans le septentrion camerounais, à travers ses paysages pittoresques, et l'authenticité de ses traditions ancestrales. Mais depuis la résurgence de la secte islamiste *Boko Haram* en terre nigériane et l'implication du territoire camerounais dans l'agenda des zones d'incursions de cette organisation terroriste à partir de 2013, la destination Extrême-Nord est plongée dans une crise totale.

La médiatisation faite autour de ces actes terroristes a fait en sorte que ce phénomène soit très suivi et qu'il ait un impact significatif sur la fréquentation des territoires touristiques de la région en général. La communication média faite à travers des chaînes de Radio (RFI, BBC) et de télévisions internationales (France 24) a contribué à la déstabilisation de l'industrie du tourisme par la diffusion des informations alarmantes. Cette dégringolade des activités touristiques est observable à travers la fermeture des hôtels, la baisse des arrivées, la baisse des recettes versées par les entreprises touristiques, la chute des chiffres d'affaires des entreprises touristiques dans la localité de Rhumsiki.

Malgré toutes les actions déployées par le gouvernement camerounais, les organisations internationales, la commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), et les collectivités locales, le mouvement terroriste *Boko Haram* n'a cessé de multiplier des stratégies d'attaques. C'est pourquoi, de nombreux défis interpellent encore le gouvernement et les collectivités locales afin de ramener la paix et relancer l'industrie touristique dans la localité de Rhumsiki. Dans cette perspective, trois principaux défis restent à relever, à savoir : le renforcement des mesures de sécurité et de lutte contre le terrorisme, le renforcement des plans de développement socioéconomique, et l'implémentation d'une politique de relance de l'industrie du tourisme axée sur la politique de communication touristique, la promotion du tourisme interne et la mise en place d'un mécanisme de sécurisation des sites et des touristes.

Références bibliographiques

Anafi Dorra (2014). « Communication touristique en temps de crise : le cas de la Tunisie », Mémoire de maîtrise, Institut Universitaire KURT BOSCH, (en ligne) consulté le 30 avril 2014, URL : <https://www.abhatoo.net.ma> › maalama-textuelle › tourisme › industrie-du-tourisme

Christian, G. et al (2003). *Daniel Kahneman et l'analyse de la décision face au risque*. Dalloz, in Revue d'économie politique, 3 vol. 113, pp. 295 à 307, (en ligne), consulté le 11 août 2021, sur <https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2003-3-page-295.htm>

Ela, E. (2017), « Gouverné par les instruments en situation complexe : l'économie du plan d'urgence dans la lutte contre Boko Haram », in Wassouni, F. et Gwoda, A. (dir), 2017. *Boko Haram au Cameroun : dynamiques plurielles*, pp.261-284.

Etoga, M. et al (2021). « Tourisme et insécurité au Cameroun. Quelles stratégies pour le maintien de l'activité dans la Région du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest du Sud-ouest et de l'Est du pays ? » Revue Espace Géographique et Société marocaine n° 47/48, pp.4-23.

Fortin Baillargeon A. (2009). « Théâtre et changement humain : agir sur l'isolement social par une approche inspirée du théâtre d'intervention », Mémoire de maîtrise, Université du Québec, Montréal, en ligne, consulté le 23 avril 2022.

Heumen et Sakinatou (2017). « Activités touristiques et crise sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun », in Wassouni F. et Gwoda A. (dir), 2017. *Boko Haram au Cameroun : dynamiques plurielles*, Bruxelles, P.I.E. Pete Langs, pp.286 – 312

Musila C. (2012). « Insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du Lac Tchad » Consulté en ligne le 25/08/2021 sur : \Users\Hp\Desktop\L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad - Irénées.html

Nader Sma (2009). « Tourisme et terrorisme la sensibilité des voyageurs au marketing mixte : cas de la consommation de produits balnéaires par les Montréalais », Mémoire de maîtrise en loisirs, culture et tourisme, université du Québec à Trois-Rivières, Service de la bibliothèque, consulté en ligne le 20 août 2021, P.142.

Nations Unies (2018). « La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun ». Commission Economique pour l'Afrique, Addis Abeba. © NU. CEA, (en ligne), consulté le 05 mai 2025. <https://hdl.handle.net/10855/24346>”

Pout Christian (2017). Rapport du séminaire sur *les forces de défense et de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique*, organisé par le CHEDS et DFAE, du 10 novembre 2017 à Dakar au Sénégal.

Rapport de 70^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur *la culture de paix, la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*, du 24 décembre 2015, points 16 et 117 de l'ordre du jour, p.18

EcoMatin (2022). Rapport de *Cameroon Destination*, rendu public par le Ministère du Tourisme et des Loisirs, publié dans le journal EcoMatin du 16 mai 2019, consulté en ligne le 21/03/2022 sur www.ecomatin.net

Rapport MINEPAT (2014). « Impact de la crise sécuritaire aux frontières sur l'économie camerounaise »

Rapports annuels d'activités de 2012 à 2020 de la Délégation Départementale du MINTOUL Mayo-Tsanaga

Saïbou Issa. (2006). « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis*, Revue camerounaise de Science Politique, 13, (12), pp.119-146.

Sakinatou Samira. (2018). « Communication touristique et crise sécuritaire : cas de la Région de l'Extrême-Nord », ENSPM, mémoire de master recherche, p. 61

Tibaya B. (2017). « Impacts de l'insécurité sur les actions de l'industrie du tourisme et les stratégies de relance du tourisme dans la région de l'Extrême-Nord », École Nationale Polytechnique de Maroua, Mémoire de Master recherche en sciences de l'ingénieur, pp.10-17

Wassouni, Gwoda, (dir) (2017). *Boko Haram au Cameroun : dynamiques plurielles*, Bruxelles, P.I.E Peter Langs, pp.261-284.

Liste des contributeurs

1. **EHODE ELAH Raoul, PhD** en Économie Internationale, est Maître de Recherche et Expert in International Trade, Trade Policy and Trade Law, et en Marketing et vente. Consultant aux Nations Unies - Commission Économique pour l'Afrique et à l'ONG « ERE Développement » et membre du comité d'éthique à l'IMPM/MINRESI.
2. **JIOTSA Albert** (Ph.D) est spécialiste d'histoire économique et sociale. Il est actuellement Maître de Recherche et Chef de département des études en Arts, Religions et Civilisations au Centre National d'Éducation (CNE) du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
3. **MBIDA BIKANA Pierre Crépin**, chercheur camerounais, détient une thèse de doctorat PhD en linguistique et didactique de l'Université de Yaoundé 1. Spécialiste du langage cinématographique africain et auteur de plusieurs articles scientifiques publiés, il est **enseignant-chercheur à l'Université d'Ebolawa** et membre de plusieurs organisations scientifiques internationales, dont l'Observatoire européen du plurilinguisme.
4. **MOUSSA Moïse** est Attaché de recherche au Centre National d'Éducation. Titulaire d'un Master en Histoire des relations internationales et doctorant à MODIBBO ADAMA University à Yola au Nigeria. Il s'intéresse aux questions de gouvernance et la problématique de menaces de sécurité dans les aires protégées au Nord Cameroun.

5. **NOGO Marie Désirée** est Maître de Recherche au Centre National d'Éducation (CNE-MINRESI). Elle est titulaire d'une thèse de doctorat en arts du spectacle à l'Université de Yaoundé 1, spécialité, Production Cinématographique et télévisuelle. Éducationniste, elle est auteure de plusieurs articles scientifiques dans des domaines diversifiés. L'image est son centre d'intérêt.
6. **NZINO MUNONGO Victorine Ghislaine** est Maître de Recherche au Centre National d'Éducation. Elle est spécialiste de la gouvernance environnementale, du développement durable, de l'intégration des savoirs dans les politiques publiques et de développement durable. victorineghislaine.nzinomunong@gmail.com
7. **OUMBA Parfait**, Maître de Conférence à l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Faculté des Sciences Juridiques et Politiques. Oumba Parfait est spécialiste du droit international, de la gouvernance environnementale, des droits de l'homme et de l'ingénierie juridique. parfaitoumba@gmail.com
8. **OVONO ZOA Alain Thierry** est Géographe et Chargé de Recherche. Il dirige le laboratoire d'Économie Environnementale du Département des Études Économiques et Environnementales au Centre National D'Éducation. Il est un spécialiste de la Géographie de développement Durable, l'entrepreneuriat et la valorisation des savoirs locaux comme levier de développement.
9. **TIMOTHY MUSIMA Okia**, is a committed and dedicated Research Officer with verified research skills at CNE-MINRESI, Cameroon. Holder of a Ph.D. in the History of International Relations with research interest mostly on African studies, governance, cultural studies, colonial

studies, and development with many published scientific articles to attest. Email: musimatim@yahoo.com

10. **ZOA ZOA Joseph Yves** est Géographe, PhD. Maitre de Recherche au Centre National d'Éducation ; Chef du Centre Régional de Recherche et Innovation du Centre ; spécialiste des mutations territoriales et des migrations ; sensibilisé aux questions des gestions catastrophes. Auteur de plusieurs ouvrages sur les catastrophes, le terrorisme et les dynamiques migratoires.

ANNEXES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

CENTRE NATIONAL D'ÉDUCATION

Revue Internationale des Sciences
Humaines et Sociales (RISHS)

B.P. 6331 Yaoundé
Tél. 222 23 40 12



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

NATIONAL CENTRE FOR EDUCATION

International Review of Human
and social sciences (IRHSS)

P.O. BOX 6331 Yaoundé
Tel : 2 22 23 40 12

GUIDE D'ORIENTATION DE LA REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)

Présentation générale de la RISHS

Créée en 2006, la Revue Internationale des Sciences Humaines et Sociales (RISHS) est une revue généraliste et pluridisciplinaire de recherche fondamentale et appliquée éditée par le **Centre National de l'Éducation (CNE)**, institut public de recherche placé sous la tutelle du Ministère Camerounais de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Elle publie des textes originaux qui présentent des résultats inédits partant d'un matériau empirique et d'un appareil critique rigoureusement mobilisé. Les numéros de la RISHS sont accessibles en version papier et en ligne via le site internet « <https://cne.cm/la-revue> ».

Ligne éditoriale

La RISHS publie les articles dont les résultats sont suffisamment discutés à partir d'un raisonnement articulé autour d'un cadre théorique rigoureusement défini d'une part, et d'autre part, d'un terrain représentatif. La revue met un point d'honneur sur la probité morale, l'honnêteté et le respect des règles d'éthique et de rédaction scientifique. L'article doit apporter une contribution pertinente au débat scientifique dans un domaine de connaissance en l'articulant autour d'une problématique rigoureusement construite et des données suffisamment denses et validées.

Les travaux sont publiés en français et en anglais dans les domaines aussi variés des sciences humaines et sociales : sociologie, géographie, économie, anthropologie, ethnologie, science politique, histoire, démographie, psychologie sociale, linguistique, éducation, droit, etc. D'autres domaines scientifiques, comme les sciences de l'environnement et les sciences de la santé peuvent également être mobilisés lorsqu'elles se combinent avec les disciplines des sciences humaines et sociales et s'intéressent à la diversité des impacts, des rapports de force, des logiques, des intérêts et des pratiques d'acteurs.

Comité scientifique et de rédaction

Le comité scientifique de la RISHS a pour principale mission d'examiner les textes soumis à évaluation afin de juger de la qualité du raisonnement et de la démarche de l'administration de la preuve. La connaissance étant cumulative, il est aussi chargé de vérifier si les références utilisées sont assez fouillées (actuelles, transversales, situées et pluridisciplinaires) et très bien mobilisées.

Le comité de rédaction se charge de la vérification de la clarté de l'écriture du texte (typographie, style, sens, qualité des illustrations, etc.), de la cohérence du raisonnement et de la rigueur dans la démonstration. La revue appartenant à un institut public, et donc soucieux du service public, elle doit pouvoir publier des articles accessibles à un large lectorat.

Dossier thématique

La RISHS publie des dossiers thématiques qui font l'objet d'un appel à coordination. La parution des dossiers thématiques est semestrielle. L'équipe de coordination d'un dossier thématique doit se composer de deux chercheurs et/ou universitaires. Ces derniers doivent ressortir d'institutions académique ou scientifique différentes et de disciplines différentes. Les modalités de candidature à un appel à coordination d'un dossier thématique sont définies à chaque appel à coordination. L'appel à coordination présente le thème traité

et les angles d'approche privilégiés par l'équipe de coordination. Il précise aussi les processus, les modalités d'évaluation et le calendrier de publication du dossier.

Chaque dossier thématique regroupe entre six et huit textes choisis à l'issue d'une évaluation en double aveugle. Cependant, dans le cas où les textes finaux n'atteignent pas le quota exigé pour la publication d'un dossier, les articles retenus sont publiés dans la rubrique « varia ».

Dossier Varia

Le Dossier « Varia » est composé des textes qui n'ont pas systématiquement un lien thématique entre eux. La parution d'un numéro varia est semestrielle. Elle publie des articles envoyés de manière spontanée, qui ne font pas l'objet d'un appel à contribution pour un dossier thématique mais qui sont soumis au même processus rigoureux d'évaluation en double-aveugle. Cette rubrique présente également des articles ne pouvant figurer dans un dossier thématique publié, faute de place ou parce qu'ayant une problématique trop éloignée de l'objet du dossier thématique.

Évaluation en double aveugle

L'évaluation en double aveugle des articles par des spécialistes assure la qualité scientifique des textes proposés. Les responsables des dossiers thématiques assurent à la fois la cohérence des dossiers et la pluralité de points de vue, dans la mesure du possible. Des articles hors dossiers thématiques peuvent être proposés pour des numéros Varia.



Grille d'évaluation des articles

Cette grille est destinée à soutenir le travail des arbitres dans le cadre de l'évaluation des articles destinés à la Revue internationale des sciences humaines et sociales (RISHS). Votre décision et vos commentaires ainsi que ceux des autres arbitres, sauf ceux destinés uniquement au comité scientifique de la Revue, seront transmis de façon anonyme intégralement à l'auteur. Ils doivent permettre à la Revue de prendre une décision éclairée et de bien justifier celle-ci auprès de l'auteur.

Par ailleurs, une fois la décision transmise aux auteurs, vous recevrez, de façon anonyme, la grille d'évaluation remplie par les autres arbitres, afin de connaître l'avis de vos collègues sur le dossier évalué.

À titre de rappel, les normes éditoriales de la Revue sont en ligne, URL : <https://www.rish-cne.org/consignes-aux-auteurs>

Arbitre :

Article (titre) :

Article (numéro) :

Date de la transmission à l'arbitre :

Date attendue de la décision :

Décision de l'arbitre :

Acceptation sans correction ☐
 Demande de corrections mineures¹ ☐
 Demande de corrections majeures² ☐
 Soumission avec nouveau processus d'arbitrage³ ☐
 Refus⁴ ☐

Si ce texte est accepté avec corrections majeures ou mineures, est-ce que vous seriez disponible pour vérifier la prise en compte des commentaires des arbitres par les auteurs?

OUI	NON
☐	☐

1. Introduction et problématique

Niveau d'originalité de l'article, justification de la contribution au développement des connaissances scientifiques et adéquation de la question de recherche.

	Insuffisant	Modeste	Bon	Très bon	Excellent	
Peu original. La contribution au développement des connaissances scientifiques est insuffisante, au mieux modeste, et la question de recherche est peu justifiée.						Extrêmement novateur. Il s'agit d'une excellente idée. La contribution au développement des connaissances scientifiques est élevée et la question de recherche est bien justifiée.

Commentaires :

2. Contexte théorique

Définition des concepts, recension des écrits, description suffisamment détaillée des recherches les plus importantes au regard de la question de recherche (objectif spécifique, méthodologie et résultats de ces écrits), synthèse des écrits et pertinence de l'objectif spécifique ou de l'hypothèse.

	Insuffisant	Modeste	Bon	Très bon	Excellent	
Informations insuffisantes qui ne permettent pas de détailler comment les écrits antérieurs ont tenté de répondre à la question de recherche. La recension des écrits n'est pas complète ni mise à jour. En conséquence, l'objectif spécifique ou l'hypothèse ne sont pas bien justifiés.						On voit clairement comment les écrits antérieurs ont tenté de répondre à la question de recherche et quelles ont été les limites de ces tentatives. La recension des écrits est complète et mise à jour. En conséquence, l'objectif spécifique ou l'hypothèse sont bien justifiés.

Commentaires :

3. Méthodologie ou approche théorique

Pour les articles de recherche empirique : sujets, instrumentation, déroulement, méthode d'analyse des données et considérations éthiques. Pour les articles de recherche théorique : description adaptée de l'approche théorique utilisée.

	Insuffisant	Modeste	Bon	Très bon	Excellent	
La méthodologie utilisée, ou l'approche théorique dans le cas d'une recherche théorique, n'est pas suffisamment décrite pour permettre une reproductibilité satisfaisante de la recherche. Elle n'est pas suffisamment justifiée pour permettre l'atteinte de l'objectif de recherche.						La méthodologie utilisée, ou l'approche théorique dans le cas d'une recherche théorique, est suffisamment décrite pour permettre une reproductibilité satisfaisante de la recherche. Elle est suffisamment justifiée pour permettre l'atteinte de l'objectif de recherche.

Commentaires :

4. Résultats ou développement théorique

Pour les articles de recherche empirique : résultats obtenus. Pour les articles de recherche théorique : développement théorique adapté à la recherche.

	Insuffisant	Modeste	Bon	Très bon	Excellent	
Description des résultats ou développement théorique présentés de manière confuse sans concordance avec la méthodologie, ou l'approche théorique, proposée préalablement.						Description des résultats ou développement théorique clairement présentés en concordance avec la méthodologie, ou l'approche théorique, proposée préalablement.

Commentaires :

5. Discussion des résultats

Mise en lien des résultats obtenus, ou du développement théorique, avec les écrits antérieurs, principalement avec ceux présentés au contexte théorique. Interprétation des résultats ou du développement théorique et de leurs limites.

	Insuffisant	Modeste	Bon	Très bon	Excellent	
Les résultats obtenus ou le développement théorique ne sont pas suffisamment mis en relation avec ceux obtenus dans les écrits antérieurs. L'interprétation des résultats est insuffisante.						Les résultats obtenus ou le développement théorique sont clairement mis en relation avec ceux obtenus dans les écrits antérieurs. L'interprétation des résultats met clairement en lumière les limites de cette recherche.

Commentaires :

Inexistante dans le texte

6. Conclusion

Bref résumé de la recherche effectuée (objectif spécifique, méthodologie et résultats obtenus), pistes de recherches futures.

	Insuffisant	Modeste	Bon	Très bon	Excellent	
Les diverses étapes de la recherche ne sont pas clairement rappelées et des pistes de recherches futures suffisamment détaillées ne sont pas proposées ou sont inappropriées.						Les diverses étapes de la recherche sont clairement rappelées et des pistes de recherches futures suffisamment détaillées sont proposées.

Commentaires :

7. Présentation générale et matérielle

Qualité lexicale, syntaxique et orthographique; structure intelligible des sous-titres qui facilitent la lecture du texte; présentation des tableaux et figures; pertinence du titre et des sous-titres des tableaux, en lien avec leur contenu; concordance des références dans le texte et à la section des références, etc.

	Insuffisant	Modeste	Bon	Très bon	Excellent	
La présentation générale et matérielle n'est pas de qualité suffisante.						La présentation générale et matérielle est excellente.

Commentaires :

8. Remarques générales

Tout autre commentaire destiné à l'auteur, mais non prévu par cette grille.

S'il y a lieu, commentaires destinés uniquement au rédacteur en chef

Tout autre commentaire qui n'est pas destiné à l'auteur : autre commentaire relatif à l'article proposé, aux droits de reproduction, à la propriété intellectuelle, à la grille d'évaluation et au processus d'évaluation des articles, etc.

La **RISHS** vous remercie de votre participation au processus rédactionnel.

¹ Une décision de demande de corrections mineures est émise lorsque les demandes concernent principalement la forme de la présentation du texte; la non concordance des références avec la liste des références; l'ajout de précisions; etc.

² Une décision de demande de corrections majeures est émise lorsque l'arbitre juge que des parties du texte doivent être retravaillées en profondeur : la pertinence scientifique n'est pas clairement établie; le contexte théorique ne permet pas de saisir comment dans les écrits antérieurs on a tenté de répondre à la question de recherche; les écrits antérieurs ne sont pas suffisamment décryptés; la présentation de la méthodologie exige l'ajout de précisions importantes pour assurer la reproductibilité de la recherche; la présentation des résultats n'est pas cohérente avec l'objectif spécifique et avec la méthodologie retenue; la discussion des résultats ne permet pas de saisir en quoi cette recherche apporte des résultats supplémentaires ou complémentaires aux recherches précédentes; etc.

³ Une décision de soumission avec nouveau processus d'arbitrage est émise lorsque l'arbitre juge que l'auteur pourra apporter des modifications : les modifications demandées au texte sont suffisamment importantes pour que le prochain texte soumis soit substantiellement différent; il est possible d'ajuster la méthodologie de manière appropriée; même si le sujet a été traité ailleurs, il est possible de le revoir sous un autre angle; etc.

⁴ Une décision de refus est émise lorsque l'arbitre juge que l'auteur ne pourra pas apporter des modifications satisfaisantes au texte : les modifications au texte sont trop importantes; il est impossible d'ajuster la méthodologie de manière appropriée; le sujet a déjà été traité ailleurs; il y a eu plagiat ou auto plagiat; etc.